



Responsabilité sociétale Rapport 2025

Règles de déclaration

En tant que société de droit belge, producteur et fournisseur de gaz et d'électricité, Luminus est tenue de respecter l'ensemble des lois et règlements mis en place par les législateurs fédéraux, régionaux et locaux, ainsi que les organismes régulateurs, fédéraux et régionaux.

Luminus S.A. est également tenue de déposer ses comptes annuels ainsi qu'un rapport de gestion auprès de la Banque nationale de Belgique, en conformité avec le Code des sociétés et des associations. Suivant les prescriptions de ce Code, Luminus a opté pour l'exemption de sous-consolidation. Les filiales de Luminus ne sont donc pas consolidées dans le présent rapport.

En tant que filiale du Groupe EDF¹, Luminus est exempt de se conformer à la CSRD (article 19a paragraphe 9). A titre volontaire, Luminus publie un rapport RSE depuis 2012 et y intègre depuis 2023 certaines données requises par cette législation européenne. La liste de ces thématiques/indicateurs est visible en page 118. Dans ce rapport, les informations sur la chaîne de valeur en amont et en aval sont partielles, se restreignant à certains enjeux.

Le rapport est accessible publiquement sur le site :
<https://www.luminus.be/fr/corporate/presse-et-medias/rapport-developpement-durable/>.

Notre souhait est de publier des informations (1) pertinentes ("material") (2) objectives, équilibrées et accessibles (3) complètes mais concises (4) stratégiques (5) orientées parties prenantes (6) cohérentes et claires, en suivant les standards GRI (Global Reporting Initiative) issus du Global Sustainability Standards Board (GSSB).

Instruments de mesure utilisés

Certaines données incluses dans le rapport RSE 2025 bénéficient d'une assurance externe :

- Les comptes annuels de Luminus sont certifiés par KPMG Réviseurs d'Entreprises et déposés à la Banque nationale de Belgique.
- Plusieurs documents de reporting vis-à-vis des autorités belges sont utilisés pour présenter les résultats extra-financiers de l'entreprise, notamment en matière environnementale et sociale.
- L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre publié dans le rapport en ligne a été réalisé par la société D-Carbonize, en conformité avec le GHG Protocol.

¹ EDF, dont le siège social se situe au 22-30 Avenue de Wagram (Paris 8e, France) publie un état de durabilité annuel consolidé conforme à la CSRD (selon une assurance limitée réalisée par PwC Audit et KPMG) :
<https://www.edf.fr/sites/groupe/files/2026-04/2026-04-02-edf-urd-2025.pdf>.

Photo de couverture

Luminus a fêté la mise en service de sa 300^e éolienne le 17 octobre 2025, au pied de l'une des éoliennes du parc de Hannut-Wasseige. Ce parc comprend cinq éoliennes, d'une puissance totale de 21 MW. Chaque année, il peut produire environ 57,3 GWh d'électricité renouvelable, soit l'équivalent de la consommation de 16 400 ménages.

N.B. : Le « ciel » de la photo a été légèrement retouché pour paraître un peu moins gris.

Crédits photos

- Couverture : Pauline Saint Omer.
- Messages du Senior Management : Luminus.
- Dialogue avec les parties prenantes : Ecole Notre Dame de St-Rémy ; Fiona Di Vito ; Melting Prod ; Pauline Saint Omer ; Faded Photography ; Melting Prod.
- Pratiques responsables – Ventes d'énergie : Direct Sales Team Luminus.
- Environnement - Biodiversité : Marc Graillet.
- Environnement – Economie circulaire : Luminus.
- Clients – Solutions Energétiques : Melting Prod ; Luminus ; Insaver ; Luminus ; Luminus Solutions.
- Ressources Humaines : Melting Prod ; Luminus ; Alexia Verstrepen.
- Finance : Nouvelle dimension.
- Annexe : Nouvelle dimension ; Justine Crespin.

Copyright

- Rédacteur en chef : Pascale-Marie Barriquand, Head of Corporate Social Responsibility.
- Co-rédacteurs : Romuald de Brabandère, Octave Bryskere, Martine Moreau, Laura O'Brien, Brecht Snoeks.
- E.R. : Pascale-Marie Barriquand, Luminus, Bd Roi Albert II 7, 1210 Bruxelles, mai 2026.

Rapport Responsabilité sociétale 2025

Standards GRI (Global Reporting Initiative)

Le présent rapport, relatif à l'année 2025, compte 15 thématiques jugées prioritaires par les parties prenantes, regroupées dans cinq chapitres. Chacune est liée à un ou plusieurs objectifs de développement durable.

MESSAGES DU SENIOR MANAGEMENT		4 - 7
INSTANCES DIRIGEANTES		8
ENGAGEMENTS ET CHIFFRES CLÉS		9 - 11
CONTEXTE ET IMPACTS		12 - 21
DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES	 	23 - 32
PRATIQUES RESPONSABLES		33 - 43
ENVIRONNEMENT		44 - 65
Changement climatique	 	47
Pollutions		57
Sécurité des installations		58
Ressource en eau		59
Biodiversité		61
Économie circulaire		64

CLIENTS		66 - 85
Protection des consommateurs		68
Solutions énergétiques	 	73
Sécurité d'approvisionnement		83
CAPITAL HUMAIN		86 - 100
Santé, sécurité et bien-être	 	89
Diversité, équité et inclusion	 	95
Dialogue social		97
Compétences et carrières		98
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		101 - 104
Historique du dialogue avec les parties prenantes - annexe		105 - 112
Index GRI		103 - 107
Données ESRS		108
Remerciements		120

Luminus, un acteur clé de l'électrification, au service de la souveraineté énergétique et de la décarbonation

Les résultats industriels et financiers, positifs, de Luminus, lui permettent de poursuivre le financement d'un plan d'électrification ambitieux.



Gregory Demal

Pour ce tout premier message en tant que Président du Conseil d'Administration de Luminus, permettez-moi de rendre hommage à mon prédécesseur. Je considère comme un honneur d'avoir été retenu pour prendre la suite de Paul De fauw, au début de l'année 2025. C'est un honneur et une responsabilité, d'autant plus grande dans le contexte géopolitique actuel.

Un contexte exigeant, une mission essentielle

L'année 2025 s'est déroulée dans un contexte géopolitique marqué par de fortes tensions, renforçant l'urgence d'un double impératif : assurer notre souveraineté énergétique et accélérer la décarbonation de notre économie. Dans ce contexte particulier, la mission de Luminus n'a jamais été aussi cruciale : électrifier notre pays et répondre aux attentes des clients, sans compromis sur la sécurité, la qualité et la fiabilité.

Des résultats qui soutiennent l'électrification

Je suis heureux de féliciter, au nom du Conseil, le Comité Exécutif et le personnel de Luminus pour les bons résultats engrangés en 2025 sur les plans industriel, commercial et financier. Et, au-delà de ces résultats, je suis fier de constater que les solutions proposées par Luminus contribuent réellement à la décarbonation de l'économie, donc à sa résilience.

Excellence du service client et satisfaction record

L'engagement envers les clients s'est traduit par des résultats remarquables : Luminus est le seul grand fournisseur d'énergie à avoir obtenu et maintenu un score de 5 étoiles au classement « service clientèle » du régulateur flamand en 2025.

Une dynamique industrielle forte

Les réalisations 2025 témoignent d'une dynamique ambitieuse. Luminus a renforcé son leadership dans l'éolien terrestre, construisant 17 nouvelles éoliennes, ce qui représente plus du tiers des capacités construites en Belgique l'an dernier. Le cap des 300 éoliennes construites a été franchi, et célébré, à juste titre. Ce succès est aussi celui du dialogue avec les communes et les citoyens.

Le chantier de la nouvelle centrale à Seraing s'est poursuivi. A tous les niveaux, les équipes font leur possible pour assurer une mise en service dans les meilleurs délais et limiter les conséquences des retards enregistrés.

Le Conseil a approuvé les dispositions prévues pour prolonger la durée de vie du cycle combiné gaz de Ringvaart au-delà de 2030.

Investir dans la flexibilité et les solutions énergétiques

La construction du plus grand parc (150 MW) de batteries de Wallonie, situé à Navagne (Visé), progresse en avance sur le planning, avec une mise en service prévue pour le début de l'été 2026. Par ailleurs, nous avons pris la décision finale d'investissement pour un second parc de batteries, de 66,5 MW, à Ringvaart (Gand).

Parallèlement, les filiales de Luminus ont poursuivi leur croissance, en déployant des solutions énergétiques contribuant directement à la décarbonation.

Des résultats financiers solides au service de l'avenir

Le résultat net de Luminus s'établit à 146 millions d'euros, reflet d'une bonne performance industrielle malgré un contexte difficile. Ces résultats positifs permettent de financer un plan d'investissement ambitieux dans le cadre de la stratégie Electrify 2030 de l'entreprise et de verser un dividende aux actionnaires.

Dans le contexte actuel, la vigilance reste de mise. Je dois reconnaître que le mélange de rigueur et de créativité dont font preuve les équipes de Luminus me rassure. Leurs compétences humaines et techniques sont plus que jamais nécessaires pour relever les défis d'un monde de plus en plus imprévisible.

Luminus réalise de bons résultats qui permettent de renforcer les investissements dans l'électrification



Grégoire Dallemagne

En 2025, les équipes de Luminus se sont fortement mobilisées pour délivrer une excellente performance industrielle et commerciale, qui se traduit par de bons résultats financiers. Ceux-ci nous permettent de renforcer nos investissements dans le cadre de notre stratégie Electrify 2030, visant à contribuer activement à l'électrification du pays, grâce aux efforts de toutes et de tous.

Une stratégie, quatre piliers, des investissements en forte hausse

Aujourd'hui encore, les combustibles fossiles représentent environ 80% de l'énergie consommée en Belgique.

Avec notre stratégie Electrify 2030, nous

voulons contribuer à la réduction de la consommation d'énergie fossile, en misant sur l'électrification des usages encore largement dépendants de ces énergies.

En 2025, nos 3 000 collaborateurs se sont fortement mobilisés pour transformer nos 4 piliers stratégiques en réalisations concrètes :

1. **Produire plus d'électricité** grâce à nos unités de production diversifiées et flexibles
2. **Fournir de l'énergie** de façon intelligente et digitale
3. **Proposer des solutions** pour électrifier les usages et réduire les émissions de CO₂
4. **Transformer les défis de la flexibilité** en opportunités

Éolien terrestre : 308 éoliennes, 832 MW installés

En octobre 2025, Luminus a célébré la mise en service de sa 300e éolienne, à Hannut, en présence de nombreux élus et partenaires, confirmant notre leadership dans l'éolien terrestre en Belgique, avec 832 MW de capacité installée. Cet événement a été l'occasion de rappeler à quel point l'obtention des permis exige de nos équipes un travail de longue haleine, en concertation étroite avec les autorités locales, régionales et fédérales.

Investissements¹ dans les énergies renouvelables (en millions d'euros - équivalent BEGAAP)

2023	45,2
2024	74,8
2025	90,6

Luminus a renforcé sa position de numéro 1 de l'éolien terrestre en Belgique, avec 17 éoliennes construites en 2025. La production éolienne a atteint 1 318 GWh, soit 37% du total produit par Luminus.

Un mix énergétique diversifié, pour faire face aux aléas

La production hydro-électrique, après une année 2024 exceptionnelle, a baissé du fait de la faible pluviométrie. Elle s'établit à 181 GWh grâce à l'excellente disponibilité de nos centrales hydro-électriques (plus de 99%). Au total, les énergies renouvelables représentent 42% de notre production.

Nos centrales thermiques jouent un rôle essentiel dans l'équilibre production-consommation et la sécurité d'approvisionnement du pays. En 2025, nos équipes de production ont démarré nos dix turbines à gaz en cycle ouvert à 991 reprises, avec une fiabilité sur appel remarquable de 99,3%.

L'électrification des usages est indispensable, pour trois raisons essentielles :

- L'électricité peut être produite en Belgique, contrairement aux combustibles fossiles.
- L'électrification réduit la consommation totale d'énergie grâce à une plus grande efficacité énergétique.
- L'électricité peut être produite à l'échelle industrielle avec peu ou pas d'émissions de gaz à effet de serre.

¹ Investissements réalisés par Luminus soit directement, soit via ses filiales de développement.

MESSAGES DU CHIEF EXECUTIVE OFFICER – GREGOIRE DALLEMAGNE

Luminus participe aux investissements de prolongation des centrales nucléaires de Tihange 3 et Doel 4 à hauteur de sa part de 10,2% dans ces centrales. La production d'origine nucléaire est en baisse (-20%) en 2025. En effet, les deux réacteurs encore en fonctionnement, Tihange 3 et Doel 4, ont dû être arrêtés quelques mois pour des travaux liés à la prolongation de leur durée de vie.

Construire l'avenir

Pour préparer l'avenir, nous avons déposé, l'an dernier, 17 demandes de permis éoliens, pour un total de 49 éoliennes. Nous prévoyons également de lancer nos premiers chantiers de repowering, visant à moderniser et accroître la performance de notre parc existant, dont celui du Kluizendok à Gand.

Nous attendons la relance de l'appel d'offres offshore Princesse Elisabeth.

À Seraing, malgré les retards accumulés indépendamment de notre volonté, les équipes restent pleinement mobilisées pour assurer la mise en service du nouveau cycle combiné gaz, dans les meilleurs délais. Cette centrale sera l'une des plus performantes d'Europe, avec un rendement de 63%. En parallèle, nous avons transformé l'ancienne centrale en unité de pointe pour gérer les pics de demande, en alliée des renouvelables.

Un service client 5 étoiles

Nous poursuivons nos efforts pour mieux servir nos clients et leur faciliter la vie. La disponibilité de nos centres d'appels s'est maintenue à plus de 95%, avec un taux de résolution au premier appel de 86,9%. Nous continuons à investir dans nos outils digitaux, fortement appréciés par nos clients. La proportion de clients qui utilisent exclusivement la plateforme

MyLuminus (84,3% en moyenne en 2025) continue de progresser.

La satisfaction de nos clients a atteint un niveau élevé et se traduit par un niveau de plaintes historiquement bas. Nous avons conservé nos cinq étoiles – et devancé les autres grands fournisseurs dans le classement du régulateur flamand (VREG) tout au long de l'année 2025.



Inauguration des deux cycles ouverts de Seraing le 27 juin 2025, en présence de Béatrice Buffon, directrice EDF power solutions, à droite sur la photo. Sont également présents, de gauche à droite : Michael Dasnois, Director Operations & Maintenance, Thermal South & Hydro ; Déborah Gérardon, bourgmestre de Seraing ; Grégoire Dallemagne, CEO de Luminus ; Frédéric Snoek, Corporate Director, Production.

C'est l'une des raisons pour lesquelles la part de marché du groupe Luminus est restée stable, à hauteur de 24% en termes de points d'accès, bien que le marché belge reste l'un des plus concurrentiels d'Europe.

Des solutions pour électrifier les usages et générer plus de flexibilité

Nos filiales spécialisées dans les services poursuivent leur développement, avec un chiffre d'affaires cumulé de 521 millions d'euros, en progression de 5,2%.

Luminus Solutions, leader des Contrats de Performance Énergétique (CPE) en Wallonie et en Flandre, a vu son chiffre d'affaires doubler par rapport à l'année précédente. Ces contrats permettent de réduire de manière drastique la consommation de bâtiments publics et d'entreprises (cf. page 21).

La capacité photovoltaïque installée chez nos clients a cru de 60 MW, pour atteindre 380 MWp, tandis que l'installation de solutions de stockage progresse. Aujourd'hui, Luminus propose systématiquement un système de pilotage de la production renouvelable – sauf si celle-ci est totalement autoconsommée – afin d'éviter des pics de production lors de périodes de faible consommation (cf. pages 18 et 19).

Sur le site de Navagne (Visé), le parc de batteries de 150 MW – le plus grand en construction en Wallonie – est en avance sur le calendrier avec une mise en service prévue durant l'été 2026 (cf. page 20). Il contribuera à l'équilibrage quotidien de notre portefeuille et du réseau haute tension. À noter qu'aucun accident chômant n'est à déplorer sur ce chantier en 2025. Nous avons également obtenu un permis pour un parc de batteries de 66,5 MW, que nous prévoyons de construire sur le site de Ringvaart (Gand) d'ici fin 2027.

NDLR : N'hésitez pas à vous reporter au chapitre « solutions énergétiques » de ce rapport, pour y découvrir les nombreuses réalisations 2025, associant baisse des émissions et flexibilité accrue.

MESSAGES DU CHIEF EXECUTIVE OFFICER – GREGOIRE DALLEMAGNE

L'implication des salariés : un levier essentiel

Toutes ces transformations reposent sur un engagement sans faille de nos équipes, que je remercie chaleureusement.

Le groupe Luminus a recruté l'an dernier 229 nouveaux collègues. En fin d'année 2025, le groupe Luminus comptait 2 943 salariés, dont près de 60% au sein de nos filiales de services énergétiques.

La satisfaction du personnel a encore progressé pour atteindre 87%, un niveau nettement supérieur à la moyenne nationale (de 67%, selon le baromètre Ipsos). C'est très bon signe. Nous encourageons chacune et chacun à se développer, à innover, à apprendre, à réaliser son plein potentiel au service de notre ambition commune.

Notre dernière semaine de l'innovation, centrée sur l'électrification, a attiré plus de 2 000 participations, en ligne ou sur site.

Sécurité : des résultats contrastés, à améliorer

Après deux années sans accident avec arrêt de travail, Luminus a enregistré trois accidents chômeants. Si leur gravité est restée limitée, ces événements nous rappellent la nécessité de maintenir une vigilance constante, en particulier sur nos chantiers.

Nos sous-traitants directs n'ont enregistré qu'un seul accident, sur un chantier éolien. Nos filiales de services – ATS, Newelec, Dauvister ou Luminus Solutions – ont réussi à faire baisser la fréquence des accidents (de 8,8 en 2024 à 6,9 en 2025), un niveau inférieur à leur secteur (19,9 en 2024), que nous souhaitons encore améliorer.

Sur le chantier de la nouvelle centrale de Seraing, le consortium en charge de la construction a déclaré dix accidents, malgré l'accent mis sur la sécurité lors des visites de contrôle effectuées par nos équipes.

Notre objectif reste 0 accident, pour nous assurer que chacune et chacun de nos collaborateurs et sous-traitants rentre chez lui tous les soirs en bonne santé..

Des résultats financiers solides dans un contexte mouvementé

En 2025, Luminus enregistre une baisse de son chiffre d'affaires, qui s'établit à 3 120 millions d'euros (-15%), principalement en raison de la diminution des prix de l'électricité, ainsi que de la baisse des volumes produits et/ou vendus.

Le résultat net s'élève à 146 millions d'euros, soit environ la moitié de celui de 2024, reflétant la diminution du résultat opérationnel. Ces résultats permettent à Luminus de verser un dividende à ses actionnaires (70 millions d'euros en 2025) et de poursuivre ses investissements dans le cadre de notre stratégie Electrify 2030, pour construire notre avenir.

À l'heure où se finalise ce rapport, l'évolution du conflit au Moyen-Orient est difficile à prévoir, ainsi que l'étendue de ses conséquences sur le contexte économique mondial. Outre le désastre humanitaire et environnemental, la destruction de certaines installations énergétiques pourrait avoir des effets à long terme, sur l'Europe en particulier, du fait de sa grande dépendance aux énergies fossiles.

Dans ce contexte, nous sommes plus mobilisés que jamais pour garder le cap, afin de réaliser notre raison d'être : « Ensemble, construisons un avenir énergétique neutre en CO₂, grâce à l'électricité et à des solutions innovantes, conciliant préservation de la planète, bien-être et développement ».

Pose de la première pierre du parc de batteries de Navagne (Visé), le 5 juin 2025. De gauche à droite : Viviane Dessart, bourgmestre de Visé ; Mathieu Bihet, Ministre fédéral de l'Energie ; Grégoire Dallemagne, CEO de Luminus ; Dimitri De Weyer, alors chef de cabinet adjoint de la ministre wallonne de l'énergie.





INSTANCES DIRIGEANTES

Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration de Luminus est composé de 13 administrateurs :

- six proposés par les actionnaires belges ;
- sept proposés par le Groupe EDF.

Pour les actionnaires belges

- Nethys SA. représentée par Grégory Demal, désigné Président du conseil d'administration le 27 juin 2025
- Alain Decerf
- Bertrand Demonceau
- David De Brabant
- Lies Laridon
- Jonas Wielandts

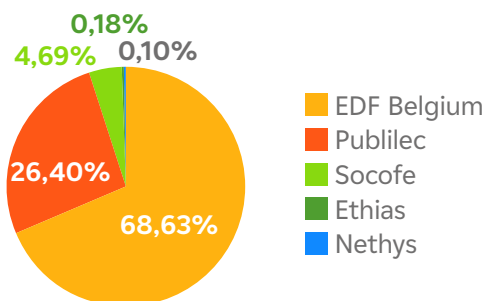
Pour les actionnaires du Groupe EDF

- Beatrice Buffon, Executive Director Group, CEO EDF power solutions
- Samuel Flamery, Secrétaire Général et Directeur Juridique, EDF power solutions
- Fabrice Fourcade, Directeur Dirigeants, Talents et Mobilité
- Olivier Lamarre, Directeur de la Direction Construction et Essais
- Bénédicte Régnier, Executive Vice President Africa, EDF power solutions
- Karine Revcolevschi, Directrice Optimisation Amont Aval et Trading
- Mohamed Taleb, Directeur Financier Groupe, EDF power solutions

Le rôle des différents comités

Le Conseil d'Administration définit la politique et la stratégie générale de la société et supervise la gestion opérationnelle. Le Conseil d'Administration est doté de trois comités spécialisés, dont les membres sont des administrateurs choisis par le Conseil. Chaque comité se réunit au minimum deux fois par an et chaque fois que l'intérêt de la société l'exige.

Actionnariat en pourcentage (%)



Source : Luminus.

Ces comités sont les suivants :

- Le Comité stratégique évalue le plan stratégique de la société (ex. projets d'investissement ou d'acquisition) et émet des avis sur les orientations à prendre.
- Le Comité Audit et Risques s'assure de la fiabilité de l'information financière fournie aux actionnaires et émet des recommandations sur la politique comptable, l'examen des comptes, le contrôle du budget et la qualité du contrôle interne. Il formule aussi des recommandations quant à la politique à adopter en matière de risques financiers ou opérationnels majeurs.
- Le Comité de nomination et de rémunération examine la politique de rémunération de l'entreprise et suit en particulier la nomination, la performance et la rémunération des membres du Comité exécutif.

La gestion quotidienne de Luminus

La gestion quotidienne de Luminus est confiée par le Conseil d'Administration au comité exécutif. Ce comité présidé par Grégoire Dallemagne (CEO) veille notamment à ce que la politique et la stratégie générale de l'entreprise soient mises en œuvre au quotidien. Le comité exécutif se réunit chaque semaine.

Composition du comité exécutif

Au 31 décembre 2025, outre LMAS srl, représentée par Grégoire Dallemagne, Chief Executive Officer, le comité exécutif de Luminus comptait neuf membres.

- Bruno Brusselmans, Chief Information Officer ("CIO")
- Henri Buenen, Chief Commercial Officer ("CCO")
- Rebecca De Meulder, General Counsel ("GC") and Corporate Secretary
- Julien Doyard, Chief Financial Officer ("CFO")
- Gregory Michiels, Corporate Director, Optimisation
- Frank Schoonacker, Corporate Affairs
- Frederik Snoeck, Corporate Director, Production
- Bertrand Vanden Abeele, Chief Strategy, Innovation, Business Development & Sustainability Officer
- Véronique Vansteelandt, Chief HR Officer ("CHRO")

Réunions du Conseil d'Administration et des comités spécialisés



GRI 2-9

Source : Luminus.

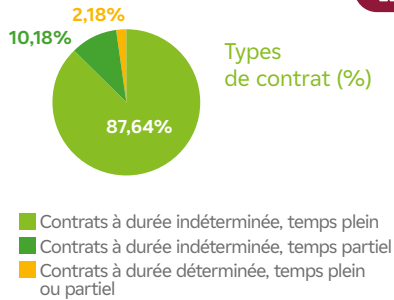
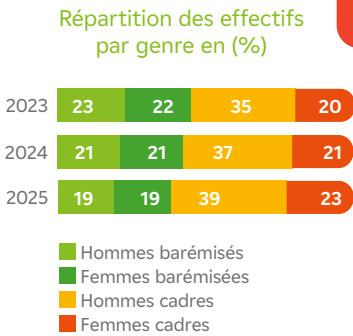
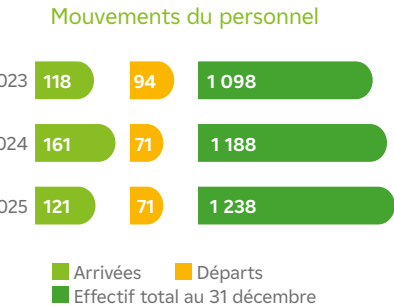
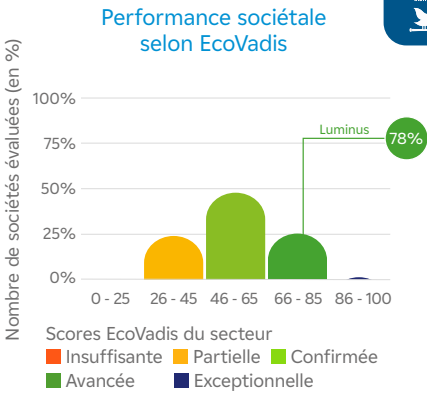
Une quinzaine d'indicateurs clés

Les standards GRI (Global Reporting Initiative) se concentrent sur les thèmes, processus et indicateurs jugés prioritaires ("material topics") par les parties prenantes. Cinq thématiques sont traitées dans ce rapport RSE, comme dans le précédent : Pratiques responsables, Environnement, Clients, Capital humain et Performance économique. Les évolutions de ces indicateurs sont visibles ci-après - et commentées dans les chapitres thématiques (pages 33 à 104).



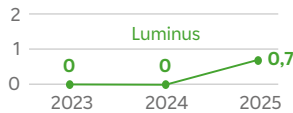
CHIFFRES CLÉS 2025

PRATIQUES RESPONSABLES



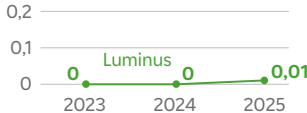
CAPITAL HUMAIN

Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail



Le taux de fréquence représente le nombre d'accidents¹ du travail ayant entraîné un arrêt de plus d'une journée par million d'heures travaillées.

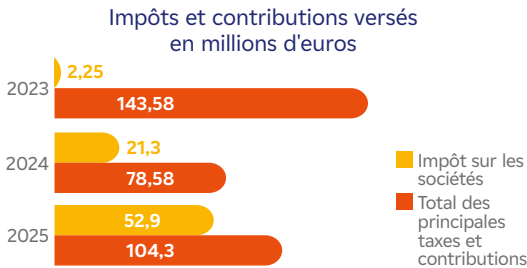
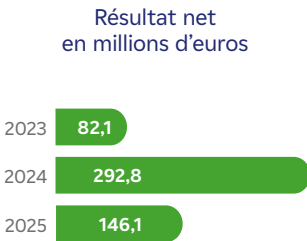
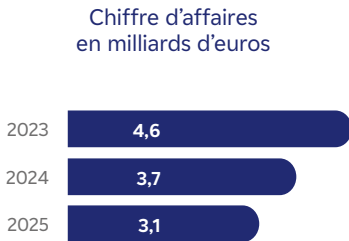
Taux de gravité



Le taux de gravité représente le nombre de jours calendaires d'arrêt du travail à la suite d'un accident¹, par millier d'heures travaillées.

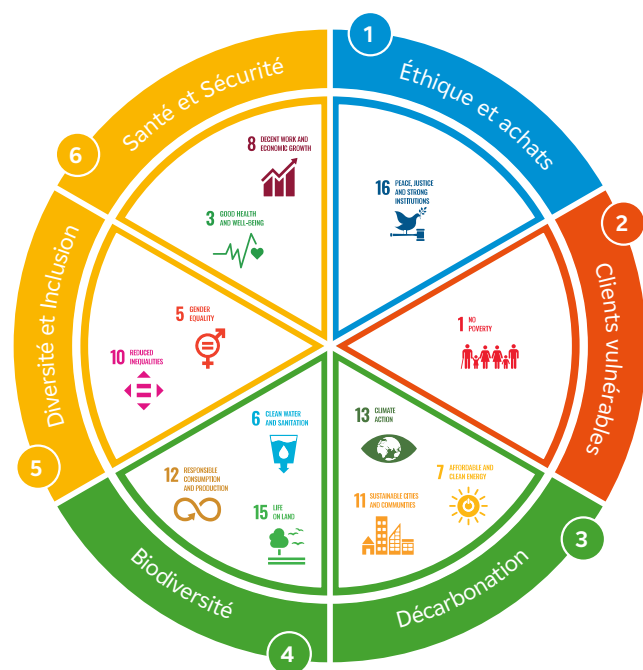
¹ Les accidents pris en compte sont ceux qui se sont produits sur le lieu de travail, en raison de conditions de travail à risque, durant une activité sous responsabilité de l'employeur.

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE



Objectifs de développement durable des Nations Unies : engagements 2019 et indicateurs 2025

En 2019, Luminus a formalisé six engagements vis-à-vis de 12 des 17 objectifs de développement durable des Nations unies, au-delà de sa politique RSE. Une série d'indicateurs associés à ces six engagements est publiée et commentée dans chaque chapitre du présent rapport.



1 ENG 1 - Intégrer les meilleures pratiques en termes d'éthique et s'assurer de rendre ses achats plus responsables

- 3 incidents éthiques
- 213 contrôles d'intégrité effectués
- 9 audits internes clôturés



SDG 16.5
SDG 16.7
SDG 16.b

2 ENG 2 - Anticiper les difficultés des clients vulnérables pour préserver leur accès à l'énergie

- 56 165 plans de paiement accordés aux particuliers sur base volontaire



SDG 1.4

3 ENG 3 - Contribuer à la lutte contre le changement climatique en développant les énergies renouvelables et les solutions d'efficacité énergétique, et en associant les citoyens aux investissements

- 17 nouvelles éoliennes construites, soit un parc éolien total de 832 MW
- 60 MWc panneaux photovoltaïques installés
- 6 835 membres pour les coopératives Lumiwind et Luminus Wind Together



SDG 7.2
SDG 7.3
SDG 7.A



SDG 11.B



SDG 13.3

4 ENG 4 - Réduire les impacts de nos projets et mettre en place des mécanismes pour avoir un effet positif sur la biodiversité

- Pas d'utilisation de pesticides pour l'entretien des espaces verts (hormis zones Sécurité)
- 0,06 litre d'eau consommé par kilowattheure produit

- 256,6 hectares de mesures compensatoires obligatoires
- 15 333 m² entretenus en mode « fauchage tardif »
- 2 007,67 tonnes de déchets, dont 64,02% recyclés et 32,88% valorisés



SDG 6.3
SDG 6.6



SDG 15.1
SDG 15.5
SDG 15.8



SDG 12.4

5 ENG 5 - Favoriser la diversité et lutter contre les discriminations

- 42% de femmes
- 37% de femmes parmi les cadres
- 29 nationalités
- 1 salarié avec un handicap visible



SDG 5.1
SDG 5.5



SDG 10.2
SDG 10.3

6 ENG 6 - Veiller à la santé et la sécurité de chacun, aussi bien au sein de l'entreprise qu'en externe

- Taux de fréquence des accidents : 0,7
- Taux de gravité des accidents : 0,01
- 1 accident avec arrêt chez les sous-traitants directs
- 10 094 heures de formation à la sécurité
- 5,01% d'absentéisme



SDG 3.4
SDG 3.5
SDG 3.9



SDG 8.8

CONTEXTE ET IMPACTS



- Spécificités des marchés de l'énergie p. 13
- Faits marquants externes p. 15
- Composantes de la facture p. 19
- Chaîne de valeur p. 20
- Impacts directs et indirects de l'activité p. 21

Le secteur de l'énergie : entre équilibres contraints et volatilité des marchés mondiaux

Le secteur de l'énergie présente des caractéristiques très spécifiques.

Marché de l'électricité

La consommation d'électricité en Belgique connaît de très grandes fluctuations en fonction de la température extérieure, du niveau d'ensoleillement et de l'activité économique. En été, la demande belge peut descendre jusqu'à 6 GW, tandis qu'elle peut s'élever à plus de 13 GW à la pointe du soir en hiver. L'électricité se stocke mal à grande échelle. A chaque instant, la consommation et la production d'électricité doivent être égales, pour assurer l'équilibre du réseau. Pour cette raison, les marchés de l'électricité sont étroitement liés à l'équilibre du réseau en temps réel.

Ainsi, couvrir à tout moment la demande suppose de disposer de moyens de production fiables, pilotables et flexibles, et ce d'autant plus que les capacités de production renouvelables intermittentes (éolien, solaire) augmentent.

Cette tâche est très complexe, d'autant plus qu'il s'agit d'y parvenir pour un coût raisonnable. Elle suppose de multiples anticipations macro-économiques, des ajustements à court terme et des retours d'expérience systématiques. La tâche a été confiée par le législateur au gestionnaire du réseau de transport de l'électricité, Elia, afin d'éviter toute coupure d'électricité intempestive, hiver comme été. Elia assure le transport de l'électricité sur le territoire belge, depuis les producteurs d'électricité jusqu'aux gestionnaires des réseaux de distribution.

Pour assurer l'équilibre global de sa zone de réglage, Elia doit veiller à la compensation des déséquilibres à tout moment.

Pour cela, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité :

- fait appel à des « responsables d'équilibre », fournisseurs d'électricité (dont Luminus) capables de garantir à tout moment un ajustement entre ce que leurs clients consomment et ce qu'ils produisent et/ou achètent ;
- réserve, via des appels d'offres, une partie des capacités de production flexibles afin de disposer de réserves de puissance à la hausse ou à la baisse. Le rôle d'Elia est décrit plus en détail dans le sous-chapitre Sécurité d'approvisionnement - cf. page 83.

Le marché européen de l'électricité repose principalement sur une logique de prix marginal ("pay-as-clear"). Les offres de production sont classées par coût croissant ("merit order"), et la dernière unité nécessaire pour satisfaire la demande fixe le prix de marché pour la zone et l'intervalle considéré.

Marché du gaz

Dans le secteur gazier, les ventes sont directement proportionnelles à la température extérieure et à l'activité économique. L'activité est donc très thermo-sensible, avec des consommations en général élevées en hiver, d'octobre à mars, et des pics de consommation très importants en cas de gel.

Face à ces fluctuations, la Belgique dispose de sources d'approvisionnement relativement

Ce chapitre a pour objectif de présenter le contexte dans lequel s'exerce l'activité de Luminus. Soit :

- les spécificités des marchés du gaz et de l'électricité ;
- les faits marquants observés sur le marché belge (mix énergétique, prix, etc.) en 2025 ;
- l'ensemble des composantes des factures d'énergie, dont celles qui échappent au contrôle de Luminus ;
- la chaîne de valeur permettant de différencier les activités sous contrôle direct de Luminus de celles qui relèvent de sa sphère d'influence, ou encore de celles sur lesquelles l'entreprise n'a aucun contrôle ;
- l'impact direct ou indirect, interne ou externe des activités de Luminus sur la nature ou les personnes (salariés, clients, riverains, etc.), en application des standards de reporting RSE GRI.

diversifiées, mais de capacités de stockage limitées. Le prix du gaz sur les marchés de gros dépend principalement de l'équilibre entre l'offre et la demande, des flux internationaux, des capacités d'importation, du niveau de stockage, des arbitrages GNL, des contraintes d'infrastructure et de la liquidité du marché. En Europe continentale, le marché TTF (basé aux Pays-Bas) est la référence des marchés de gros du gaz, en raison de sa forte liquidité.

Le gestionnaire du réseau de transport de gaz, Fluxys, doit assurer un approvisionnement en continu, ajusté à la consommation belge, sur base horaire. Pour cela, Fluxys peut faire varier la pression du gaz dans le réseau de transport, à la hausse ou à la baisse. Même s'il est indispensable de maintenir le réseau gazier dans des plages de pression sûres, son équilibre est moins instantané que celui de l'électricité. A cet effet, il utilise, entre autres, les infrastructures du port de Zeebrugge, les importations des pays limitrophes, ainsi que les capacités de stockage belges.

Des mécanismes très distincts pour les marchés de gros et les marchés de détail

Pour le gaz comme pour l'électricité, les marchés de gros et les marchés de détail sont organisés selon des modalités très distinctes. Sur les marchés de gros, ce sont les fournisseurs qui achètent gaz ou électricité, en quantité souvent importante, avant de les revendre aux clients industriels, professionnels ou résidentiels. Sur les marchés de détail, les fournisseurs proposent aux consommateurs des tarifs fixes, variables ou dynamiques, en fonction de leur taille et du type de compteur (seuls les clients résidentiels équipés de compteurs numériques peuvent se voir proposer des tarifs dynamiques). Dans le cas des tarifs fixes, c'est le fournisseur qui supporte le risque de variations affectant les marchés de gros. En raison de leurs contraintes physiques respectives, l'électricité et le gaz se négocient de manière différente.

Du marché à terme au marché d'équilibrage

Les réseaux de gaz et d'électricité européens sont interconnectés. Les échanges transfrontaliers sont régis par des règles communes, correspondant aux différents horizons temporels sur lesquels les acteurs des marchés s'échangent de l'énergie avec des délais de livraison variables.

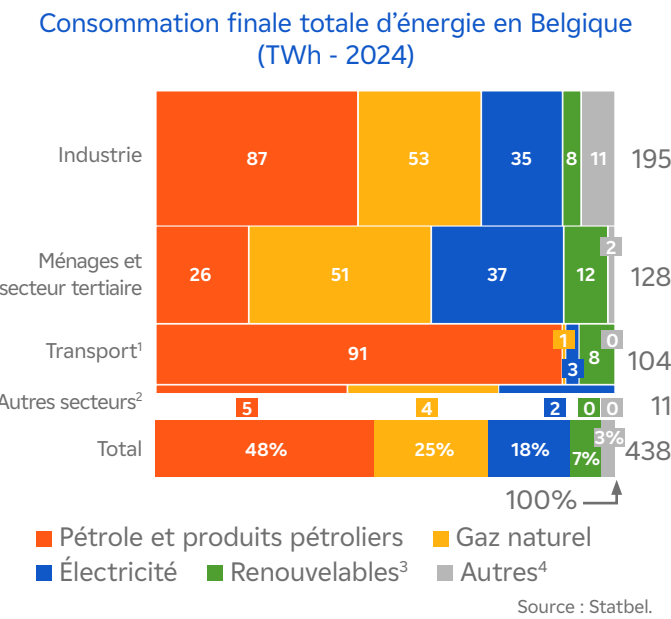
- le marché à terme "forward" : on y échange de l'énergie pour des livraisons futures (semaine, mois, trimestre, année, voire plusieurs années). Ce marché permet de garantir à l'avance les prix d'achat et de vente (couverture du risque) et, pour certains acteurs, de spéculer sur la variation du cours.
- le marché spot "day-ahead" : il s'agit du marché principal de court-terme. On y achète de l'énergie pour le lendemain, quart-d'heure par quart-d'heure.
- le marché "intraday" : fonctionne de pair avec le marché day-ahead. Lorsque les prévisions changent (conditions météorologiques influençant la production d'actifs renouvelables, disponibilité d'une centrale, consommation réelle, contraintes réseaux, etc.), les échanges sur ce marché permettent de rétablir l'équilibre du réseau. Le besoin intraday pour l'électricité se fait de plus en plus important avec l'essor des énergies renouvelables intermittentes.
- le marché d'équilibrage : ce marché intervient après le forward, le day-ahead et l'intraday, pour corriger en temps réel l'écart entre les prévisions et la consommation réelle sur le réseau. Il ne s'agit pas d'un marché « libre » au sens habituel, il est géré et piloté par les gestionnaires de réseau de transport, qui déterminent les besoins d'équilibrage, achètent des réserves et activent les offres quand le système est en écart. Les participants classiques de ce marché sont les fournisseurs de services d'équilibrages (dont Luminus), qui possèdent des actifs mobilisables rapidement (ex: cycle ouvert alimenté en gaz fossile) pour corriger les déséquilibres.

Gaz et électricité : données clés du marché belge

En 2025, la production d'électricité en Belgique a baissé du fait de l'augmentation des importations, et ce malgré la hausse du photovoltaïque. Les prix moyens de l'électricité (sur le marché court-terme) ont augmenté de 17,6% par rapport à 2024.

La consommation d'énergie belge est à près de 80% fossile

Le graphe ci-dessous montre à quel point la Belgique, comme les autres pays industrialisés, est dépendante des énergies fossiles. La consommation finale d'énergie, en 2024, atteignait environ 438 TWh. Le mix électrique ne représente que 18% du total. Les énergies fossiles représentent encore 79,2% du mix énergétique total.



¹ Transport, à l'exclusion de l'aviation et de la navigation internationales.
² Autres secteurs, dont agriculture et sylviculture.

Mix électrique belge : la production renouvelable représente 34% du total, soit 22,4 TWh

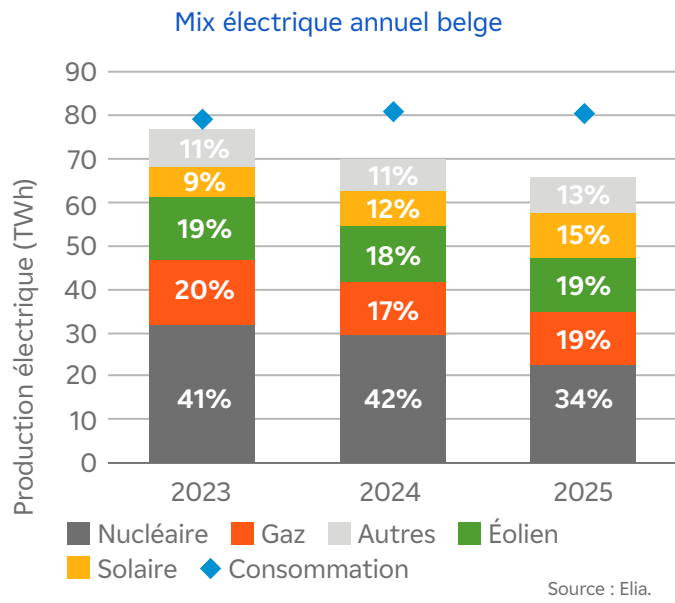
Les énergies renouvelables atteignent une part record dans le mix électrique belge. Elles ont représenté 34% du mix, contre 30% en 2024. Le photovoltaïque a connu une hausse de 10% de la puissance installée (atteignant 11,6 GW) et une croissance de production de 21%, soit un total de 10,1 TWh (contre 8,3 TWh en 2024). Cette hausse est aussi liée aux niveaux d'ensoleillement importants en 2025. En revanche, bien que la capacité installée d'éolien terrestre soit en hausse de 13% (atteignant 3,6 GW), la production d'énergie éolienne a légèrement diminué, à 12,3 TWh contre 12,6 TWh en 2024.

Le renouvelable a battu un nouveau record en 2025. Le 4 octobre, durant un quart-d'heure, la production combinée des éoliennes et des panneaux photovoltaïques a couvert 90% de la consommation totale d'électricité en Belgique. Ces sources renouvelables ont alors atteint une puissance record de 9 957 MW. Il est désormais fréquent que plus de la moitié de la consommation belge soit assurée par les énergies renouvelables. En 2025, cela s'est produit plus de 16,2% du temps.

Avec la mise à l'arrêt de trois réacteurs supplémentaires en 2025, la production d'énergie nucléaire recule de 24% (22,4 TWh cette année contre 29,5 TWh en 2024). Malgré cette baisse importante, le nucléaire représente encore 34% du mix électrique belge.

³ Les énergies renouvelables comprennent l'énergie provenant des biocarburants, de la biomasse, de la géothermie, du solaire thermique et des pompes à chaleur.
⁴ Combustibles fossiles solides et gaz manufacturés.

La production d'électricité à partir de gaz fossile a légèrement augmenté en 2025, couvrant 19% des besoins contre 17,6% en 2024, soit 12,6 TWh au lieu de 11,5 TWh en 2024. La bonne disponibilité du parc nucléaire français a contribué à l'augmentation des importations belges. Pour la troisième année consécutive, la Belgique est importatrice nette d'électricité, avec une hausse de 30,8% (14,0 TWh importés contre 10,7 TWh en 2024).



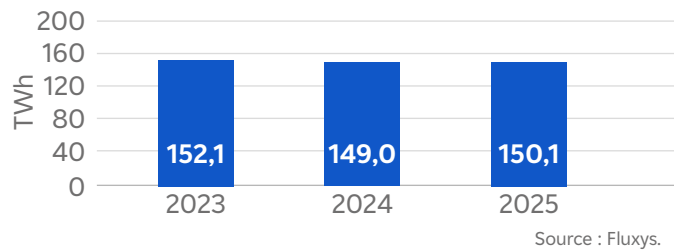
CONTEXTE — FAITS MARQUANTS EXTERNES

Consommation de gaz en légère hausse et légère baisse de la consommation électrique

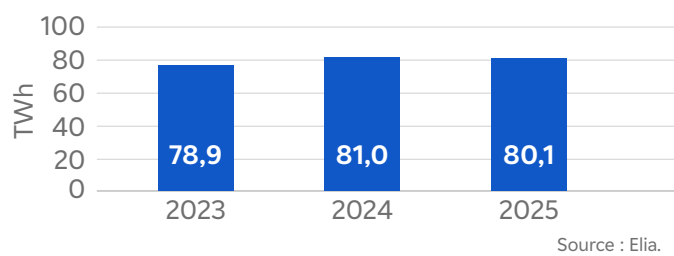
En 2025, la consommation de gaz naturel en Belgique a augmenté de 1,3% par rapport à 2024 (150,9 TWh, au lieu de 149 TWh en 2024). Cette légère hausse s'explique principalement par la consommation accrue des centrales à gaz pour produire de l'électricité (27,5 TWh en 2025 contre 23 en 2024). La consommation des ménages comme la consommation industrielle ont diminué (81,7 TWh en 2025 vs 82 TWh en 2024 pour les clients résidentiels et 41,7 TWh en 2025 vs 44 TWh en 2024 pour l'industrie).

La consommation d'électricité a tendance à stagner, avec une très légère baisse de 1,1% en 2025, pour un total de 80,1 TWh, contre 81,0 TWh en 2024. La hausse de la consommation d'électricité pour l'électrification de la mobilité est compensée par la baisse de la demande d'électricité des industries.

Consommation de gaz naturel en Belgique



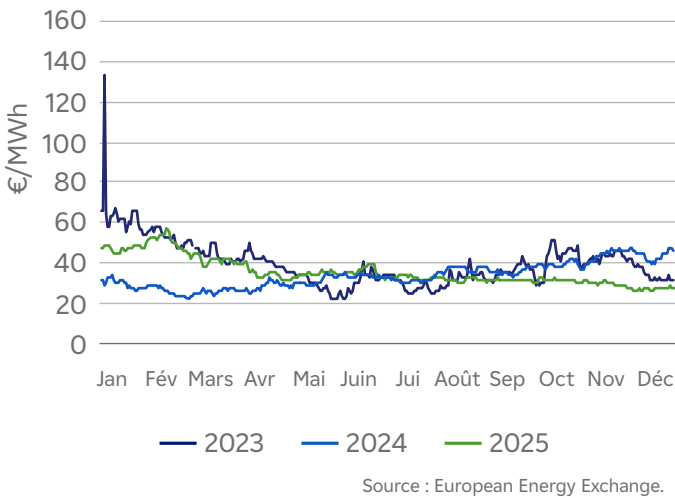
Consommation d'électricité en Belgique



Des prix du gaz assez stables du fait de l'abondance de l'offre

Le prix moyen du gaz sur le marché à court terme a légèrement augmenté en 2025, passant de 34,3 €/MWh en 2024 à 35,9€/MWh, soit une hausse du prix moyen de 4,7%. Cette augmentation ne s'observe pas sur le marché à terme : le prix à terme Y+1 est passé de 36,9 €/MWh en 2024 à 32,8 €/MWh en 2025. Tout au long de l'année 2025, les prix du gaz ont eu tendance à décroître progressivement sur les deux marchés, avec un pic atteint le 10 février (42,8 €/MWh) et un minimum le 25 décembre (25,7 €/MWh), pour le marché à long-terme. La forte disponibilité du parc nucléaire français a créé des conditions favorables à une baisse des prix. En outre, une offre excédentaire en raison d'un approvisionnement stable depuis la Norvège et l'activation des contrats de GNL américain ont favorisé la baisse des prix. Cette tendance s'est accentuée en fin d'année.

Prix du gaz sur le marché à court terme



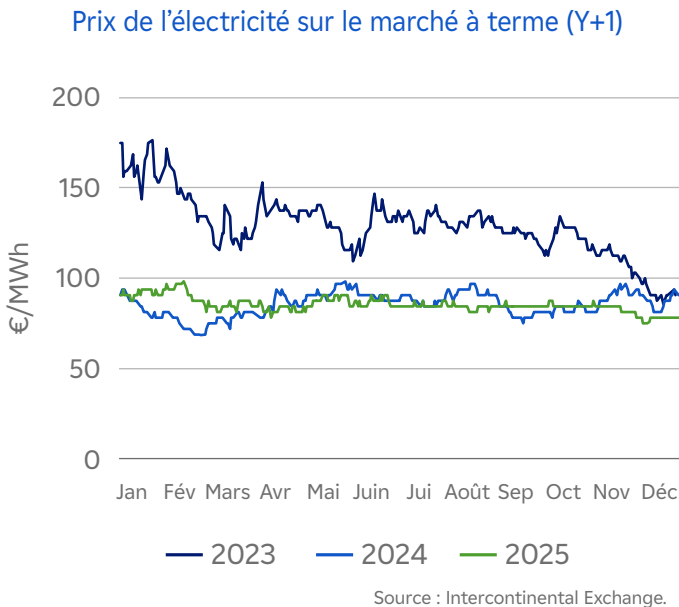
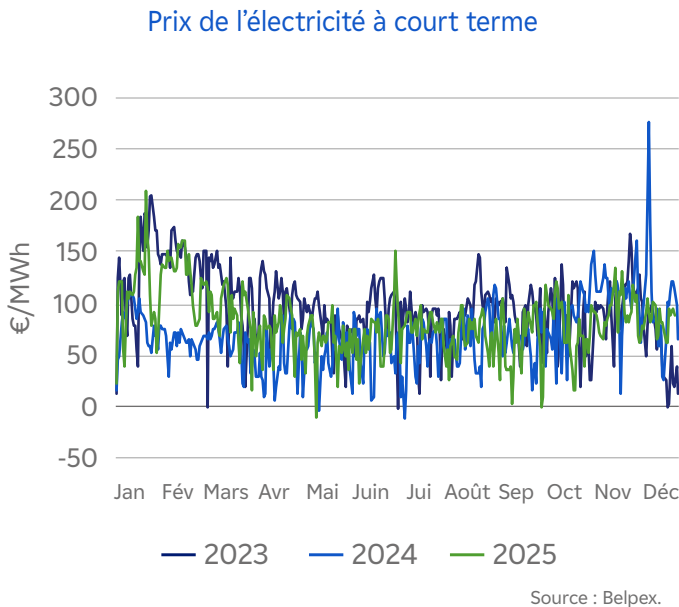
Prix du gaz sur le marché à long terme (Y+1)



CONTEXTE — FAITS MARQUANTS EXTERNES

Les prix de l'électricité augmentent sur le marché à court-terme et stagnent sur le marché à terme Y+1

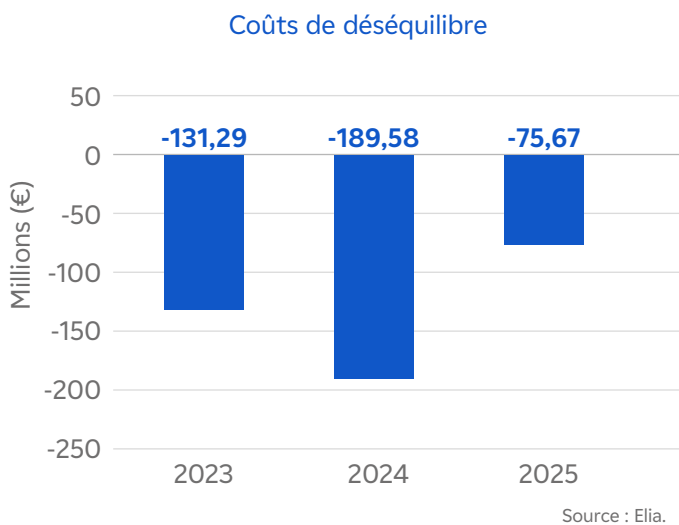
Les prix day ahead (court terme) de l'électricité ont augmenté en 2025. Ils s'établissent à 82,5 €/MWh en moyenne, par rapport à 70,2 €/MWh en 2024 (soit une augmentation de 17,6%). Certaines journées ont été marquées par des pics abrupts, comme le 20 janvier : le prix moyen de la journée a atteint 209,6 €/MWh, avec un pic à 473,3 €/MWh. À noter que le niveau de prix des échanges sur les marchés de gros est déterminé en fonction du prix marginal du dernier moyen de production mobilisé pour assurer l'équilibre production/consommation. En 2025, du fait du développement des énergies renouvelables, les prix de l'électricité sont restés inférieurs au coût de production des centrales gaz 68% du temps. Sur le marché à terme Y+1, le prix de l'électricité stagne. Il demeure en moyenne à 85 €/MWh en 2025, comme en 2024.



Diminution des coûts de déséquilibre

Après une forte augmentation observée en 2024, les coûts de déséquilibre¹ ont largement baissé en 2025, enregistrant une diminution de 60%. Ces coûts correspondent aux charges liées aux écarts entre les prévisions de consommation à court terme et la consommation réelle. En cas de prévision parfaitement exacte, le coût de déséquilibre serait nul. Le coût total est calculé par tranche de 15 minutes, en comparant le prix du marché

à court terme (notamment sur EPEX spot) au prix de déséquilibre réellement observé². Cette baisse marquée est liée au raccordement du réseau belge aux plateformes européennes d'activation des réserves d'équilibrage³, en particulier PICASSO et MARI, qui permettent une activation plus efficace, plus rapide et plus économique des ressources de flexibilité à l'échelle européenne.



¹ Le coût de déséquilibre d'un pays donné correspond à l'erreur de prévision entre la production et la consommation, valorisée à partir de l'écart entre le prix à court terme et le prix de déséquilibre. En cas de prévision parfaite, ce coût est nul. Ce coût s'exprime en euros.

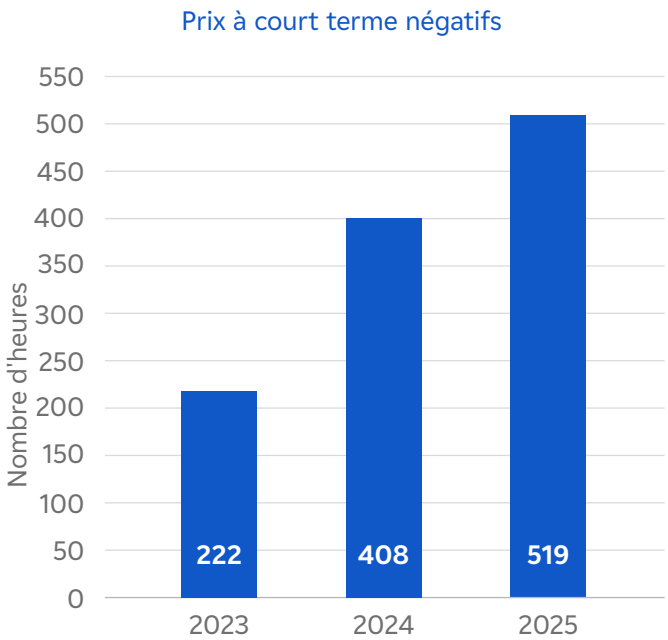
² Le prix de déséquilibre s'exprime en euros par MWh. Il se définit comme le prix payé ou perçu en temps réel, pour un déséquilibre négatif ou positif. En cas de déséquilibre négatif, le responsable d'équilibre paie le prix de déséquilibre négatif pour son déficit ; en cas de déséquilibre positif, le responsable d'équilibre perçoit le prix de déséquilibre positif pour son excédent.

³ Ces plateformes permettent aux gestionnaires des réseaux de transport (comme Elia) d'activer des réserves de fréquence à l'échelle européenne plutôt que nationale. PICASSO est la plateforme européenne pour la restauration automatique de la fréquence (activée en continu, à la hausse et à la baisse). MARI est la plateforme européenne pour la restauration manuelle de la fréquence (mobilisée en cas de déséquilibre important). Ces plateformes permettent d'assurer l'équilibre du réseau de transport de l'électricité haute-tension.

CONTEXTE — FAITS MARQUANTS EXTERNES

Électricité : les prix négatifs toujours plus fréquents

La fréquence des prix négatifs, sur le marché day-ahead de l'électricité, continue à progresser (+27%), pour la quatrième année consécutive. Ces prix négatifs ont pu être constatés 6,1% du temps durant l'année 2025. Cette augmentation est due à la forte hausse de la production des énergies renouvelables, disponibles de façon intermittente et aléatoire – y compris durant les périodes de faible activité économique (heures creuses ou week-ends). Ce phénomène a été particulièrement important au cours des mois de mai et juin (respectivement 122 et 127 heures), qui totalisent à eux seuls 47% du nombre d'heures avec des prix négatifs. Cette hausse s'observe également chez de nombreux pays voisins (Pays-Bas, Allemagne, France).



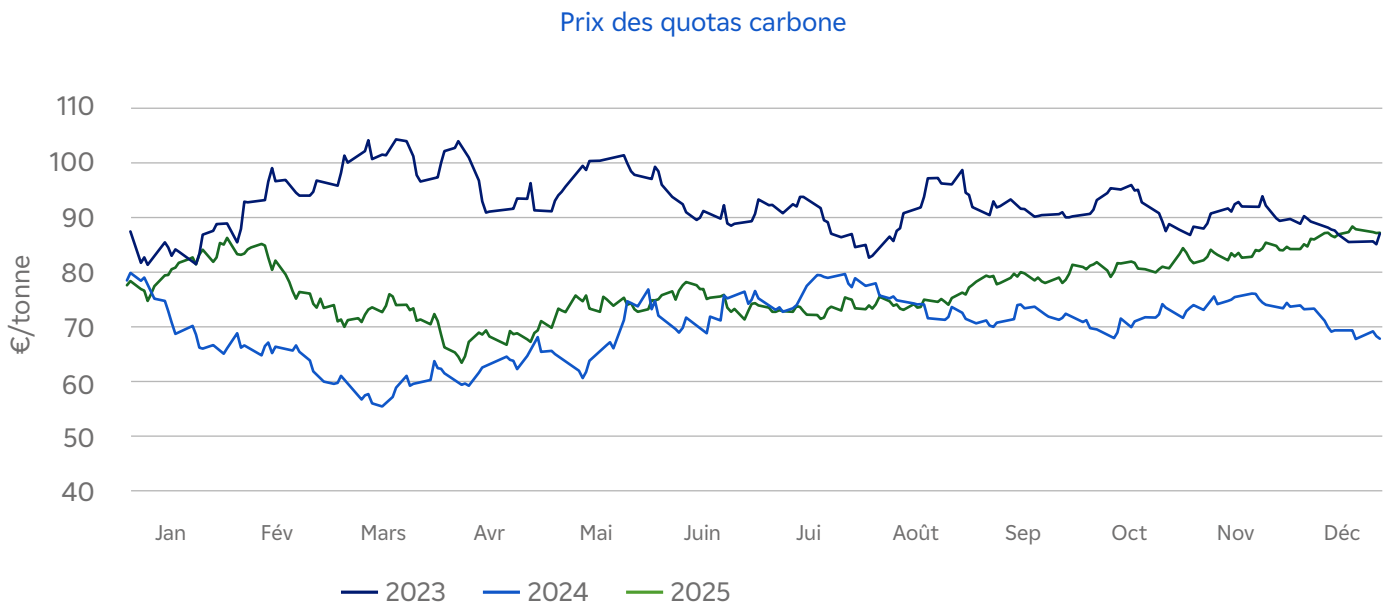
Source : Elia.

Hausse des prix des quotas carbone et découplage avec les prix du gaz

En 2025, le prix moyen des quotas carbone Y+1 s'est établi à 76,8 €/tonne, contre 65,2 €/tonne en 2024, soit une hausse de 19%. Le prix plancher est descendu jusqu'à 61,4 €/tonne (contre 50,5 €/tonne l'année précédente). La seconde moitié de l'année a été marquée par une tendance croissante des prix des quotas carbone, avec un maximum de 86,9 €/tonne, atteint le 23 décembre ce qui surpasse le pic du prix observé en 2024 (74,6 €/tonne).

Cette hausse des prix carbone est due à la convergence de plusieurs facteurs. En l'occurrence, la réduction de l'offre aux enchères (suppression progressive des allocations gratuites), l'arrivée dans le marché ETS du secteur maritime (avec une couverture de 100% des émissions d'ici 2027) et les

activités spéculatives des fonds d'investissements sont responsables de cette tendance. Par ailleurs, l'augmentation de la production renouvelable en Europe permet un découplage des prix du gaz et de l'électricité. Plus il y a de renouvelables dans le mix, moins le prix de l'électricité dépend du gaz. En 2025, le coût de production des centrales gaz n'a affecté les prix de l'électricité que 32% du temps.



Source : S&P Global Platts, European Energy Exchange.

Facture gaz et électricité : les coûts de réseau augmentent

En 2025, les composantes de la facture d'énergie (énergie consommée, coûts de transport et de distribution, surcharges et taxes) ont significativement évolué par rapport à 2024. Les frais de réseaux (transport et distribution) de l'électricité prennent une part plus large dans la facture, pour les trois régions. Les fournisseurs supportent les impayés sur l'ensemble des composantes de la facture, hormis la TVA et la cotisation fédérale.

Des niveaux de prix tributaires de très nombreux facteurs externes

Pour un fournisseur, pouvoir proposer des prix compétitifs en termes de commodité, gaz ou électricité, suppose :

- un marché de gros qui soit liquide,
- un pays disposant de capacités de production fiables et flexibles en quantité suffisante pour couvrir les pics de consommation,
- des systèmes de vente/facturation simples et efficaces,
- des coûts internes et externes faibles.

L'ensemble de ces points n'est pas sous le contrôle direct ou exclusif des fournisseurs. En effet :

- les prix sur les marchés de gros évoluent en fonction des marchés de l'énergie européen et mondial, en particulier ceux du gaz ;
- les systèmes de facturation doivent intégrer des données fournies par les gestionnaires de réseau (consommation, coûts de transport, coûts de distribution, etc.) ;
- les factures intègrent également les coûts liés aux certificats verts (pour l'électricité), les obligations de service public et les taxes et redevances (TVA, cotisation fédérale), ainsi que des modifications réglementaires, parfois rétroactives, variables selon les régions, ce qui majore les coûts administratifs.

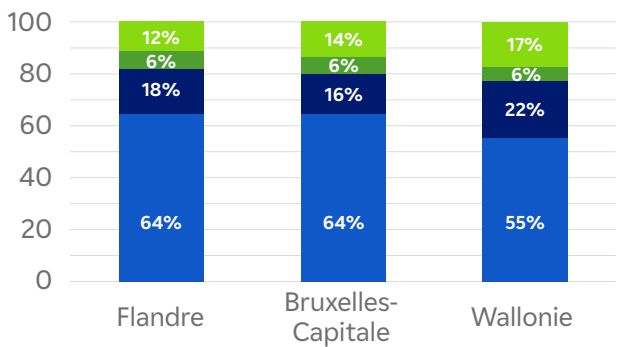
Pour les entreprises, le prix de l'électricité et du gaz peut être fixe ou fonction des prix de marché, selon des formules permettant de lisser ou non les variations de prix sur les marchés de gros, de rémunérer la flexibilité, de garantir une électricité d'origine renouvelable, etc.

Pour les particuliers, les prix peuvent être fixes ou variables. Ils évoluent périodiquement en fonction du tarif choisi (annuellement ou trimestriellement) et de l'évolution des marchés de gros.

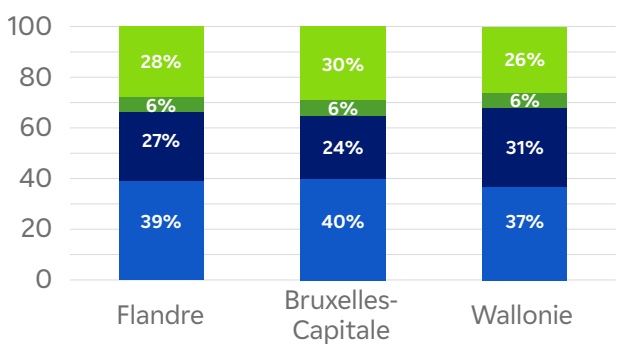
Une évolution notable des composantes de la facture d'énergie

Le graphe ci-contre détaille les différentes composantes des factures électricité et gaz de décembre 2025 pour les clients résidentiels, dans les trois régions belges. Les proportions respectives de l'énergie d'une part et des coûts de transport et de distribution d'autre part, ont évolué par rapport à 2024. La part des frais de réseau dans la facture a augmenté de minimum 4 points pour l'électricité en région Bruxelles-Capitale, jusqu'à 8 points pour l'électricité en Flandre par rapport à 2024 (cf. page 18 du rapport RSE 2024). Par ailleurs, le niveau de taxes sur la facture d'électricité (de 26 à 30%) demeure bien plus élevé que sur la facture de gaz (d'au plus 17%, avec un taux de 12% en Flandre). Cette différence peut constituer un frein à l'électrification des usages, en particulier en réduisant la rentabilité des solutions comme les pompes à chaleur. La TVA reste fixée à 6%.

Composition de la facture de gaz pour les ménages belges en décembre 2025



Composition de la facture d'électricité pour les ménages belges en décembre 2025



■ Energie ■ Transport et distribution ■ TVA ■ Taxes

Source : CREG.

Une chaîne de valeur complexe et sous forte contrainte

La chaîne de valeur ci-contre différencie les activités sous contrôle direct de Luminus (en vert) de celles qui relèvent de sa sphère d'influence (en orange) ainsi que de celles sur lesquelles Luminus n'a aucune influence, en conformité avec les recommandations de la norme ISO 26000.

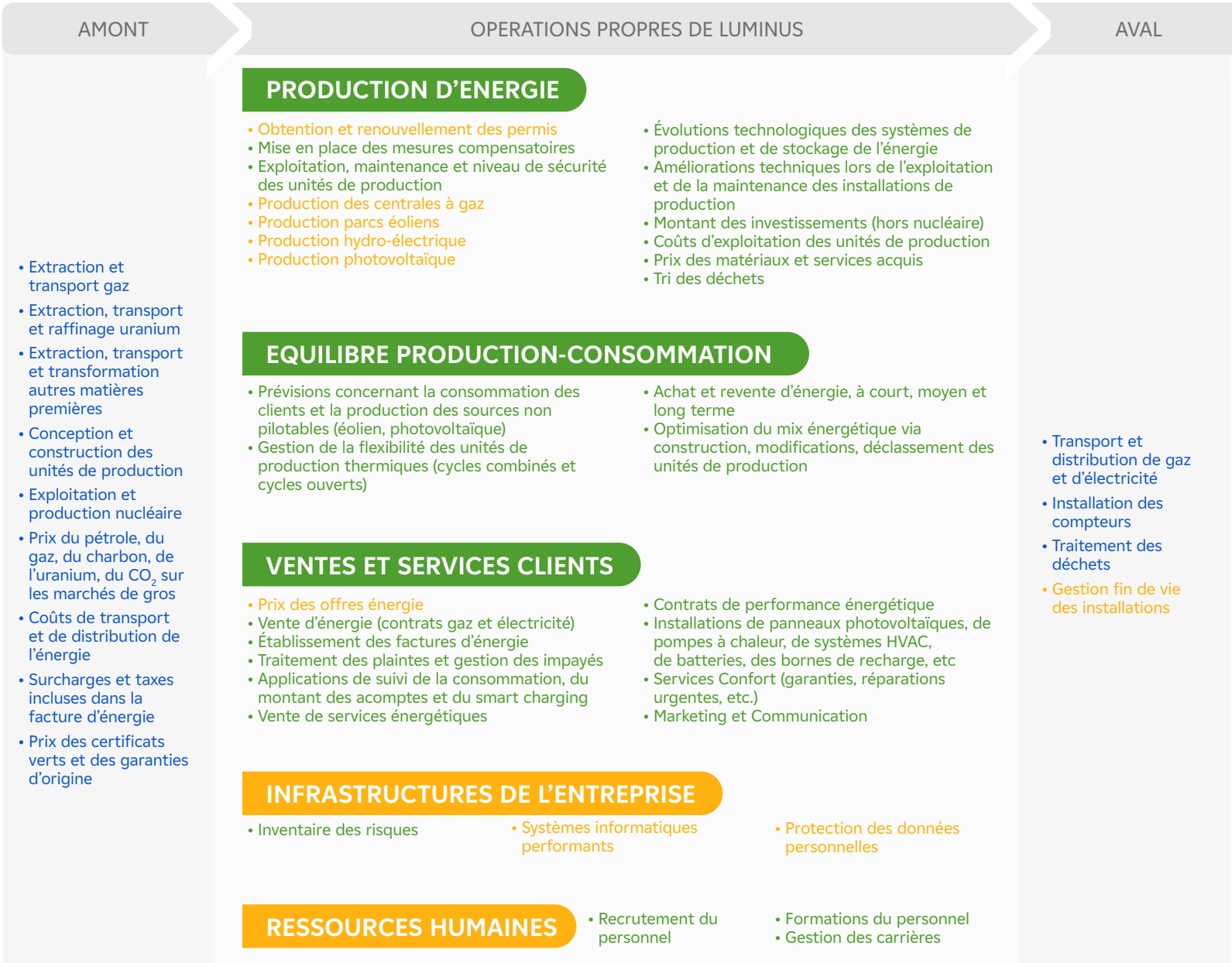
Dans le tableau ci-contre les activités sont triées selon leur place dans la chaîne de valeur, conformément à la norme ESRS 2.

On y distingue les activités amont (à gauche), les opérations propres de Luminus (au centre) et les activités aval (à droite).

Les activités en bleu sont plus susceptibles de générer des risques et des « dépendances » au sens de la CSRD.

Ce tableau représente une évolution majeure par rapport à la chaîne de valeur publiée en 2024, en termes de clarification et d'alignement avec la CSRD.

En revanche, cette représentation n'affecte pas le contenu du rapport et sa grille de matérialité.



Impacts des activités : une analyse retravaillée

Les standards GRI recommandent d'inclure dans un rapport RSE une « explication des thèmes prioritaires et de leur périmètre ».

Un premier inventaire des impacts a été réalisé en 2017, afin de préciser le rôle joué par Luminus, notamment en matière de responsabilité directe ou indirecte.

En 2018 et en 2019, quelques modifications liées aux changements de structure du rapport ont été apportées à ce tableau. Une colonne « portée de l'impact », court ou plus long terme a été ajoutée, conformément aux recommandations du standard GRI.

En 2022, puis en 2023, le tableau a été à nouveau modifié pour tenir compte des modifications apportées à la structure du rapport (chapitres Éthique - aujourd'hui

Pratiques Responsables -, Environnement et Capital Humain, notamment).

En 2024, la description des « principaux impacts » avait été revue en fonction des IRO (Impacts, Risques et Opportunités) identifiés par le Groupe EDF dans le cadre de la préparation du premier rapport annuel conforme à la CSRD du groupe.

Celle-ci a été à nouveau modifiée en 2025, pour distinguer les impacts positifs des impacts négatifs (distinction effectuée par la CSRD - en vert ou orange ci-dessous) ou neutres (en gris) et mieux préciser la nature des impacts. Les colonnes « sur qui l'impact se produit » ont été retravaillées pour mieux identifier les personnes, écosystèmes et organisations directement ou indirectement « impactés ». Une colonne « impact à moyen terme » a également été ajoutée.

CHAPITRE	ENJEUX (DMA)	IMPACT	DÉTAILS	PERSONNES ATTEINTES		PORTÉE DE L'IMPACT			RÔLE DE LUMINUS	
				Interne	Externe	Immédiat	Moyen terme	Long terme	Direct	Indirect
PRATIQUES RESPONSABLES	Responsabilité sociétale		Contribution aux ODD	Salariés	Citoyens, pouvoirs publics, écosystèmes	X	X	X	X	X
	Éthique et conformité		Fraude et corruption	Salariés, managers, acheteurs	Clients, actionnaires	X			X	
			Efficacité des systèmes d'alerte	Salariés	Clients, citoyens, pouvoirs publics	X			X	X
	Advocacy & lobbying		Politiques publiques adaptées aux enjeux énergétiques, humains, etc.	Salariés	Clients, citoyens, pouvoirs publics, écosystèmes	X	X	X	X	X
	Achats, audits et risques		Atteintes humaines et environnementales le long de la chaîne de valeur	Salariés, acheteurs	Salariés des fournisseurs et des sous-traitants, communautés locales, écosystèmes, actionnaires	X	X		X	X
	Ventes d'énergie		Techniques de vente responsables	Fournisseurs	Clients	X			X	X
	Pratiques de paiement		Endettement des fournisseurs	Salariés	Fournisseurs, prestataires de services	X	X		X	
	Sécurité informatique		Sécurité des données et fiabilité des systèmes	Salariés	Clients, fournisseurs	X	X	X	X	X
ENVIRONNEMENT	Changement climatique		Emissions de gaz à effet de serre et atteintes à la biodiversité	Salariés	Citoyens, pouvoirs publics, écosystèmes	X	X	X	X	X
			Décarbonation des activités économiques	Salariés	Citoyens, pouvoirs publics		X	X	X	
			Adaptation des infrastructures au changement climatique	Salariés	Citoyens, actionnaires	X	X	X	X	
	Pollutions		Atteintes à la qualité de l'air, de l'eau, des sols et autres nuisances	Salariés	Riverains, citoyens, écosystèmes, pouvoirs publics, santé publique	X	X	X	X	X
	Sécurité des installations		Atteintes à la santé et incidences environnementales	Salariés	Riverains, pouvoirs publics	X	X		X	X

CONTEXTE – IMPACTS DIRECTS ET INDIRECTS

CHAPITRE	ENJEUX (DMA)	IMPACT	DÉTAILS	PERSONNES ATTEINTES		PORTÉE DE L'IMPACT			RÔLE DE LUMINUS	
				Interne	Externe	Immédiat	Moyen terme	Long terme	Direct	Indirect
ENVIRONNEMENT (suite)	Ressource en eau		Diminution de la ressource en eau et atteintes aux écosystèmes	Salariés	Riverains, écosystèmes, biodiversité	X	X	X	X	X
			Gestion du débit fluvial	Salariés	Citoyens, écosystèmes	X			X	X
	Biodiversité		Mortalité accrue de certaines espèces	Salariés	Citoyens, écosystèmes	X	X		X	
			Renaturation des zones agricoles	Salariés	Citoyens, agriculteurs	X	X		X	X
	Économie circulaire		Utilisation de ressources	Salariés	Citoyens, communes	X	X	X	X	X
			Participation à la dépollution de la Meuse et à la valorisation des déchets	Salariés	Citoyens, communes, pouvoir publics	X	X		X	X
CLIENTS	Protection des consommateurs		Satisfaction des clients et réputation	Salariés	Clients	X	X		X	X
			Endettement des clients (et de Luminus)	Salariés	Clients, actionnaires	X	X	X	X	X
	Solutions énergétiques		Réduction de la consommation d'énergie, de l'empreinte carbone et de la facture	Salariés, filiales	Clients, écosystèmes	X	X	X	X	X
			Diversité des sources d'énergie et résilience du réseau électrique	Salariés	Clients, citoyens	X	X	X	X	X
	Sécurité d'approvisionnement		Réduction des congestions locales	Salariés	Clients, gestionnaires de réseaux	X			X	X
			Évitement des black-out	Salariés	Clients, pouvoirs publics, citoyens	X			X	X
CAPITAL HUMAIN	Sécurité et bien-être au travail		Accidents de travail	Salariés, sous-traitants	Santé publique, famille des salariés	X	X		X	X
			Santé mentale, burn-out, bore-out, etc.	Salariés	Santé publique, famille des salariés	X	X	X	X	X
			Sentiment d'accomplissement et bien-être	Salariés	Santé publique, famille des salariés	X	X	X	X	X
	Compétences et carrières		Développement des compétences, employabilité	Salariés	Clients, actionnaires	X	X	X	X	X
	Dialogue social		Motivation des salariés	Salariés	Partenaires sociaux, clients	X	X	X	X	X
	Diversité, équité & inclusion		Diversité du personnel et sensibilisation aux discriminations	Salariés	Citoyens, famille des salariés	X	X		X	X
			Bien-être, réputation	Salariés	Citoyens, famille des salariés	X	X	X	X	X
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE	Performance économique		Dividendes, bonus, emplois	Salariés	Investisseurs, actionnaires, pouvoirs publics	X	X		X	

■ IMPACT NÉGATIF
 ■ IMPACT NEUTRE
 ■ IMPACT POSITIF

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES





Des parties prenantes aux attentes multiples

L'enjeu

Un dialogue de qualité avec l'ensemble des parties prenantes au développement d'une entreprise, internes ou externes, contribue au succès de sa stratégie, et à l'obtention de résultats positifs, sur le plan commercial, social et environnemental. C'est pourquoi ce dialogue est l'une des pierres angulaires de la politique RSE de Luminus.

Dans ce cadre, les principales attentes des parties prenantes ont été résumées dans le tableau ci-contre.

Ce tableau synthétise le fruit de quinze années de dialogue formel ou informel avec les parties prenantes, sur base du rapport RSE annuel de Luminus (première parution relative à l'année 2012). Dans un secteur aussi stratégique que l'énergie, les attentes des parties prenantes sont connues - elles font même parfois l'objet d'enseignements spécialisés au niveau universitaire. Les attentes systématiquement couvertes par l'un ou l'autre chapitre du rapport RSE sont indiquées en bleu.

Le cadre

Des engagements précis

Dès son origine, la politique RSE de Luminus, publiée en 2012, s'engageait à « développer la concertation avec les parties prenantes » et à « rendre compte de l'évolution de ses résultats financiers, environnementaux et sociétaux ».

Dans sa dernière version (2025), la politique RSE précise les engagements : « Nous entretenons un dialogue permanent avec nos parties prenantes : clients, fournisseurs, autorités publiques, partenaires sociaux, etc. Nous suivons et mesurons notre

PARTIES PRENANTES	PRINCIPALES ATTENTES	PARTIES PRENANTES	PRINCIPALES ATTENTES
Salariés	Salaires décents	Autorités publiques	Sécurité des installations, adaptation au changement climatique, sobriété hydrique
	Formation et développement		Respect des normes sociales et environnementales
	Mobilité interne		Coopération en cas de situation de crise
	Bien être au travail		Accessibilité de l'énergie (prix, conditions commerciales)
	Non discrimination		Santé publique
	Ethique		Contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations unies et à l'Accord de Paris
	Continuité de l'entreprise		
Représentants du personnel et syndicats	Conditions de travail	Investisseurs	Performance financière
	Dialogue de qualité		Réduction des risques
	Non discrimination		Labels RSE/ Notations ESG
	Performance RSE/ESG	Médias	Réactivité, pédagogie, transparence
Clients	Produits et services compétitifs	ONG et Universités	Protection des consommateurs
	Pratiques de ventes responsables		Protection des écosystèmes
	Qualité du service clients		Vigilance et transparence sur les impacts sociaux et environnementaux
	Factures claires et correctes		Partenariats, mécénat
	Protection des données personnelles	Fournisseurs et Sous-traitants	Visibilité sur les futures commandes
	Maîtrise de la consommation d'énergie		Conditions de travail
	Accompagnement à la décarbonation		Délais de paiement
	Solutions de flexibilité		
Riverains, citoyens	Réduction des nuisances paysagères et sonores	SBM-2 45 (a) (b)	
	Protection des écosystèmes		
	Réduction des émissions, pollutions, etc.		
	Sécurité des installations		
	Opportunités d'emploi		
	Concertation en cas de demande/ renouvellement de permis		



DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

performance RSE/ESG et rendons compte de nos résultats chaque année ».

Cet engagement se traduit par la publication d'un rapport développement durable annuel, en conformité avec les recommandations de la Global Reporting Initiative en matière de reporting durable, et, dans une modeste mesure, avec la première CSRD.

Différentes formes de dialogue

Le dialogue avec les parties prenantes se déploie sous différentes formes :

- des événements, organisés régulièrement, pour rencontrer le grand public à proximité des sites de Luminus ;
- des conventions de collaboration avec les pouvoirs publics (ex : gestion de l'hydraulicité sur la Meuse, signée avec la Région Wallonne en 2017) ;
- des réunions publiques obligatoires ou volontaristes, destinées à présenter de nouveaux projets, organisées en présentiel ou en ligne (cf. page 26) ;
- des structures ayant pour but d'associer les communes ou les citoyens au développement des énergies renouvelables (cf. page suivante) ;
- des partenariats avec des associations (cf. Jane Goodall Belgium Institute) ;
- des réponses aux questionnaires annuels des ONG et des entreprises clientes ;
- des études, quantitatives ou qualitatives, menées régulièrement, pour affiner le contenu du rapport ;
- un rapport RSE publié chaque année depuis 2012.

Quinze thématiques prioritaires

Le tout premier rapport RSE de Luminus date de 2013 (pour l'année 2012). Une matrice de matérialité a été élaborée en 2014 et 2015 (cf. annexe) – le premier rapport GRI de Luminus datant de 2015.

Depuis 2015, la liste des thématiques "matérielles" identifiées par les parties prenantes a évolué (cf. historique en annexe p. 108 à 111).



Voka : une partie prenante très spécifique et un label "SDG Pioneer" obtenu pour la deuxième fois

En 2022, Luminus s'est engagée dans la démarche Entrepreneurat Durable proposée par Voka, le réseau des chambres de commerce flamandes. Ce label obtenu est reconnu dans toute la Belgique.

La charte Voka se réfère aux objectifs de développement durable des Nations unies pour que les entreprises y contribuent et s'engagent. Le processus d'obtention du label repose sur le dialogue, avec un échange régulier avec des experts externes disposant d'une vue transversale sur les pratiques des entreprises belges et les attentes des parties prenantes. L'échange est également l'occasion de discuter des résultats, les entreprises investies rendant compte de leurs progrès chaque année. En 2025, Luminus a conservé son titre de "SDG Pionnier", en contribuant à 14 des 17 ODD (cf p 11) et en ayant réalisé, à la date du reporting intermédiaire (en novembre 2025) 11 des 16 actions prévues (10 actions doivent être réussies pour obtenir la certification). L'objectif de Luminus est d'obtenir, à terme, le grade de "SDG Champion".

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Nouveaux projets : des actions spécifiques

La loi belge prévoit la consultation des populations via des enquêtes publiques. En Wallonie notamment, l'organisation d'une réunion publique est obligatoire avant tout dépôt de demande de permis pour les parcs éoliens d'une puissance supérieure à 3 MW. En vertu de sa politique RSE et d'engagements

pris par le groupe EDF, Luminus va au-delà des dispositions légales, pour organiser un dialogue de qualité autour de chaque nouveau projet d'envergure. Luminus s'efforce également d'associer les citoyens et les communes aux investissements dans les énergies renouvelables, en vertu de l'engagement pris en 2019

vis-à-vis des objectifs de développement durable des Nations unies (cf. page 11). C'est ainsi que depuis 2019, ce sont huit sociétés SPV (pour Special Purpose Vehicle) qui ont été créées avec des intercommunales, flamandes ou wallonnes.

Les indicateurs

71 éoliennes co-financées depuis 2019

Au total, à la fin décembre 2025, 71 éoliennes ont été co-financées en partenariat avec des intercommunales, dont 63 en Wallonie. Les premières datent de 2019, avec la création de la société ActiVent.

17 réunions publiques

En 2025, 17 réunions ont été organisées, dont cinq à titre obligatoire en Flandre et huit en Wallonie. En outre, quatre réunions volontaires ont été organisées, toutes en Flandre.

		Réunions obligatoires	Réunions volontaires	Total
2023	Flandre	2	12	14
	Wallonie	8	4	12
	Total	10	16	26
2024	Flandre	3	5	8
	Wallonie	14	1	15
	Total	17	6	23
2025	Flandre	5	4	9
	Wallonie	8	0	8
	Total	13	4	17

SPV	Co-investisseurs	Premiers co-investissements	Nombre d'éoliennes
Activent	Ceneo, IEG, BW, Sofilux	2019	21
Eol'Wapi	Ipalle, Ideta	2021	34
Zo-fier	Zefier	2021	5
Wind2Trucks	Fockedey, Ideta	2022	2
Demainvest	Wallonie Entreprendre Environnement	2023	4
Eolspi	SPI	2023	2
LumIKA	IKA	2024	2
Plenty	Power to Citizens	2025	1

Les coopératives Lumiwind et Luminus Wind Together comptent 6 835 membres

Lancée en mai 2020, la coopérative Lumiwind a pour objectif de permettre au grand public, notamment aux riverains des parcs éoliens, de s'impliquer dans le financement des énergies renouvelables. Fin 2025, elle comptait 3 132 membres.

Les parts souscrites offrent aux coopérateurs des dividendes calculés sur les bénéfices générés par l'activité des éoliennes, en fonction de leur capacité de production.

La coopérative Luminus Wind Together, créée en 2016, dont la dernière souscription date de 2019, comptait 3 703 membres au 31 décembre 2025.

Modifications apportées au rapport RSE 2025 : quelques changements substantiels

Pour sa quatorzième édition, ce rapport RSE a bénéficié de nouveaux regards, qui ont pu apporter des changements qualitatifs – fruit d’un dialogue nourri avec les experts de Luminus.

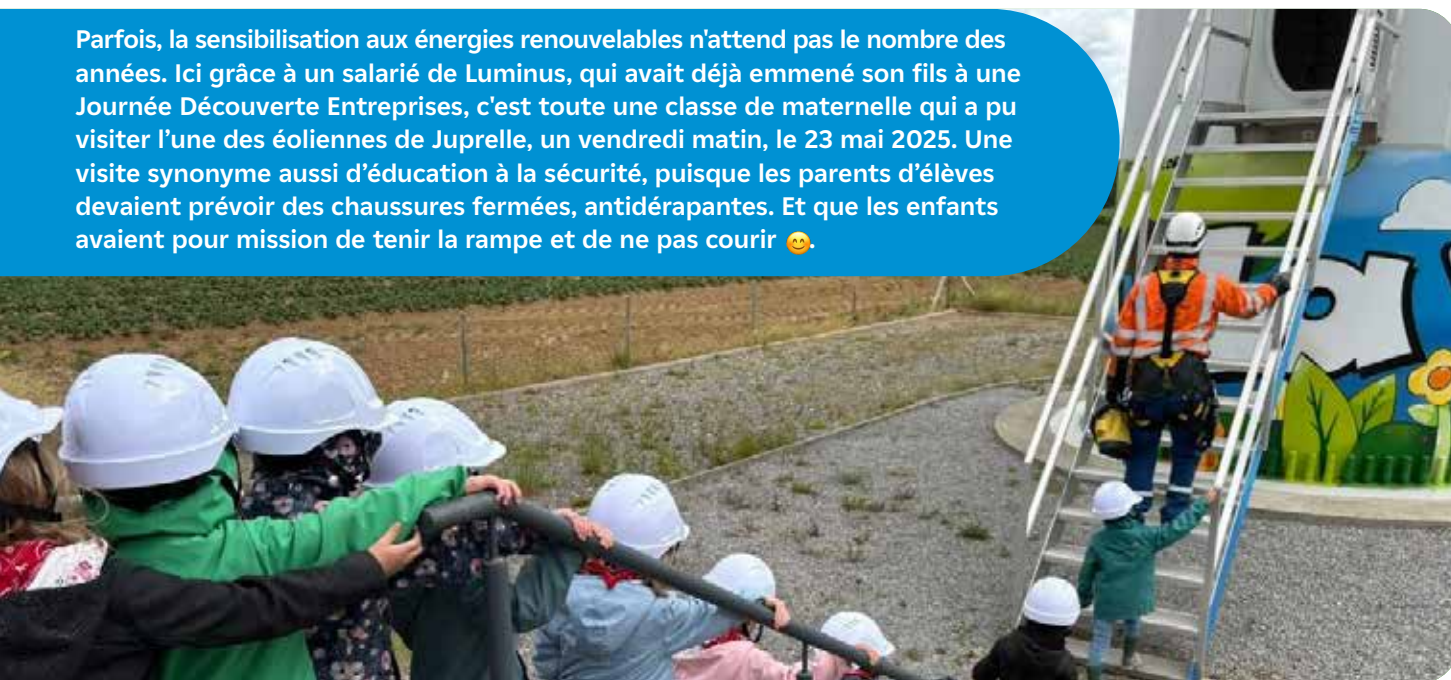
Compte tenu des incertitudes entourant l’adoption par la Commission européenne des normes ESRS simplifiées (via le futur acte d’exécution de la CSRD, telle que modifiée par la Directive Omnibus I), Luminus a mis à profit l’année 2025 pour mettre à jour ses propres référentiels lorsque c’était nécessaire ou souhaitable, et pour réexaminer l’ensemble du contenu du rapport.

C’est ainsi que plusieurs politiques ont été actualisées :

- la politique RSE
- la politique Achats responsables (pour mise en place en 2026)
- la politique Santé, Sécurité et Environnement.

La présentation, au sein du rapport, de la chaîne de valeur a également été révisée en totalité, de même que la liste des impacts.

Parfois, la sensibilisation aux énergies renouvelables n’attend pas le nombre des années. Ici grâce à un salarié de Luminus, qui avait déjà emmené son fils à une Journée Découverte Entreprises, c’est toute une classe de maternelle qui a pu visiter l’une des éoliennes de Juprelle, un vendredi matin, le 23 mai 2025. Une visite synonyme aussi d’éducation à la sécurité, puisque les parents d’élèves devaient prévoir des chaussures fermées, antidérapantes. Et que les enfants avaient pour mission de tenir la rampe et de ne pas courir 😊.



Une nouvelle thématique « Pratiques Responsables », centrée sur l’Advocacy

En 2024, le Groupe EDF a publié une charte Responsable Advocacy applicable à toutes les filiales, dans le cadre de ses réflexions sur sa politique sociétale. Une nouvelle page (cf. page 39) intitulée « lobbying et influence politique », en référence à la norme ESRS-G1-5, a donc été ajoutée au chapitre Pratiques Responsables. Celle-ci résume l’application « de l’Advocacy Charter » du groupe EDF chez Luminus.

Un état d’avancement des politiques RSE et Biodiversité a été réalisé, afin de mieux identifier les priorités futures (cf. pages 35 et 61).

Les principaux enjeux et thématiques prioritaires (au sens GRI) restent cependant très stables. La description des process mis en place pour répondre à ces enjeux (dans les paragraphes « Le cadre ») a été mise à jour chaque fois qu’une évolution des pratiques était observée.

La plupart des indicateurs ont été conservés. Cependant, le pourcentage de nouveaux salariés ayant suivi la formation au Code de Conduite a été précisé, à côté du chiffre brut, pour satisfaire l’une des demandes du rating EcoVadis (cf. page 38). L’indicateur lié aux heures de formation sur les cyber-risques a été remplacé par un chiffre indiquant le nombre de personnes formées (cf. page 43).

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Du côté du chapitre Environnement, l'indicateur « consommation d'eau » inclut désormais la consommation d'eau de ville sur les sites thermiques (cf. page 60). Un indicateur a été ajouté, pour visualiser les différents types de mesures compensatoires (cf. p. 63). Le graphe sur les déchets recyclés a été corrigé, pour isoler les déchets valorisés (énergétiquement) des autres catégories (cf. page 65).

Certains graphes ont été modifiés pour les rendre plus lisibles. Il s'agit notamment du graphe montrant le mix énergétique belge, dans le chapitre Contexte (cf. page 15) :

un histogramme empilé a remplacé le « camembert » qui ne permettait pas de visualiser l'évolution de la production d'électricité. Cet histogramme permet également de comparer production et consommation d'électricité, rendant visibles les importations.

Les différents index (GRI, ESRS) ont été mis à jour et modifiés en fonction.

Autres modifications notables :

- Le chapitre Contexte inclut des précisions sur le fonctionnement des marchés de gros et de détail.

- Le sous-chapitre Diversité, Équité et Inclusion a été placé après le sous-chapitre Santé, Sécurité et Bien-Être, pour rendre plus visible le lien entre bien-être et sentiment d'inclusion.

Cet inventaire des modifications apportées au rapport 2025 ne comprend pas les faits nouveaux mis en valeur dans le rapport, sous forme de pages « faits marquants » ou d'encadrés.

Au total, une dizaine de pages ont été rajoutées, dans différents chapitres.

Une équipe dédiée pour faire évoluer le rapport RSE

Le rapport 2025 a été rédigé en grande partie par une juriste, Laura O'Brien, pour les chapitres Pratiques Responsables et Capital Humain, et par Octave Bryskere, ingénieur en environnement, pour les chapitres Contexte et Environnement – en lien direct avec les experts internes et avec Pascale-Marie Barriquand, Head of Sustainability, rédactrice en chef et directrice de publication. Laura a également pris en charge les sous-chapitres Clients vulnérables et Solutions énergétiques, tandis que Octave se chargeait du sous-chapitre Sécurité d'approvisionnement.

Pour Laura, « travailler sur ce rapport m'a permis de directement mettre en œuvre les compétences acquises à l'EFRAG et de proposer des modifications substantielles dans le chapitre Pratiques responsables. Les normes ESRS permettent de comparer les impacts sociétaux et environnementaux de différentes entreprises – et constituent un appui décisionnel stratégique, qui donne tout son sens à la RSE ».

Pour Octave : « j'ai pu approfondir mes connaissances du secteur de l'énergie en analysant toutes les données déjà publiées – et en identifiant des pistes de progrès. J'ai pu ajouter des contenus pédagogiques et graphiques utiles pour les lecteurs. Comme il s'agit de commenter de nouveaux résultats, l'IA est peu sollicitée, ce qui donne l'occasion de nourrir une réflexion propre ».

Quant à Pascale-Marie, elle a apprécié de pouvoir travailler avec une équipe capable de challenger les habitudes de Luminus en matière de reporting. « L'édition 2025 a permis de revoir les bases, pour s'assurer d'entamer une nouvelle décennie sans réduire les exigences – dans un contexte climatique et géopolitique qui mérite d'accorder toujours plus d'importance à la robustesse des systèmes, technologiques et humains. »



Inauguration de l'éolienne construite sur le site de Barry Callebaut à Hal, avec l'appui de la commune

L'éolienne construite sur le site de Barry Callebaut à Hal a pu voir le jour grâce à une collaboration étroite entre Luminus, la commune et le chocolatier. Financée via la société Zo-Fier, l'éolienne permet d'éviter l'émission d'environ 1 200 tonnes de CO₂ par an.

Une production d'énergie au plus près des besoins

L'éolienne est implantée sur le site industriel de Barry Callebaut à Hal. Avec une capacité installée de 3,6 MW, elle produit en moyenne 8 000 MWh d'électricité par an, consommés en quasi-totalité par l'industriel.

Cette production correspond à la consommation annuelle moyenne de 2 300 ménages.

La réduction des émissions associée à cette production locale est estimée à environ 1 100 tonnes* par an.

L'intégration des communes dans le financement des projets

L'éolienne a été financée grâce à Zo-Fier, une filiale commune entre Zefier (société holding active sur 160 communes flamandes) et Luminus, dédiée au développement, à la construction et à l'exploitation

de projets d'énergie renouvelable. Zefier participe à hauteur de 49%, tandis que Luminus détient 51% du capital.

La participation de la Ville de Hal, au travers de ses parts dans Zefier, s'inscrit dans ses objectifs en matière de transition énergétique.

Zo-Fier est un véhicule de financement créé en 2021, qui a déjà financé la construction de cinq éoliennes.

Le dialogue entre Luminus et la commune a porté sur les modalités d'investissement et la communication autour du projet. Les échanges ont impliqué les autorités locales, le partenaire industriel et les équipes internes.

Un projet ancré dans son environnement local

La mise en service de l'éolienne avait eu lieu en fin d'année 2024. L'inauguration a été organisée le 23 juin 2025, en présence de représentants politiques, d'équipes de Luminus, de Zefier et de Barry Callebaut.



L'éolienne construite sur le site de Barry Callebaut à Hal a été inaugurée le 23 juin 2025. Sur la photo, des salariés de Barry Callebaut et de Luminus, des membres de Zefier et des représentants de la commune.

¹ Calcul réalisé sur la base de facteurs d'émission tenant compte du cycle de vie : 12,7 g d'eqCO₂/kWh pour l'énergie éolienne (référence ADEME Bilan Carbone V 8.6) et 148 g d'eqCO₂/kWh pour le mix énergétique belge (référence AIE 2025).

300 éoliennes : un jalon majeur pour Luminus et ses parties prenantes

En 2025, Luminus a franchi une étape historique avec l'inauguration de sa 300e éolienne à Hannut, marquant 25 ans d'engagement dans l'énergie éolienne terrestre. Ce fut l'occasion d'accueillir de très nombreuses parties prenantes – collègues, citoyens, autorités locales, partenaires industriels... soit au total plus de 200 invités issus d'horizons variés.

Un développement ancré dans les territoires

Depuis le premier projet éolien en 2005, Luminus a construit son leadership dans l'éolien terrestre en Belgique grâce à une approche fondée sur la concertation et les partenariats locaux. Les 300 éoliennes célébrées le 17 octobre, totalisant 807 MW de puissance installée (832 MW fin 2025), sont réparties sur l'ensemble du territoire belge. Elles représentent l'équivalent de la consommation d'électricité de 380 000 ménages et permettent d'éviter l'émission d'environ 180 000 tonnes¹ de CO₂ par an.

Le parc éolien de Hannut-Wasseiges, composé de cinq éoliennes d'une puissance totale de 21 MW, témoigne de cette collaboration réussie entre Luminus et les communautés locales. Le parc évite en moyenne 7 800 tonnes¹ de CO₂ annuellement.

C'est ainsi que le parc accueille la première éolienne citoyenne de Plenty, une coopérative énergétique belge qui vise à permettre à chacun d'investir dans l'énergie renouvelable produite localement. Cette initiative renforce l'implication des citoyens et contribue à un ancrage local durable des projets. Les différents orateurs qui se sont succédé à la tribune ont d'ailleurs pu relater quelques épisodes de la « saga » qui a fini par aboutir à la construction du parc, longtemps différé.

Des partenariats industriels au service de la décarbonation

L'inauguration du parc de Hannut illustre également la capacité à créer des synergies avec le monde industriel. L'accord conclu avec Aurubis, leader mondial du recyclage du cuivre et fournisseur de métaux non ferreux, prévoit qu'à partir de 2026, plus d'un quart de la consommation électrique du site de Beerse sera alimenté directement par l'électricité produite à Hannut. Grâce à un contrat d'achat direct d'électricité renouvelable conclu pour une durée de 15 ans, Aurubis sécurise un prix fixe pour l'énergie produite par quatre des éoliennes du parc.

¹ Calcul réalisé sur la base de facteurs d'émission tenant compte du cycle de vie : 12,7 g d'eqCO₂/kWh pour l'énergie éolienne (reference ADEME Bilan Carbone V 8.6) et 148 g d'eqCO₂/kWh pour le mix énergétique belge (référence AIE 2025).



L'inauguration de la trois-centième éolienne de Luminus, organisée le 17 octobre à Hannut, a rassemblé plus de 200 participants issus d'horizons variés. De gauche à droite : Manu Douette, bourgmestre de la ville de Hannut — Thomas Courtois, Bourgmestre de Wasseiges — Frederik Snoeck, Directeur Production de Luminus — Hans Van de Water, Accounting Manager Aurubis — Cécile Neven, Ministre wallonne de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports — Grégoire Dallemagne, CEO de Luminus — Pieterjan Verhaeghen, Co-Founder & CEO de Bolt — Marie Jacqmin, députée wallonne et du parlement Wallonie-Bruxelles — Loic Jacob, député wallon et du parlement Wallonie-Bruxelles.

Centrale de Ham à Gand : ouverture au public d'un site centenaire

En 2025, la centrale de Ham à Gand a marqué son centenaire en participant à la Journée Découverte Entreprises. C'était l'occasion d'ouvrir le site au public et de renforcer le dialogue avec les parties prenantes locales.

Dans le cadre de la Journée Découverte Entreprises, la centrale de Ham a accueilli des visiteurs issus du grand public. Cette ouverture a permis de présenter le fonctionnement du site, ses évolutions techniques et son rôle dans l'approvisionnement en électricité. Elle offrait également un cadre d'échange direct avec les équipes de Luminus.

Visite de la centrale de Ham, avec les explications d'Eric Perdu, investi de longue date dans la promotion et l'extension du réseau de chaleur gantois.



Le centenaire a été l'occasion d'un second moment de rencontre avec les parties prenantes institutionnelles, quelques clients B2B et utilisateurs du réseau de chaleur gantois, collaborateurs et pensionnés de Luminus et des collaborateurs du centre interculturel De Centrale qui fêtait son 30^{ème} anniversaire. Les interactions ont permis de replacer l'évolution de la centrale dans un contexte plus large, en lien avec les enjeux énergétiques actuels.

Un site historique au cœur du système énergétique

Mise en service en 1926, la centrale de Ham a connu plusieurs transformations. Elle est passée du charbon au diesel, puis au gaz fossile dans les années 1990. Elle dispose aujourd'hui de plusieurs unités de production, dont des turbines à gaz et des installations de cogénération.

La centrale joue un rôle important dans l'équilibre production-consommation du pays. Elle peut adapter rapidement sa production en fonction de la demande et de la disponibilité des énergies renouvelables. Elle est également équipée de dispositifs permettant le redémarrage des installations en cas de panne générale.

Un ancrage local renforcé par le réseau de chaleur

Les cogénérations du site alimentent également le réseau de chaleur urbain de Gand depuis 1958. Ce



Johan Dierick, Directeur Production Nord de Luminus, en chemise blanche sur la photo, fait visiter le site. De gauche à droite : Jan Van Doorslaer de Gandante ; Elke Sleurs, conseillère provinciale gantoise ; Johan Van Acker, Directeur Artistique De Centrale ; Nele Goethals, Publiekswerking De Centrale.

réseau de 23 kilomètres fournit environ 70 000 MWh de chaleur par an. Il alimente notamment des logements sociaux, des établissements hospitaliers, des bâtiments universitaires et des infrastructures publiques.

Selon Brecht Snoeks, Communication Manager Luminus, qui a supervisé l'organisation de l'événement. « Célébrer ce centenaire était indispensable, pour entretenir les bonnes relations avec le voisinage, les autorités locales – et les utilisateurs du réseau de chaleur ».

E-Lumination Day : un événement dédié au dialogue avec les entreprises sur l'électrification

Le 6 novembre 2025, Luminus a organisé à Anvers l'e-Lumination Day, une rencontre consacrée aux enjeux de l'électrification du système énergétique. L'événement a réuni plus de 150 participants issus d'entreprises ou d'institutions académiques ou publiques. L'objectif était de partager des connaissances, de présenter des solutions existantes et d'échanger sur les défis liés à la décarbonation de l'économie.

Le premier e-Lumination Day organisé par Luminus a eu lieu à Anvers le 6 novembre 2025. Plus de 150 participants y ont pris part : des entreprises, des universités et des institutions publiques.

L'objectif de la journée était de créer un espace de dialogue autour de l'évolution du système énergétique. Luminus souhaitait présenter des solutions existantes pour les entreprises et partager une analyse des transformations en cours dans le secteur.

L'électrification au centre des débats

Les discussions ont porté sur le rôle de l'électrification dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Celle-ci permet de remplacer progressivement les combustibles fossiles dans plusieurs usages énergétiques, notamment la mobilité, le chauffage, ou encore les processus industriels.

D'autres sessions concernaient le cadre réglementaire, la flexibilité énergétique, les mécanismes de financement et l'électrification des usages industriels.

La session consacrée aux solutions de flexibilité a suscité beaucoup d'intérêt. Compte tenu de l'intermittence de la production renouvelable, la capacité d'ajuster production et consommation devient la clé de l'équilibre du réseau.

L'événement a également accueilli plusieurs intervenants extérieurs, dont une dizaine de start-ups. Leurs interventions ont permis de comprendre les avancées concernant plusieurs technologies émergentes, notamment dans les domaines du stockage d'énergie de longue durée, de la mobilité électrique lourde et de la capture du carbone.

Échanger sur l'évolution des marchés de l'énergie

La journée s'est conclue par un débat consacré à l'évolution des prix de l'énergie et aux perspectives du système énergétique.

Gregory Michiels, Corporate Director Optimisation chez Luminus, a rappelé que « l'électrification constitue un levier important pour décarboner le système énergétique, mais elle doit s'accompagner d'une réflexion sur les coûts, la flexibilité et le cadre réglementaire ».

Joannes Laveyne, chercheur à l'Université de Gand, a souligné que « les technologies existent déjà, notamment les véhicules électriques ou les pompes à chaleur ». Selon lui, les principaux défis sont aujourd'hui « économiques et organisationnels ».



L'e-Lumination Day organisé par Luminus à destination des entreprises a permis de mettre en valeur les solutions d'électrification et de repérer les changements à mettre en œuvre pour accélérer la transition.

PRATIQUES RESPONSABLES



- Responsabilité sociétale p. 34
- Certifications p. 36
- Éthique et conformité juridique p. 37
- Lobbying et influence politique p. 39
- Gestion des risques et audits p. 40
- Achats et pratiques de paiement p. 41
- Ventes d'énergie p. 42
- Sécurité informatique et protection des données p. 43



Les enjeux

L'année 2025 l'a rappelé, les choix énergétiques individuels ou collectifs, à l'échelle d'un pays, d'une région ou d'une commune, sont plus que jamais stratégiques : ils ont une influence sur la sécurité d'approvisionnement et l'indépendance énergétique du pays, le climat et l'environnement, la compétitivité des entreprises et la décarbonation de leurs activités, le pouvoir d'achat des particuliers, le bien-être et la sécurité des populations, etc.

Face à de tels enjeux, la conformité aux lois et aux réglementations ne suffit pas à déterminer une véritable politique de responsabilité sociétale. Identifier les défis environnementaux et sociaux liés aux activités d'une entreprise est un élément incontournable de sa responsabilité, avant de prendre des engagements pertinents, en tenant compte des attentes des diverses parties prenantes.

Rendre compte des résultats obtenus dans le respect des standards européens et internationaux en termes de reporting transparent est un autre enjeu.

Bien conscient de ces multiples enjeux, Luminus s'efforce de créer les conditions d'un comportement éthique, aussi bien en interne que vis-à-vis des interlocuteurs externes.

Luminus a mis en place des pratiques responsables dans divers domaines :

- [Responsabilité sociétale](#)
- [Éthique et conformité juridique](#)
- [Lobbying et influence politique](#)
- [Gestion des risques et audits](#)
- [Achats et pratiques de paiement](#)
- [Ventes d'énergie](#)
- [Sécurité informatique et protection des données](#)

Le cadre

La politique de responsabilité sociétale

Depuis 2012, Luminus s'est dotée d'une politique Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Cette politique listait des engagements précis dans cinq domaines : l'éthique, la satisfaction clients, l'environnement, les ressources humaines et la prospérité.

Entre temps, la politique RSE de Luminus a été modifiée quatre fois :

- en 2017, pour inclure un sixième axe explicite, l'innovation.
- en 2018 et 2019 pour tenir compte des engagements 2030 du Groupe EDF, de sa politique développement durable et du nouvel accord-cadre mondial sur la responsabilité sociétale signé à l'échelle du groupe.
- en 2024 pour tenir compte de la [nouvelle réglementation européenne \(CSRD\)](#)

Pour s'aligner sur la CSRD, les notions de chaîne de valeur, d'évaluation des risques, d'effets du changement climatique, de cycle de vie, de parties prenantes (couvrant désormais un éventail plus large) et d'inclusivité sont devenues explicites. Le lexique employé a également été actualisé. D'autres modifications ont été proposées pour tenir compte d'évolutions stratégiques chez Luminus, en particulier #Electrify 2030. Enfin, le rôle de Luminus dans l'équilibre production-consommation a été présenté de manière plus explicite dans la nouvelle politique.

Comme dans l'ancienne politique, l'éthique est conçue au sens large, comme inspiration pour l'ensemble des actions ; la performance économique est reconnue en tant que fondation ; la satisfaction clients et l'innovation sont des priorités permanentes.

L'environnement apparaît comme limite tandis que les ressources humaines font office de moteur.

Les engagements en vue des objectifs de développement durable de l'ONU

Luminus a formalisé dès 2019 six engagements volontaires en vue des ODD (cf. page 11). Définis par la communauté internationale, ces 17 objectifs sont la référence mondiale en matière de développement durable, c'est-à-dire le développement permettant d'assurer les besoins actuels sans compromettre les besoins futurs, pour les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile.

Gouvernance RSE

Pour faciliter l'intégration des enjeux RSE au sein de Luminus et de sa stratégie, l'entreprise a mis en place en 2012 un comité RSE, placé sous la responsabilité du Head of Sustainability. Le comité réunit les différents experts internes, soit 14 personnes au sein des départements Achats, HSE, Formation, Legal, Production, Facturation, Stratégie. Le rôle du comité est de proposer des décisions relatives à la RSE au comité exécutif et de participer à leur mise en oeuvre. Si les experts sont sollicités de manière continue dans leur champ d'expertise respectif, la fréquence à laquelle le comité se réunit dans son entièreté dépend des circonstances propres à chaque année.

En concertation avec les experts internes et le retour de différentes parties prenantes (évaluation EcoVadis notamment), le département RSE élabore un plan d'action annuel. Ce plan tient également compte des engagements de Luminus en vue des ODD. En 2025 toutefois, une réflexion a été entamée pour définir un plan d'action sur le moyen et long terme afin de préciser la contribution de Luminus aux objectifs 2035 du Groupe EDF.

Politique de responsabilité sociétale : état d'avancement

Voici un état d'avancement de la politique RSE de Luminus, à fin 2025. La grande majorité des clauses sont directement couvertes par les différents chapitres ou sous-chapitres du présent rapport.



ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ



SATISFACTION CLIENTS



INNOVATION



RESSOURCES HUMAINES



ENVIRONNEMENT



PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

CLAUSE DE LA POLITIQUE

ÉTAT D'AVANCEMENT

Nous évaluons les impacts sociaux et environnementaux de nos activités tout au long de la chaîne de valeur.

Luminus a réalisé un premier inventaire de ses impacts sociaux et environnementaux en 2014. Depuis, cet inventaire est régulièrement mis à jour et complété - et les impacts sont mesurés lorsqu'ils sont matériels et sous contrôle direct de Luminus.
Pour ce qui concerne la chaîne de valeur, une cartographie des risques a été établie. Cette cartographie permet de repérer les principaux impacts potentiels et de tenter de les limiter.

Nous entretenons un dialogue permanent avec nos parties prenantes : clients, fournisseurs, autorités publiques, partenaires sociaux, etc.

Ce rapport RSE témoigne des multiples occasions de dialogue, obligatoires ou non, avec les différentes parties prenantes. Il n'est cependant pas exhaustif, notamment en ce qui concerne les interactions avec les clients ou avec les riverains.

Nous suivons et mesurons notre performance RSE/ESG et rendons compte de nos résultats chaque année.

Le présent rapport est le témoin annuel de cet engagement.

La satisfaction des clients et l'excellence opérationnelle sont des priorités permanentes.

Cf. [Satisfaction clients](#)

Nous aidons nos clients à planifier et à réduire les dépenses liées à l'énergie.

Cf. [Clients vulnérables et Solutions énergétiques](#)

Nous contribuons à l'équilibre production-consommation et à la sécurité d'approvisionnement du pays.

Cf. [Sécurité approvisionnement](#)

Nous adoptons un état d'esprit disruptif pour guider le développement de projets innovants et générer de nouvelles sources de revenus, au service de l'électrification et de la décarbonation.

Les solutions énergétiques favorisant la flexibilité et le stockage de l'énergie sont au centre de la stratégie de Luminus, qui vise la décarbonation par l'électrification des usages (cf. Solutions énergétiques). Une semaine de l'Innovation est organisée chaque année par Luminus, à destination des salariés.

Nous nous engageons à veiller sur la santé, la sécurité et le bien-être de tous les salariés, sous-traitants et visiteurs sur chacun de nos sites.

Le présent rapport détaille les engagements pris ainsi que les résultats annuels, concernant aussi bien les salariés que les sous-traitants.

Ensemble, nous créons un environnement de travail positif et inclusif, où chacune et chacun peut développer son plein potentiel.

Des lignes directrices ont été établies, tant en ce qui concerne DE&I que le développement des compétences (cf. [Carrières & DEI](#))

Nos différences sont le moteur de l'innovation et de la performance.

Le sentiment d'inclusion est régulièrement mesuré.

Nous prenons les mesures nécessaires pour produire de l'électricité en toute sécurité, en tenant compte des effets du changement climatique.

Cf. [Sécurité des installations](#), [Santé et sécurité](#), [Adaptation au changement climatique](#)

Nous nous efforçons de réduire les impacts environnementaux de nos actifs tout au long de leur cycle de vie.

Luminus intègre dans le calcul de son empreinte carbone l'amont et l'aval de ses activités, mesurant ainsi les impacts climatiques tout au long du cycle de vie. Le cycle de vie des principaux actifs liés à l'électrification (éoliennes, batteries, etc) est étudié lors des phases projet, afin de minimiser les impacts, autant que possible.

Nous contribuons activement à la préservation ou à la restauration de la biodiversité.

Cf. [Biodiversité](#)

Nous visons un niveau de rentabilité nous permettant de poursuivre nos activités dans la durée et d'investir dans notre avenir.

Cf. [Finance](#)

Nous évaluons systématiquement nos risques et nous veillons à optimiser la valeur de nos actifs matériels et immatériels.

Le registre des risques de Luminus est régulièrement présenté au comité exécutif et mis à jour.

Plusieurs labels saluent la performance sociétale de Luminus

Diverses certifications et labels attestent de la volonté de Luminus d'améliorer en permanence ses pratiques, du point de vue social, environnemental ou sociétal. Certaines certifications sont centrées sur une seule thématique (ISO 50001 pour l'efficacité énergétique par exemple). D'autres sont transverses, comme le score EcoVadis, ou le label "Voka Charter Duurzaam Ondernemen", reconnu dans toute la Belgique.

PERFORMANCE SOCIÉTALE



Notation RSE Ecovadis

Première notation : 2012
Notation annuelle



Voka Entrepreneuriat Durable & Certificat UNITAR

Première labélisation : 2024
Renouvellement annuel

ENVIRONNEMENT

ISO 14 001 (2015) Système de management environnemental

Première labélisation : 2019
Renouvellement : 2028

ISO 50 001 (2018) Gestion de l'énergie

Première labélisation : 2019
Renouvellement : 2028

ISO 55 001 (2014) Gestion d'actifs (pour les actifs éoliens)

Première labélisation : 2022
Renouvellement : 2028

CAPITAL HUMAIN

ISO 45 001 (2018) Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail

Première labélisation : 2019 (OHSAS depuis 2013)
Renouvellement : 2028

Top Employers Belgium

Première labélisation : 2013
Renouvellement annuel



Éthique : du cadre à la pratique

Le cadre

La politique Éthique et Conformité

Suite aux réflexions menées au niveau du Groupe EDF, Luminus a mis en place une Charte Ethique en 2015, devenue politique Ethique et Conformité Juridique en 2017 et qui vise à poser les jalons d'un comportement éthique, compris au sens large, comme allant au-delà du respect de la législation. La politique encadre la manière dont Luminus gère ses impacts environnementaux et sociétaux, ce qui inclue sa stratégie d'influence. Sur le plan juridique, cette politique vise la prévention de la corruption et de la fraude, les politiques relatives à la réception de cadeaux, le parrainage, l'intégrité des relations d'affaires, etc. Cette politique est révisée régulièrement. La dernière révision date de 2024, notamment pour tenir compte de changements survenus au niveau du Groupe EDF en matière de stratégie d'influence (cf. page suivante).

Le Code de Conduite

Avant même les travaux ayant menés à l'adoption de la politique Ethique et Conformité, Luminus s'était doté en 2009 d'un Code de Conduite. Le code explique les règles à suivre lors des interactions internes et externes. Il couvre des enjeux multiples : protection de l'environnement, sécurité et santé, respect des personnes et de leurs opinions, l'écoute des parties prenantes. Ce code a été mis à jour en 2017, en 2019 puis en 2023. Il est accessible à tous sur le [site internet de Luminus](#).

Procédure d'alerte

Les personnes observant des comportements qui ne sont pas conformes au code de conduite et/ou violant la législation ou la réglementation en vigueur peuvent le signaler par des canaux d'alerte internes

(cf. encadré ci-dessous) ou sur la plateforme sécurisée BKMS¹, mise en place par le Groupe EDF.

La politique relative au lancement des alertes donne des informations détaillées sur la manière de signaler un comportement illégal ou contraire à l'éthique (de la part d'un membre du personnel ou d'un tiers), sur la manière de traiter les incidents – et les conditions dans lesquelles un lanceur d'alerte peut bénéficier d'une protection contre les représailles.

EDF garantit le traitement confidentiel de toute communication faite par le biais de la plateforme BKMS, y compris l'anonymat du lanceur d'alerte.

Chaque incident fait l'objet d'une enquête approfondie et d'un traitement approprié. Le responsable Ethics & Compliance communique le nombre d'incidents éthiques deux fois par an au comité exécutif.

Luminus utilise les canaux de reporting internes suivants :

Discrimination, racisme, harcèlement moral ou sexuel, agression, violence	Une personne de confiance
(Suspicion de) fraude	Internal Audit (internal.audit@luminus.be)
(Présomption de) fuite de données ou questions concernant le RGPD	DPO (dpo@luminus.be)
(Présomption de) délit, infraction, violation des lois et règlements (à l'exception du RGPD), violation des règles du code de conduite et des lignes directrices en matière d'éthique et de conformité légale	General Counsel/Ethics & Compliance Officer (ethics@luminus.be)

¹ La plateforme est amenée à changer, car le groupe migre vers la plateforme Whispli.

Le cadre (suite)

Prévention et formation

Luminus s'efforce de prévenir les risques liés à l'éthique des affaires. Les situations et activités de la chaîne de valeur où la corruption et la fraude sont le plus susceptibles de se produire ont été identifiés, ce qui facilite la mise en place de systèmes de prévention et de détection efficaces.

Les nouveaux embauchés sont conviés à suivre une formation de base sur l'éthique et la conformité au cours de leurs premières semaines. Une fois par an, un cours de remise à niveau est organisé, auquel participent les salariés les plus exposés aux risques.

Au vu des résultats des deux dernières années ci-contre, un effort particulier est prévu pour améliorer le taux de suivi des formations destinées aux nouveaux embauchés. La nouvelle plate-forme e-learning, MyLearning, devrait y contribuer (cf. page 99).

Les indicateurs

E-learning « Code de Conduite »

	2023	2024	2025
Nombre de nouveaux embauchés ayant suivi l'e-learning sur le « Code de Conduite » au 31 décembre	104 (88%)	76 (47%)	73 (60%)

Création de l'Integrity Committee

En juin 2025, un Integrity Committee a été créé afin d'assurer un traitement centralisé et collégial des cas de violation graves des principes éthiques (conflit d'intérêt, corruption, fraude, discrimination, racisme, harcèlement). Ce comité rassemble la direction des ressources humaines, le responsable Ethique et Conformité ainsi que le directeur Risques et Audits internes. Il se réunit lorsque des situations spécifiques l'exigent et peut émettre des recommandations. Dans un objectif de transparence, ses activités et décisions font l'objet d'un rapport en interne.

Incidents éthiques

En 2025, trois incidents éthiques ont dû être enregistrés. Deux impliquent des personnes externes à Luminus et relèvent de cas de fraude.

Le premier incident concerne un cas de falsification de données bancaires, ayant entraîné des erreurs au niveau des prélèvements mensuels. La personne indûment débitée a été remboursée et une plainte déposée à l'encontre du client fraudeur.

Le deuxième incident concerne un remboursement effectué pour son compte propre par un gestionnaire clientèle. Les règles à observer ont été rappelées, pour éviter toute reproduction d'un tel incident.

Le troisième incident concerne un cas de harcèlement.

	2023	2024	2025
Incidents impliquant corruption ou fraude	0	1	2
Autres incidents éthiques ¹	2	1	1

¹ Les « autres incidents éthiques » couvrent la discrimination, le harcèlement et le conflit d'intérêt.

Luminus plaide pour une électrification accélérée

Le cadre

Le Groupe EDF s'est engagé pour un lobbying transparent dans le cadre de sa responsabilité sociétale. Dans la charte Responsible Advocacy qui s'applique à toutes les filiales, Luminus y compris, EDF affirme que les politiques publiques que le groupe est amené à défendre prennent en compte l'intérêt général. EDF vise la cohérence entre les positions politiques défendues à l'externe et ses propres engagements RSE adoptés à l'interne.

La charte Responsible Advocacy stipule que la promotion des intérêts du Groupe EDF doit respecter

des principes éthiques ainsi que des principes de transparence (voir le [Registre de transparence de l'Union européenne](#)¹ et le [Document d'enregistrement annuel d'EDF](#) aux pages 266 et suivantes).

Le groupe est particulièrement actif sur les enjeux liés au développement durable et à la lutte contre le changement climatique. Ainsi, depuis 2024, le groupe est investi dans un processus de responsabilisation conforme aux recommandations du groupe d'experts onusien sur l'engagement climatique des entités non-étatiques².

À l'échelle individuelle, le Code de conduite et la politique Ethique et Conformité de Luminus balisent les pratiques. Le Code de conduite fixe l'attitude loyale souhaitée lors des interactions avec les autorités publiques. La politique Ethique et Conformité pose les conditions de financement du sponsoring. Le projet doit être en lien avec la stratégie et la raison d'être de Luminus, définie dans le cadre d'Electrify 2030.

Aucune contribution financière ne peut être faite à des partis politiques, conformément à la législation belge.

Les indicateurs

Dans une démarche de transparence, Luminus a ajouté à son rapport RSE certains indicateurs qualitatifs issus du standard ESRS G1 (G1-5 29). Dans le respect de ce cadre, Luminus est membre de diverses organisations et associations :

Principales organisations et associations dont Luminus est membre

Nom de l'organisme	Description	Registre UE ¹
AKT	Anciennement Union Wallonne des Entreprises	Lien
Cogen Vlaanderen	Organisation sectorielle pour la cogénération	
Edora	Association des producteurs d'énergie renouvelable à Bruxelles et en Wallonie	
FELEG	Fédération des entreprises belges d'électricité et de gaz	
ODE	Organisation sectorielle pour l'énergie durable en Flandre	
The Shift	Mouvement belge pour le développement durable	Lien
VKW Limburg	Organisation patronale	Lien
Voka	Réseau flamand d'entreprises	Lien
VWEA	Association flamande de l'énergie éolienne	

¹ Le registre de transparence de l'UE existe depuis 2008. Ce document numérique permet aux représentants d'intérêt de s'identifier comme tels auprès du public, de communiquer leurs missions, objectifs, domaines d'intérêt et de souscrire à un code de conduite établi par la Commission européenne. Le registre consigne les réunions tenues entre l'organisme et la Commission ainsi que les enjeux des réunions. Il est librement consultable, n'hésitez pas à vous y reporter.

² Le rapport, paru en 2024, fournit dix recommandations destinées au secteur privé, aux villes et aux régions, appelant à l'intégrité de l'engagement en vertu de l'Accord de Paris : <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/high-level-expert-group-update7.pdf>.

Enjeux sur lesquels Luminus est actif

Au sein de ces instances, Luminus défend principalement les enjeux suivants :

- l'électrification en vue d'un avenir neutre en carbone, ce qui implique une position sur les politiques publiques aidant ou freinant cette transition, comme la facilitation du développement des énergies renouvelables, les processus de raccordement aux réseaux de transport et de distribution et la taxation différenciée entre les combustibles fossiles et l'électricité ;
- la sécurité d'approvisionnement, avec le nécessaire soutien aux capacités pilotables ;
- la protection des consommateurs contre le surendettement et la surtaxation de l'électricité.

Gestion des risques : la maturité a encore progressé

Le cadre

Devoir de vigilance

La loi française sur le devoir de Vigilance s'applique à Luminus, en tant que filiale du Groupe EDF. Cette loi impose à Luminus, ainsi qu'à ses fournisseurs et partenaires, d'identifier, de prévenir et de réduire les incidences négatives de son activité sur l'environnement et les personnes. Les étapes et les éléments du processus de vigilance raisonnable sont décrits dans le [document d'enregistrement annuel du Groupe EDF](#) (voir p 280).

Respect des droits humains

Luminus ne tolère aucune atteinte aux droits humains et libertés fondamentales, ni dans ses activités propres, ni dans celles de ses relations d'affaires. En tant que filiale du Groupe EDF, Luminus respecte les engagements droits humains du groupe. Voir [Engagements droits humains | Groupe EDF](#)

Gestion des risques : une feuille de route pour progresser en maturité

Depuis 2023, Luminus a mis en place une feuille de route pour augmenter sa maturité en matière de gestion des risques, avec le soutien d'une société de conseil. Chaque année, le département ERM identifie des pistes d'amélioration dans les différents domaines du système ERM. En 2025, l'indice de maturité a progressé à 4 sur une échelle de 5, selon la société de conseil.

Le Groupe EDF s'engage à respecter les droits humains et les libertés fondamentales des salariés, en se conformant aux dispositions des normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Cela implique en particulier :

- la lutte contre la discrimination (Convention n°111) ;
- la lutte contre le harcèlement, le sexisme et les violences (Convention n°100) ;
- le rejet de toute forme de travail forcé (Convention n°105 de l'OIT) ;
- le rejet de toute forme de travail des enfants (Convention n°138 de l'OIT) ;
- le respect de la liberté d'association, le droit à la négociation collective (Convention n°87 et 98 de l'OIT) ;
- la garantie de conditions de travail justes et favorables (Convention n°155 et 187).

Inventaire des risques

Le département ERM (Entreprise Risk Management) détecte, analyse et suit en permanence les risques auxquels l'entreprise est exposée. Cet inventaire est régulièrement mis à jour. Pour ce faire, l'équipe sollicite les responsables des différents départements. En ce qui concerne les risques environnementaux et sociaux, une réflexion commune est menée avec le responsable RSE. Des représentants du département ERM siègent également au sein du comité RSE.

Stratégie d'audit

Chaque année, le responsable Audit Interne, rattaché au département Risques et Contrôles internes, élabore un plan d'audit mettant l'accent sur certaines priorités au sein de l'organisation, sur base des risques

identifiés. Ce plan prévoit la possibilité d'inclure des audits supplémentaires ou la proposition de conseils aux départements concernés. En 2024, un document interne définissant les lignes directrices des audits, conformément aux normes techniques internationales avait été préparé. Les résultats des audits sont présentés au comité exécutif ainsi qu'au comité d'audit et de gestion des risques. Pour atténuer les risques identifiés, des plans d'action sont définis. L'équipe Audit Interne suit la mise en oeuvre et en rend compte chaque trimestre au département ERM ainsi qu'au Comité exécutif.

Les indicateurs

En 2025, neuf audits ont été réalisés dans le périmètre de Luminus, portant notamment sur la conformité aux normes ISO, la gestion de l'inventaire des certificats verts et la facturation clients professionnels. L'audit ISO est un audit réalisé chaque année pour soutenir l'équipe dédiée à la prévention des risques en termes de santé, de sécurité et d'environnement. La réalisation d'audits internes réguliers est en effet une condition préalable au maintien des certifications ISO. Pour la deuxième année consécutive, les résultats de cet audit ont été très positifs, avec peu de points d'amélioration et aucune non-conformité importante.

	2023	2024	2025
Audits internes clôturés dans l'année - SDG 16.7 - ENG 1	6	6	9

Achats : un cadre clair pour les fournisseurs

Le cadre

La politique Achats responsables

En 2019, un cadre général a été établi pour associer les fournisseurs aux objectifs de développement durable de Luminus. Celui-ci intègre notamment les aspects sociaux et environnementaux suivants :

- la promotion de normes élevées en matière d'hygiène et de sécurité ;
- le respect des droits humains ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la réduction de la quantité de déchets produits.

Déploiement du nouveau Code de Conduite fournisseurs

Les fournisseurs soumettant une offre à Luminus doivent accepter le Code de Conduite des fournisseurs, entré en vigueur en 2019 et modifié en 2024. Ce code définit des règles en matière d'éthique, de conditions de travail, de droits humains (voir page 40), d'environnement et de sécurité, ainsi que des principes de gouvernance d'entreprise. Par exemple, les fournisseurs doivent avoir obtenu la certification Sécurité, Santé et Environnement Checklist Entrepreneurs, reconnue dans toute l'Europe, qui atteste de leur maîtrise de ces enjeux. Ce code demande également aux fournisseurs de s'engager à exiger le même comportement éthique de la part de leurs propres fournisseurs et sous-traitants. Ce document fait explicitement partie des engagements contractuels des fournisseurs, et peut amener, en cas de manquement non corrigé, à une rupture de la relation commerciale.

Dans le cadre du déploiement du nouveau code, le département Achats a étroitement travaillé avec le

La feuille de route Achats responsables progresse

- **Premier niveau** : révision des documents de base. Le Code de conduite des fournisseurs a été revu en 2024 pour solliciter leur coopération en vue de l'amélioration de la performance sociétale de Luminus. En 2025, Luminus a préparé une nouvelle version de sa politique Achats responsables, en concertation avec le Groupe EDF, pour mise en place en 2026.
- **Deuxième niveau** : sensibilisation. En 2024, la page intranet dédiée aux achats durables a été mise à jour. Elle a été publiée en 2025 sur le site internet de Luminus.
- **Troisième niveau** : intégration structurelle de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans les appels d'offres. Ce projet, entamé en 2022, s'est poursuivi en 2025, en collaboration étroite avec les experts achats durables du Groupe EDF. L'objectif est d'adopter à la fin 2026, un cadre opérationnel (critères de considération des enjeux RSE dans les appels d'offre, grille d'évaluation par projet définie en amont, outil d'analyse des fournisseurs sur les critères RSE piloté par IA).

département juridique pour développer un processus d'examen systématique des fournisseurs sur les paramètres RSE. Le projet se poursuivra au cours de l'année 2026.

Des conditions d'achat responsables

Les conditions générales d'achat de Luminus incluent depuis 2012 des clauses concernant l'environnement et les pratiques sociales. Les conditions générales d'achat s'appliquent à tous les fournisseurs. Une clause « intégrité » a été ajoutée en 2017. Ces conditions générales ont été entièrement révisées en 2024. Parmi les ajouts figure notamment la possibilité d'annuler le contrat en cas de non respect des clauses. En 2025, aucun fournisseur n'a été exclu sur cette base.

Contrôles d'intégrité

Luminus réalise des contrôles d'intégrité pour tous les nouveaux fournisseurs, vis-à-vis desquels est réalisé

un contrôle approfondi, basé sur une évaluation des risques et réalisé par le département juridique de Luminus. Ce contrôle couvre, par exemple, d'éventuelles condamnations pour corruption et fraude. L'entreprise réalise aussi des contrôles annuels pour ses fournisseurs les plus importants d'éventuelles condamnations pour corruption et fraude.

Pratiques de paiement

Dans l'idée de favoriser la compétitivité des PME, une loi belge impose depuis le 1er février 2022 un délai de paiement maximal de 60 jours à compter de la date de réception ou d'émission d'une facture. Luminus a alors adapté ses conditions de paiement pour se conformer à cette loi. Un système de facturation automatisé envoie des rappels ponctuels aux personnes responsables de l'approbation des factures en attente, ce qui permet de limiter au maximum les retards.

Les indicateurs

Contrôles d'intégrité

	2023	2024	2025
Contrôles d'intégrité effectués - GRI 414-2a, GRI 308-2a	132	57	213

L'augmentation du nombre de contrôles d'intégrité observée en 2025 s'explique par un changement de planning dans la réalisation des contrôles (report de certains contrôles de 2024 à 2025).

Délais de paiement

En 2025, les factures — hormis celles internes au Groupe EDF et au groupe Luminus — ont ainsi été payées en moyenne 45,38 jours après leur réception, contre 48 jours en 2024. Un quart du nombre total de factures — représentant environ 30% de la valeur totale — a été payé dans un délai de 30 jours.

Ventes d'énergie : un cadre strict

Une politique Ventes Responsables

Luminus travaille avec différentes entreprises spécialistes des différents canaux de vente disponibles : face à face, par téléphone ou dans les lieux publics. Les entreprises sous-traitantes font l'objet de certifications annuelles et sont responsables des actions de leur personnel.

Un Code de Conduite pour l'ensemble des canaux de vente

Luminus a créé un Code de Conduite spécifique reprenant les obligations légales belges ainsi que des règles spécifiques à Luminus. Tout vendeur doit le signer avant de commencer à exercer. Tout manquement à ce code mène à la rupture du contrat avec le vendeur et ainsi à son exclusion. En 2025, aucun vendeur n'a été exclu sur la base de ce code de conduite.

Certification des vendeurs

Chaque vendeur suit une formation et doit réussir un examen annuel obligatoire, qui donne droit à une certification. Grâce à cette formation, ils sont

en mesure de proposer des solutions adaptées à la situation de chaque client. En 2024, l'équipe d'audit interne avait vérifié si les vendeurs en porte-à-porte respectaient leur Code de Conduite. L'audit a permis de constater des améliorations par rapport aux audits précédents, ainsi que des actions correctives à mettre en place. Suite à la vigilance soutenue de Luminus, les plaintes relatives aux ventes ont baissé de 93% depuis 2020 et de 20% entre 2024 et 2025.



Sur les stands Luminus, les clients résidentiels peuvent souscrire à un contrat de fourniture de gaz ou d'électricité, ou un contrat d'assistance habitation ou encore d'entretien pour leur chaudière à condensation. Ils peuvent aussi se renseigner sur l'installation de panneaux solaires ou de bornes de chargement. Ici, un stand installé dans un magasin de la chaîne MediaMarkt à Zwijnaarde, en Flandre, en août 2025.

Sécurité informatique : vigilance renforcée

Le cadre

En tant que prestataire de services essentiels, Luminus doit rester particulièrement vigilant face aux cyberattaques, dans un contexte de tensions géopolitiques accrues. Luminus investit en permanence dans les technologies de sécurité les plus avancées. Un travail de mise en conformité avec la directive européenne "Network and Information Systems" (NIS II), que la Belgique a été l'un des premiers pays à transposer, en avril 2024, est également en cours.

La vigilance de Luminus sur ces enjeux se traduit en pratique par :

- la mise en place d'un Plan de réponse aux incidents cyber, qui est activé en cas d'attaques, par exemple contre le pare-feu.
- la simulation mensuelle d'hameçonnages, via des e-mails ou des appels téléphoniques. Ces exercices visent à

sensibiliser les collègues à la nécessité de se protéger, ainsi que Luminus, contre les violations de sécurité.

- des formations en ligne obligatoires pour les utilisateurs des réseaux Luminus afin qu'ils soient sensibilisés aux cyber-risques, grâce à des vidéos, des quiz et autres outils en ligne.
- l'organisation à intervalles réguliers d'exercices de crise.

Protection de la vie privée

En 2024, Luminus avait désigné un Délégué à la protection des données (DPO) chargé de superviser la mise en œuvre du RGPD et de suivre toute violation potentielle. Depuis sa prise de fonction et la définition d'une feuille de route pour améliorer continuellement le respect des données personnelles, le DPO a actualisé plusieurs procédures et documents de référence, notamment celui décrivant les étapes à suivre en cas

de violation de données. L'un des objectifs de Luminus reste d'obtenir, d'ici 2027, un certificat ISO 27001 pour le Système de gestion de la sécurité de l'information (ISMS).

Les indicateurs

Formation aux cyber-risques

En 2025, 1167 salariés ont suivi des formations aux cyber-risques¹, soit 94,26% du total des effectifs. Environ 75% des salariés terminent le programme mensuel en quatre semaines.

Incidents cyber-sécurité déclarés aux autorités

Depuis octobre 2024, en vertu de la loi de transposition de la Directive NIS 2, les entreprises belges doivent divulguer aux autorités publiques les incidents de cyber-sécurité significatifs². Luminus n'a subi aucun incident de ce type depuis lors.

Une politique RGPD opérationnelle pour l'équipe achats

En 2025, en collaboration avec la direction juridique, la politique RGPD s'appliquant à toutes les activités d'achats de Luminus a été revue. Cette politique fixe des principes et des processus internes à suivre afin de garantir la conformité et de préserver la sécurité des données personnelles. Grâce à celle-ci, tous les projets d'achats sont évalués sous l'angle des données personnelles, permettant le ciblage des mesures contractuelles adéquates durant les appels d'offre et suivant les conclusions de marché. La mise à jour de cette politique poursuit différents objectifs :

- établissement d'une cartographie des transferts de données personnelles à des tierces parties et/ou internationales pour les superviser et en assurer la bonne gouvernance ;
- définition claire des responsabilités et des procédures selon le cas de figure, incluant l'intervention du DPO dans le cadre de négociations difficiles ;
- révision des accords de gestion de données personnelles ;
- sensibilisation de l'entreprise au RGPD ainsi qu'aux éventuelles fuites de données et formation du personnel.

¹ Périmètre retenu : salariés ayant complété au moins trois modules de formation.

L'indicateur utilisé l'an dernier pour mesurer l'effort de formation aux cyber-risques n'est plus publié. En effet, le nouvel indicateur est un meilleur indicateur de sensibilisation que le nombre d'heures total de formation.

² Est significatif l'incident de cyber-sécurité qui « a causé ou est susceptible de causer une perturbation opérationnelle grave de l'un des services fournis (...) ou des pertes financières pour l'entité concernée » ou « a affecté ou est susceptible d'affecter d'autres personnes physiques ou morales en causant des dommages matériels, corporels ou moraux considérables » (article 8 de la Loi de transposition du 26 avril 2024).

ENVIRONNEMENT



- Enjeux environnementaux p. 45
- Énergies renouvelables p. 47
- Changement climatique p. 49
- Pollutions p. 57
- Sécurité des installations p. 58
- Ressource en eau p. 59
- Biodiversité p. 61
- Économie circulaire p. 64



Enjeux environnementaux : analyser, anticiper, atténuer, compenser

Énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables, qu'il s'agisse du solaire, de l'hydraulique ou de l'éolien, est un des moyens de lutter contre le dérèglement climatique, du fait de l'absence d'émissions de CO₂ durant la phase d'exploitation des unités de production.

Changement climatique

Mix énergétique

Les différents moyens de production de l'électricité présentent des avantages et inconvénients variés. Coût de construction, coût d'exploitation et de maintenance, coût foncier, impact environnemental, contribution à l'équilibre production/consommation... chaque filière de production a ses mérites. Pour pouvoir contribuer à la sécurité d'approvisionnement du pays, un producteur d'électricité tel que Luminus se doit de disposer d'un mix énergétique diversifié, renouvelable et/ou décarboné et/ou pilotable en temps réel.

Empreinte carbone

Les émissions de gaz à effet de serre contribuent au dérèglement climatique. Celui-ci a des conséquences visibles - et souvent néfastes - sur les écosystèmes et les populations, y compris en Belgique. Dès lors, minimiser les émissions des centrales thermiques en optimisant leur efficacité ou en développant des énergies moins émettrices représente une des voies du développement durable.

Adaptation au changement climatique

Le changement climatique peut affecter la disponibilité des installations et leur rentabilité. L'étude et l'anticipation des risques - inondations, sécheresse, canicule, grands froids, tempêtes, etc. doit dès lors être renforcée.

Certification ISO 14001, renouvelée en 2025

Luminus est certifié ISO 14001 depuis 2013. Cette certification, relative au système de management environnemental mis en place par l'entreprise, doit être renouvelée tous les trois ans. Le 17 juillet 2025, Luminus a obtenu le renouvellement de cette certification. La certification ISO 14001 s'obtient à la suite d'un processus d'audit qui couvre l'ensemble des thématiques environnementales sur lesquelles l'entreprise peut avoir un impact : émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'air et des sols, consommation d'eau, réutilisation des ressources en fin de vie, gestion des déchets, etc.

Ce certificat garantit que Luminus a mis en place un système d'amélioration continue dans son approche des différentes thématiques. La procédure prévoit plusieurs audits de suivi sur des points précis, durant la période de validité du certificat. En 2025, aucun événement de nonconformité à la norme ISO n'a été constaté.

L'obtention de la certification ISO 14001 permet aussi de souligner l'engagement vis-à-vis de certains objectifs de développement durable des Nations unies (ODD 3, 7, 11, 12, 13 et 15).

Le prochain renouvellement de la certification ISO 14001 est prévu pour 2028.



ENVIRONNEMENT

Les enjeux environnementaux (suite)

Pollutions

La construction et l'exploitation des installations de production, qu'elles soient thermiques ou renouvelables, peut entraîner l'émission de diverses substances polluantes, liquides, solides ou gazeuses, dans l'air, l'eau ou les sols. L'enjeu pour chaque filière (thermique, hydro-électrique, éolien, etc.) est de réduire son impact environnemental, en exploitation courante et a fortiori en cas d'incident - afin de rester dans les limites des permis en vigueur d'une part, et de préserver les écosystèmes d'autre part.

Sécurité des installations

La production et la fourniture d'énergie représentent une activité clé du point de vue économique et social. Préserver l'intégrité et le bon fonctionnement des sites industriels comme administratifs de Luminus est donc essentiel. En cas d'accident industriel, les conséquences sur la santé du personnel, les riverains ou l'environnement peuvent être significatives.

NB : Luminus est propriétaire de 10,2% de quatre centrales nucléaires belges, mais n'a aucune responsabilité, directe ou indirecte, dans leur exploitation (cf. arrêtés royaux du 19 décembre 2000).

Ressource en eau

Le stress hydrique se définit comme une situation où la demande en eau dépasse la quantité ou la qualité disponibles. Selon le dernier index (2023) du World Resources Institute, la Belgique est le 18^e pays le plus exposé au stress hydrique dans le monde. Ce rang s'explique par plusieurs facteurs : la densité de population, la forte urbanisation, les activités industrielles ou agricoles intensives, l'absence de grands réservoirs naturels et un effet croissant du changement climatique. La ressource en eau joue un rôle important pour Luminus tant en ce qui concerne le refroidissement de certaines centrales thermiques (l'efficacité du refroidissement conditionne le rendement énergétique), qu'en tant que force motrice pour les centrales hydroélectriques.

L'enjeu pour Luminus est dès lors de réduire au maximum les prélèvements et les traitements, afin de restituer en aval des centrales les plus utilisatrices une eau de qualité, conforme aux spécifications des permis - tout en fournissant au gestionnaire du réseau les services permettant d'équilibrer production et consommation.

Pour les centrales hydro-électriques au fil de l'eau, l'objectif est de maintenir autant que possible le régime naturel du fleuve. En deçà d'un certain débit, en période d'étiage, les turbines sont arrêtées afin de préserver une lame déversante minimum au-dessus des vannes des barrages et de garantir ainsi une oxygénation de l'eau en aval.

Biodiversité

Un producteur d'électricité à partir de différentes filières techniques (thermique, hydro-électricité, éolien, etc.) peut avoir un impact direct ou indirect sur la biodiversité. En particulier, les éoliennes peuvent avoir une incidence sur l'avifaune et les chiroptères. Les centrales hydro-électriques peuvent affecter la faune ichthyologique. Les espèces exotiques envahissantes peuvent également proliférer à proximité des centrales - thermiques ou autres.

Économie circulaire

Les pratiques d'un producteur d'électricité et d'un fournisseur de gaz et d'électricité ont un impact direct et indirect sur l'usage et la circularité des ressources.

Il s'agit bien sûr de réduire les déchets, de les réutiliser/valoriser ou de les recycler après usage. Et aussi d'étudier le cycle de vie des nouvelles unités de production avant leur construction, afin de limiter les impacts sociaux et environnementaux tout au long de la chaîne de valeur.

Avec 832 MW installés, Luminus renforce son leadership dans l'éolien terrestre

Le cadre

Premier producteur d'électricité à partir de centrales hydroélectriques et d'éoliennes terrestres de Belgique, Luminus investit dans le développement et la maintenance de ses capacités de production renouvelable.

Pour étendre son parc éolien, Luminus s'efforce d'identifier en permanence de nouveaux sites favorables à la construction d'éoliennes.

Luminus s'active à maintenir l'exploitation de ses centrales hydroélectriques, dont certaines ont atteint un âge respectable (plus de 60 ans), tout en veillant au respect des conditions des permis et avec l'ambition de réduire les impacts sur la biodiversité aquatique.

Les indicateurs

90,6 millions d'euros investis dans les énergies renouvelables

En 2025, Luminus reste leader dans l'éolien terrestre belge, avec une part de marché d'environ 23%. Le montant total des investissements directs et indirects consacrés aux énergies renouvelables a augmenté de 21% par rapport à 2024. Sur les trois dernières années, ce montant atteint 210,6 millions d'euros.

Investissements dans les énergies renouvelables (en millions d'euros)

2023	45,2
2024	74,8
2025	90,6

Source : Luminus. Les chiffres ci-dessus intègrent l'ensemble des investissements réalisés par Luminus, soit directement, soit via ses filiales de développement (e-NosVents, créée en 2016, ActiVent Wallonie, créée en 2017, etc.). Les montants versés par les tiers investisseurs ne sont pas pris en compte.

SDG 7.2 - ENG 3

Construire un parc éolien onshore : un processus qui dure plus de cinq ans en moyenne

La durée moyenne de développement d'un parc éolien est de cinq ans, depuis la phase d'exploration jusqu'à la mise en service.

PHASE 1 - Études préliminaires et préparation des permis : cette phase comprend l'analyse de faisabilité, la sécurisation du terrain, les études environnementales, ainsi que la préparation du raccordement électrique et du dossier de demande de permis.

PHASE 2 - Procédure d'octroi de permis : cette phase de six mois minimum est consacrée aux procédures administratives régionales ou provinciales. Elle peut être prolongée en cas d'appel auprès du ministre compétent, du Conseil pour les contestations des autorisations (en Flandre), si le dossier est incomplet ou si des études supplémentaires sont nécessaires.

PHASE 3 - Études techniques et juridiques menées après l'obtention des permis. Un appel d'offres doit être lancé pour préparer la décision d'investissement.

PHASE 4 - La construction proprement dite requiert entre quinze et dix-huit mois entre la décision d'investissement et l'exploitation commerciale.

Certification ISO 55001

La première certification ISO 55001 de Luminus date de 2022. Cette norme a été élaborée par des experts internationaux et décrit les exigences d'un système de gestion pour les actifs de production.

Cette certification prouve que Luminus contrôle systématiquement tous les aspects du fonctionnement optimal des actifs et opère de manière très professionnelle. Le prochain renouvellement est prévu pour 2026.

17 nouvelles éoliennes

La puissance installée du parc éolien de Luminus est passée de 764 MW à 832 MW, soit une augmentation de 8,9%. En 2025,

17 nouvelles éoliennes ont été construites :

- sur le territoire des communes de Oud-Turnhout (2), Spy (2), Hannut (5) et Fleurus (5) ;
- dans des zones industrielles à Ghlin (2) et Puurs (1) pour les sociétés Novartis et De Bonte.

Neuf éoliennes ont été co-financées avec des partenaires publics, dont une par Power to Citizens à Hannut et huit par Activent à Ghlin, Spy et Fleurus. La commune d'Oud-Turnhout a également bénéficié d'un co-financement, à savoir par LumIKA

Production d'énergie éolienne en légère hausse

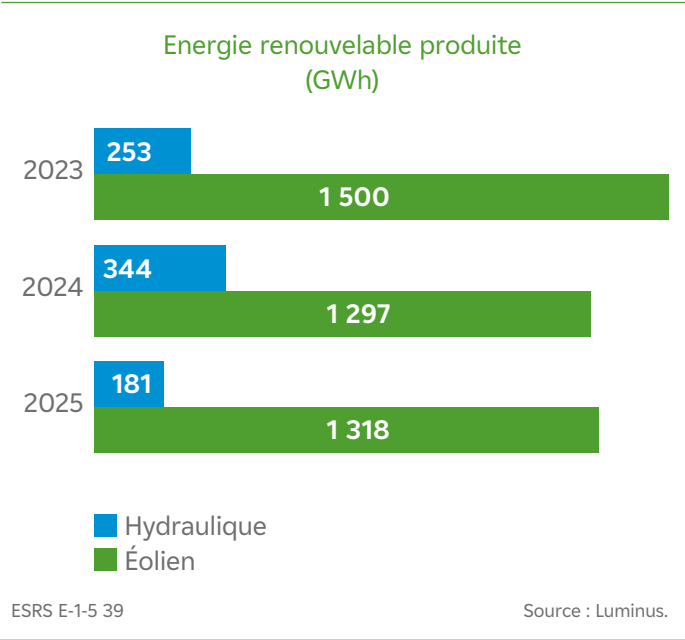
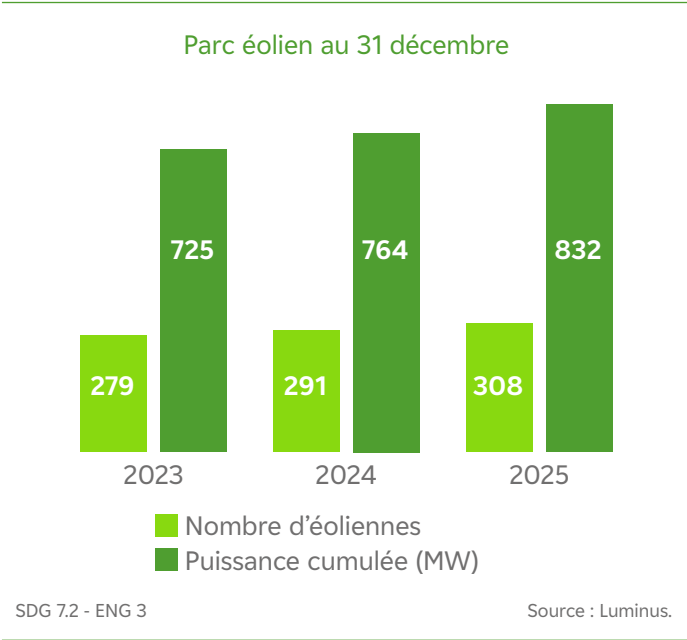
En 2025, la production éolienne a été marquée par des niveaux de vent relativement faible. Elle a atteint 1 318 MWh, enregistrant une légère hausse de 1,6% par rapport à 2024.

Production hydroélectrique en forte baisse

Les sept centrales hydro-électriques de Luminus ont produit 181 GWh en 2025. Ceci représente une baisse de la production de 47,4%, en raison de la pluviosité plus faible en 2025 par rapport à 2024.

17 nouvelles demandes de permis

En 2025, 17 demandes de permis éoliens ont été déposées, pour une puissance totale de 252,1 MW (plus de 40 éoliennes). Il s'agit notamment de projets en zone agricole à Florenchamps, Walcourt, Tongres, Vielsalm, Tinlot, Ciney Hamois, Nivelles Nord, Spy, Berloz et Beveren ; les terrains industriels d'entreprises comme De Prijckels à Deinze, Armasteel à Gand, Allnex à Drogenbos, AGC à Zeebrugge ; ainsi qu'un zoning industriel à Zeebrugge (projet HMB) et à Dessel (projet Goormansdijk).



Un mix énergétique fortement décarboné

Les énergies renouvelables représentent 42% de la production totale, contre 34% au niveau belge

Le cadre

Le mix énergétique peut être calculé en fonction des unités disponibles (la « base installée »). Toutefois, établir le mix énergétique en fonction de la production annuelle de chaque unité reflète plus fidèlement les impacts sur l'environnement. La quantité et l'origine de l'électricité produite in fine dépend des unités disponibles et de leur compétitivité, des besoins du réseau et de la météorologie.

L'énergie renouvelable est prioritaire sur les réseaux, hors congestions locales (certaines éoliennes doivent être arrêtées, en cas de surproduction, notamment le week-end). Les énergies pilotables, au premier chef les centrales à gaz, viennent suppléer aux énergies renouvelables lors des périodes sans vent et sans soleil.

Les capacités nucléaires fonctionnent le plus souvent en « base », sauf périodes spécifiques (arrêts pour rechargement planifiés à l'avance ou modulation).

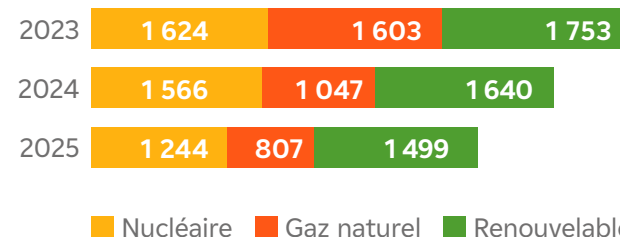
Les indicateurs

Pour la troisième année consécutive, la production électrique de Luminus est en baisse (-19,8%). Le nucléaire, le thermique (gaz fossile) et l'hydro-électricité enregistrent une baisse significative. En 2025, Tihange 3 et Doel 4 ont été arrêtés du 5 avril au 10 juillet et du 1er juillet au 8 octobre respectivement. La production d'origine nucléaire a diminué de 322 GWh (-20,56%). La production d'énergies renouvelable a baissé de 8,5% en 2025, du fait du recul de l'hydro-électricité après une année 2024 exceptionnelle. Le mix de production 2025 se compose d'énergie nucléaire à hauteur de 35,04%, de thermique (gaz fossile) à hauteur de 22,73%, et d'énergies renouvelables à hauteur de 42,23%. C'est la première fois que la part de renouvelable dans le mix de Luminus est aussi élevée. La part totale d'énergie décarbonée dans le mix de Luminus s'élève à 77,3%.

La production des centrales à gaz a baissé de 240 GWh (-22,9%). Cette baisse de production des centrales alimentées en gaz fossile est, en partie, liée au raccordement du réseau de l'électricité haute tension belge aux plateformes d'échange d'énergie d'équilibrage PICASSO (intégrée en novembre 2024) et MARI (intégrée en mai 2025). Ces réseaux permettent de solliciter des centrales dans différents pays européens afin d'équilibrer le réseau électrique. Cela s'est traduit par une hausse des importations d'électricité de 30,8% au niveau national.

Par ailleurs, un « clean spark spread » peu favorable, du fait de la baisse des prix de l'électricité, plus prononcée que pour le gaz, en partie liée à la croissance de la production photovoltaïque et à la bonne disponibilité des parcs nucléaires belge et français.

Production nette d'électricité (GWh), hors chaleur



ESRS E-1-5 39

Source : Luminus.

En application des recommandations du GHG Protocol, ce graphe comprend les chiffres correspondant à la quote-part de Luminus dans la production nucléaire belge (10,2% des quatre centrales les plus récentes). En 2025, seule la production des centrales encore en fonctionnement en Belgique est prise en compte, soit Doel 4 et Tihange 3, qui seront exploitées jusqu'à fin 2035, en vertu de la loi du 26 avril 2024 modifiant la loi du 31 janvier 2003 sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire à des fins de production industrielle d'électricité. En revanche, ces chiffres n'incluent pas la production associée aux droits de tirage sur Chooz B (100 MW). La production « nette » correspond à la quantité d'électricité effectivement injectée sur le réseau (pertes réseau déduites) ou consommée par les sites industriels directement alimentés par une éolienne Luminus.

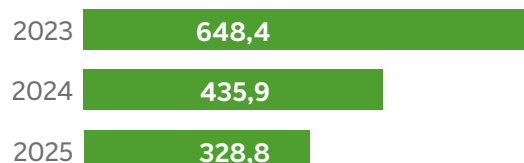
Les indicateurs (suite)

Nouvelle baisse des émissions de CO₂ du parc de production

Les émissions directes de CO₂ des centrales à gaz de Luminus, auditées et validées par les autorités, sont en baisse (-24,57%), du fait de la diminution de la production d'origine thermique de l'entreprise.

L'intensité carbone du parc de production de Luminus, exprimée en kg/MWh, est également en baisse, de -9,9% par rapport à 2024, du fait de la hausse de la part des énergies renouvelables. Ainsi, les émissions de CO₂ rapportées au kilowattheure produit (production de chaleur comprise via les centrales de cogénération) s'élèvent à 91 kg, contre 101 kg en 2024.

Emissions directes de CO₂ du parc de production (kilotonnes)



Source : Rapports environnementaux. Chiffres audités et validés par le VBBV (Flandre) et Vinçotte (Wallonie).

Emissions de dioxyde de carbone par MWh produit, chaleur comprise (kg par MWh)



Source : Luminus.

Taux d'électrification de la flotte automobile fin 2025 : 96%

Réduction des émissions de la flotte automobile

La politique de Luminus en matière de voitures de société vise l'électrification complète du parc automobile, afin d'en réduire l'empreinte carbone. C'est ainsi que tous les véhicules commandés depuis le 1^{er} janvier 2022 sont "full electric".

Fin 2025, le parc automobile de Luminus comptait 559 véhicules électriques sur un total de 581 véhicules, et 13 véhicules électriques en commande. Le taux d'électrification de la flotte automobile a donc atteint 96,21% au lieu de 82,22% en 2024.

Cette politique se traduit par une diminution des émissions directes liées à la flotte de véhicules, en baisse de 25,72% en 2025. La consommation de diesel a fortement diminué (-66%), de même que la consommation d'essence (-59,5%) par rapport à 2024. Les véhicules électriques actuellement en service représentent 66,9% des émissions totales de la flotte automobile.

Pour 2025, ce chiffre tient compte de l'ensemble des recharges des véhicules Luminus, en Belgique ou à l'étranger.

Le nombre de kilomètres parcourus à vélo augmente à nouveau

En 2025, 263 salariés (+26,4%) ont enregistré les kilomètres parcourus à vélo lors de leurs déplacements domicile-travail, au lieu de 208 en 2024 et 195 en 2023.

Au total, 229 054 kilomètres ont été parcourus à vélo (+ 25,85% par rapport à 2024), soit une moyenne de 871 kilomètres par an, par cycliste. L'augmentation du nombre de cyclistes est en partie due à l'usage plus répandu du vélo électrique, accessible via le plan "Boost your Benefits" de Luminus. Ce plan permet aux cadres de louer un vélo durant 36 mois au titre de leur bonus. Chaque année, durant la semaine de la mobilité, en septembre, des entretiens vélo sont organisés sur les principaux sites de l'entreprise - ainsi que des animations spécifiques pour encourager la mobilité alternative. La nouvelle application Skipr, mise à disposition des salariés en 2022 peut aussi avoir joué un rôle dans l'augmentation du nombre de kilomètres déclarés.

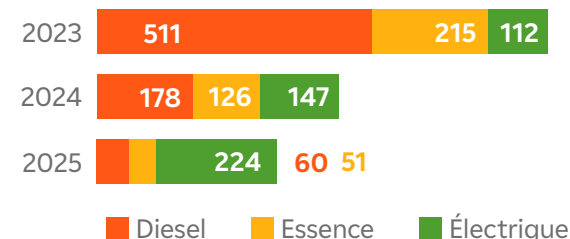
Électrification du parc automobile de Luminus



■ Taux d'électrification de la flotte automobile de Luminus
■ Voitures thermiques

Source : Luminus.

Émissions directes du parc automobile de Luminus (en tCO₂e)

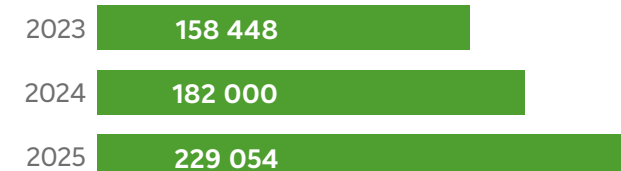


■ Diesel ■ Essence ■ Électrique

GRI 305-1

Source : Luminus.

Nombre de kilomètres parcourus à vélo



Source : Luminus.

NB : Le chiffre des émissions de dioxyde de carbone pour 2023 a été corrigé. Il s'élevait à 648,4 et non 684,4.

Le cadre

Les émissions des centrales alimentées en gaz naturel de Luminus font l'objet de déclarations annuelles obligatoires auprès des autorités. Tout dépassement des seuils réglementaires doit être signalé directement, et des mesures correctives doivent être prises. Ces déclarations font l'objet d'audits internes et d'une vérification annuelle par un organisme agréé, pour ce qui concerne le CO₂.

En outre, Luminus a décidé dès 2011 de mesurer son empreinte carbone globale, afin d'identifier les principales composantes de cette empreinte et de mieux orienter les actions de réduction, qu'elles se situent au sein même de l'entreprise, chez les clients, ou qu'elles soient du ressort des politiques publiques.

 Installations de production

 Consommation véhicules de société

Scope 1 : émissions directes – sources détenues ou contrôlées par l'entreprise

 Electricité consommée dans les bâtiments

Scope 2 : émissions indirectes liées à l'achat d'électricité pour usage propre

 Consommation d'énergie associée au gaz vendu

 Achat pour revente d'électricité

 Achats biens immobiliers

 Achats de biens, services

 Extraction de minerais

 Déchets générés par les activités

 Déplacements professionnels et domicile-travail (hors voitures de société)

Scope 3 : émissions indirectes produites en amont ou en aval de l'activité de l'entreprise

Mesurer l'empreinte carbone globale de l'entreprise selon le GHG Protocol

Les sources d'émission

La plupart des activités humaines, professionnelles ou privées, génèrent des émissions contribuant à l'effet de serre. Celles-ci peuvent être distinguées selon leur nature (type de gaz émis), leur origine, ou le type d'action qui peut – ou pas – être mené pour en diminuer le volume.

Certaines sources d'émissions sont sous contrôle direct de l'émetteur, comme les déplacements professionnels des employés avec des véhicules de société. Le contrôle est indirect pour les déplacements des employés en véhicules privés.

D'autres sources d'émissions directes dépendent aussi de certains facteurs externes. Dans le cas des centrales thermiques, le taux d'émissions dépend pour partie de l'évolution des technologies proposées par les constructeurs ainsi que du régime de fonctionnement, dépendant des demandes du gestionnaire de réseau. Celui-ci affecte le rendement des installations (peu ou pas beaucoup de démarrages, à pleine charge ou à charge partielle, etc.).

Concernant son propre mix électrique, Luminus s'efforce de réduire l'empreinte carbone de son parc de production, en rénovant régulièrement ses centrales et en développant l'éolien terrestre. Quant aux émissions effectives, elles dépendent de l'évolution de la consommation des clients et des parts de marché de l'entreprise, mais aussi des politiques énergétiques de chaque pays, et du "merit order" sur les marchés de gros. Ainsi, même si l'activité de production d'électricité ou d'achat/revente de gaz naturel est sous contrôle direct de Luminus, les volumes consommés réellement évoluent en fonction de la demande des clients.

Contribuer à aider les clients à réduire leur consommation, ou limiter l'impact environnemental de celle-ci via des sources d'énergie renouvelable, est par conséquent une priorité pour Luminus.

Le GHG Protocol

Luminus mesure son empreinte carbone globale depuis 2011, en suivant le standard GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol). Cette méthode est la plus reconnue à l'international pour la comptabilité carbone d'une organisation.

Le standard couvre les sept principaux gaz à effet de serre : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O), hydrofluorocarbures (HFCs), hexafluorure de soufre (SF₆), trifluorure d'azote (NF₃) et perfluorocarbures (PFCs). Les données sont présentées en tonnes de CO₂-équivalent (tCO₂e), les autres gaz étant convertis en fonction de leur potentiel de réchauffement global.

Le GHG Protocol distingue trois « scopes » différents afin que chaque entreprise puisse identifier les émissions, sans double comptabilisation :

- Le scope 1 regroupe les émissions issues de sources possédées ou contrôlées par l'entreprise. Dans le cas de Luminus, ce sont les émissions générées par les unités de production d'électricité, alimentées, principalement, en gaz naturel, celles générées par le parc automobile, et celles liées au chauffage local des bâtiments.
- Le scope 2 correspond aux émissions générées par la production de l'électricité acquise pour usage interne. Dans le cas de Luminus, ces émissions sont déjà prises en compte dans le scope 1, car Luminus consomme l'électricité de sa propre production. Afin de tout même distinguer la part des émissions liées à l'électricité consommée dans les bâtiments industriels ou tertiaires de la société, ces émissions sont présentées sous le scope 2. Elles ne sont pas additionnées au total des émissions.
- Les émissions du scope 3 se produisent en amont et en aval, chez les fournisseurs (de biens, de services, de gaz, d'électricité, etc.) ou chez les clients finaux. Les émissions liées à l'extraction de minerais ou à la combustion de gaz naturel chez les clients, se trouvent ici.

Empreinte carbone globale - baisse des émissions sur les scopes 1 et 3

L'ensemble des émissions générées par les activités de Luminus en Belgique s'élève à 3 977 kilotonnes d'équivalent-CO₂ en 2025, soit une diminution de 18,1% par rapport aux émissions 2024.

La méthodologie de calcul de l'empreinte de carbone mise en oeuvre avec l'appui de D-Carbonize a fait l'objet de quelques évolutions (cf. note méthodologique, page 55).

Les émissions de gaz à effet de serre (CO₂, NO₂ et CH₄) liées à la production d'électricité en propre (scope 1) représentent 8,3% du total de l'empreinte, au lieu de 9% en 2024 (et 12% en 2023). Elles s'élèvent à 331 kilotonnes d'équivalent CO₂, au lieu de 439 en 2024.

Les émissions indirectes résultant des activités non incluses dans les scopes 1 et 2 - soit le scope 3 - représentent 91,6% de l'empreinte carbone totale, soit une hausse de 1 point par rapport à 2024.

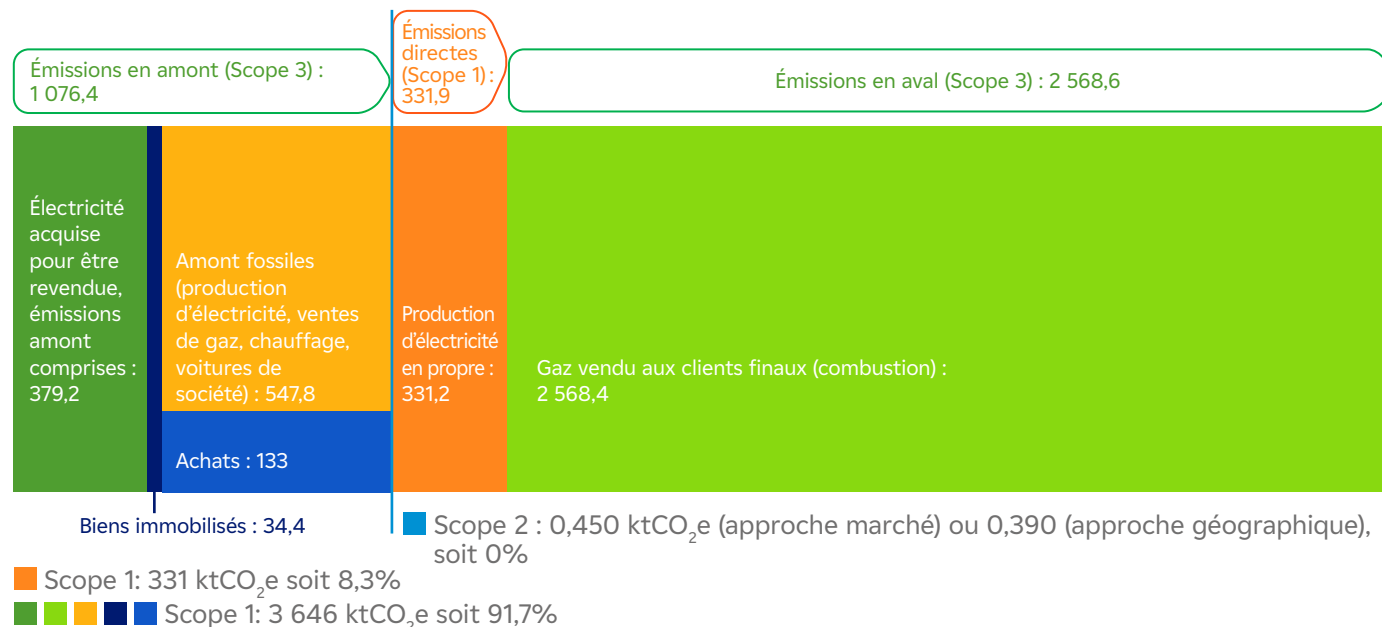
Scope 1 en baisse

Les émissions directes générées par l'activité de l'entreprise (scope 1) sont en baisse de 24,6% (soit 331 ktCO₂e en 2025, au lieu de 439 en 2024), principalement en raison de la baisse de la production thermique.

Les émissions liées au chauffage des bâtiments de Luminus augmentent par rapport à 2024 (+20%), l'hiver 2025 étant en ligne avec les moyennes saisonnières (4,2°C en moyenne en 2025, contre 6,1 en 2024). Les émissions causées par la consommation de carburants du parc automobile ont diminué de 33%, grâce à l'électrification quasi-totale de la flotte de voitures.

NB : le graphe publié dans le rapport RSE 2023 relatif au scope 1 comportait une erreur d'échelle. Le texte publié était quant à lui correct. Les chiffres ci-contre ont été corrigés pour 2023.

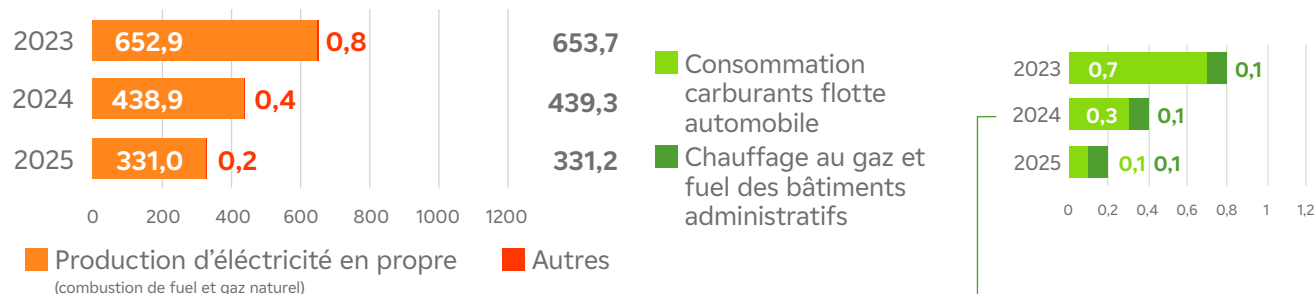
Empreinte carbone : vue d'ensemble des trois scopes (ktCO₂e)



NB : Émissions directes comprend également les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels. Émissions en aval comprend les émissions générées par les déchets. Ces postes ne sont pas représentés visuellement car négligeable.

Source : Luminus.

Scope 1 - Émissions directes générées par l'activité de l'entreprise (ktCO₂e)



GRI 305-1 - ESRS E-1-6 48a

Source : D-Carbonize.

Scope 2 en hausse

Les émissions de scope 2 correspondent aux émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'achat d'électricité ou d'autres vecteurs énergétiques consommés par l'entreprise. Pour Luminus, cela concerne l'électricité achetée pour les bâtiments de bureaux ainsi que pour la flotte de véhicules électriques. Étant donné que Luminus produit elle-même de l'électricité — et que les émissions associées sont déjà prises en compte dans le scope 1 — les émissions de scope 2 sont communiquées uniquement à titre informatif. Elles ne sont pas intégrées dans le total global des émissions de l'entreprise, conformément aux recommandations de la section 5.6 du document scope 2 Guidance (« Éviter la double comptabilisation entre les actifs de production d'énergie détenus (scope 1) et la consommation d'électricité du réseau dans des opérations distinctes (scope 2) »).

Ces émissions sont présentées selon deux approches :

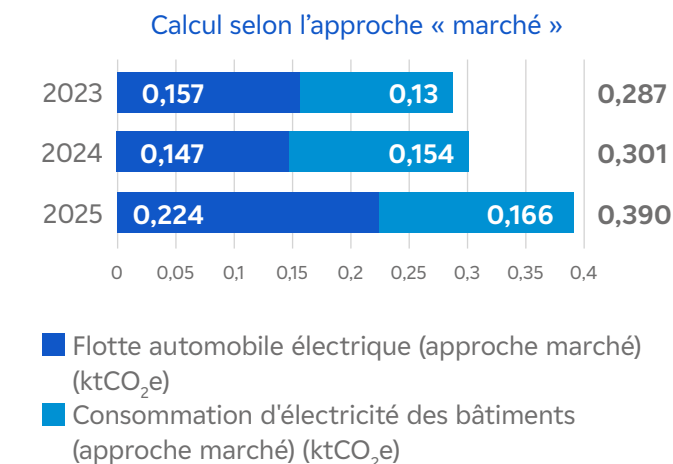
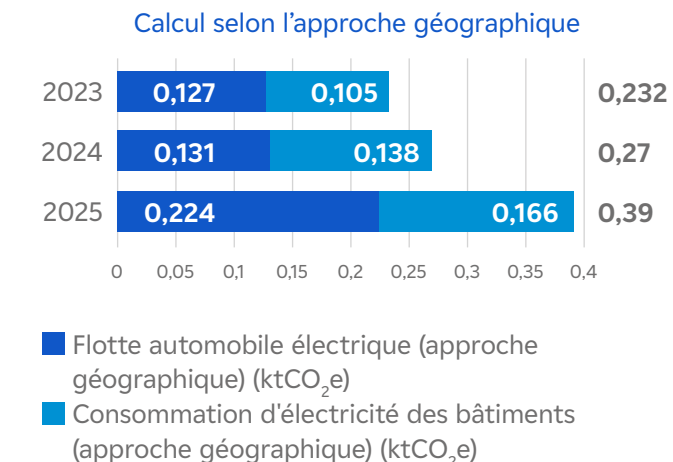
- approche géographique : cette méthode utilise le facteur d'émission moyen de l'électricité injectée sur le réseau belge ;
- approche fondée sur le marché : cette méthode reflète les choix spécifiques d'approvisionnement de l'entreprise, notamment à travers les instruments de marché tels que les Garanties d'Origine (GO), représentant les achats d'électricité renouvelable.

En 2025, la consommation d'électricité a augmenté à la fois pour les bâtiments de bureaux et pour la flotte de véhicules électriques. L'augmentation de la consommation des bureaux s'explique par une présence accrue sur site, contrastant avec les pratiques de télétravail plus répandues les années précédentes. L'électrification quasi-totale de la flotte automobile explique en grande partie cette hausse de la consommation.

Selon l'approche géographique, les émissions sont passées de 270 tCO₂e en 2024 à 390 tCO₂e en 2025. Cela s'explique aussi par l'augmentation du facteur d'émission du réseau électrique belge (de 118 gCO₂/kWh à 148 gCO₂/kWh).

Selon l'approche fondée sur le marché, les émissions ont également augmenté, passant de 301 tCO₂e en 2024 à 450 tCO₂e en 2025. De la même manière, l'augmentation du facteur d'émission résiduel (publié par l'AIB) explique aussi cette hausse (passant de 132 gCO₂/kWh à 171 gCO₂/kWh en 2025).

Scope 2 : Émissions indirectes générées par l'électricité consommée par les véhicules électriques et dans les bâtiments (ktCO₂e)



Scope 3 en baisse

En 2025, les émissions de scope 3 s'élèvent à 3 646 ktCO₂e, soit une baisse de 17,5% par rapport à l'année 2024 (4 419 ktCO₂e). Plusieurs composantes importantes du scope 3 sont en baisse : les émissions liées aux achats d'électricité pour revente et celles liées aux achats de biens et services ainsi que les amortissements. Les émissions amont liées à la production d'électricité (scope 1), les achats d'électricité et les ventes de gaz sont donc également en baisse.

Les émissions liées aux ventes de gaz aux clients finaux ont reculé, à 2 568 ktCO₂e, au lieu de 2 642 en 2024. Toutefois, en raison d'une diminution plus marquée des autres composantes du scope 3, ces émissions représentent maintenant 70,4% du total de l'empreinte. En incluant les émissions amont, le total atteint 3 044 ktCO₂e en 2025, au lieu de 3 154 en 2024.

Les émissions associées aux achats d'électricité destinés à la revente aux clients finaux (incluant les émissions amont) s'élèvent à 379 ktCO₂e en 2025, représentant 10,6% des émissions du scope 3. La baisse significative de ces émissions (-60,9%) s'explique par une diminution importante de la quantité d'électricité achetée et livrée aux clients finaux.

Les émissions liées à l'amont de l'ensemble des combustibles fossiles sont également en baisse (-10%), passant de 609 à 548 ktCO₂e.

Le poste "achats de biens immobilisés" est en forte baisse (-46,8%). Cela s'explique par une diminution importante du facteur d'émission (cf. note méthodologique page 55).

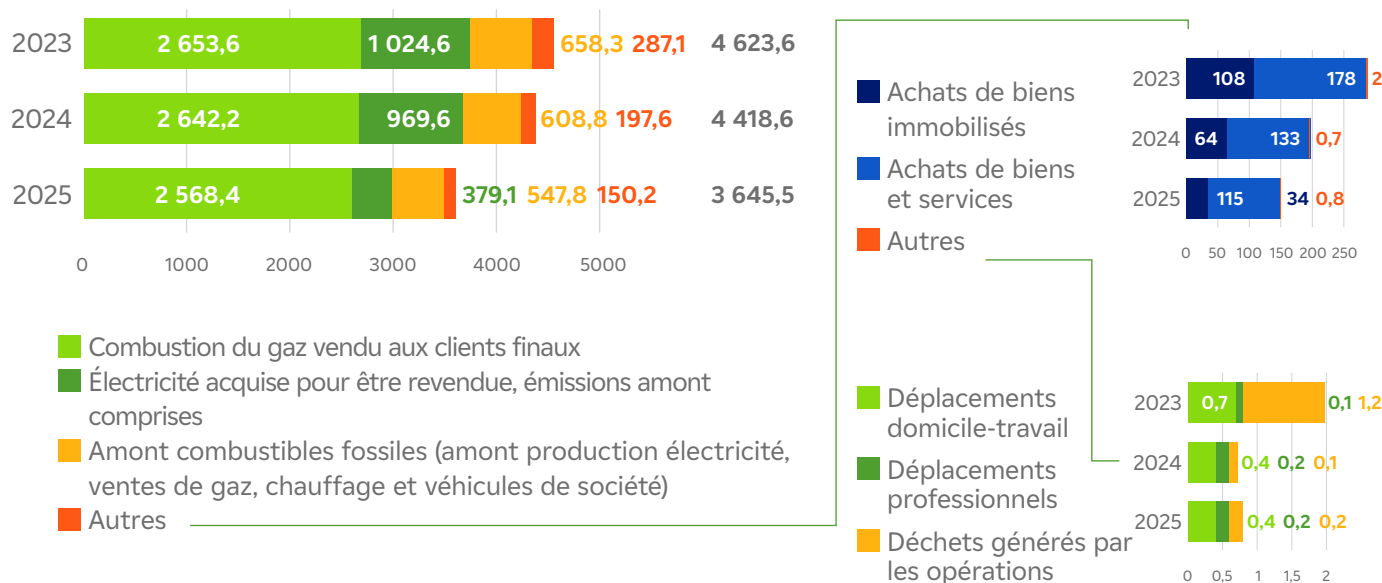
Les émissions liées à l'achat de biens et services ont diminué, passant de 133 kt à 115 kt (-13,5%), malgré la hausse des dépenses - l'évolution des facteurs d'émission explique la baisse (cf. note méthodologique, en page suivante).

Les émissions liées aux déplacements domicile-travail, en voiture privée sont estimées à 409 tCO₂e en 2025, soit la même quantité qu'en 2024 (il n'y a pas eu de nouvelle évaluation depuis l'enquête fédérale sur les déplacements domicile-travail parue en 2024).

Les émissions liées aux déplacements professionnels s'élèvent à 217 tCO₂e.

Les émissions associées aux déchets ont augmenté en 2025, atteignant 189 tCO₂e du fait d'une hausse importante des facteurs d'émissions, malgré une baisse du volume de déchets générés par l'activité de Luminus (cf. note méthodologique page suivante). Elles restent, cependant, bien inférieures aux émissions causées par les déchets lors des années de chantier de la CCGT de Seraing (en 2022 et 2023).

Scope 3 : Émissions indirectes résultant des activités non incluses dans les scopes 1 et 2 (ktCO₂e)



Comptabilisation des émissions : note méthodologique

Aucune modification significative n'a été apportée à la méthodologie de calcul des émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'exercice précédent. Les principes de comptabilisation, le périmètre de reporting et les méthodes d'estimation demeurent globalement inchangés.

En revanche, une mise à jour approfondie des facteurs d'émission a été réalisée (cf. tableau ci-contre). Les facteurs utilisés reposent principalement sur la Base Empreinte de l'ADEME, les publications de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), ainsi que sur des publications sectorielles spécifiques lorsque cela était pertinent. Dans un souci de cohérence méthodologique au sein du Groupe EDF, les sources et facteurs d'émission retenus ont également été alignés, dans la mesure du possible, avec ceux utilisés et partagés par les autres entités du Groupe.

Les évolutions les plus marquées concernent les facteurs d'émission dérivés de dépenses monétaires, notamment les achats de biens et services (scope 3). L'inflation observée depuis 2022 a modifié de manière significative les ratios d'émission exprimés par euro dépensé (chaque euro dépensé génère moins d'émissions). Ces évolutions observables depuis plusieurs années, n'ont été prises en compte par Luminus qu'en 2025 - par souci de prudence et de stabilité méthodologique.

Par ailleurs, une révision à la hausse a été appliquée aux facteurs d'émission associés au traitement des déchets (Scope 3), tant pour les flux destinés au recyclage que pour ceux destinés à l'incinération. Si un facteur d'émission relativement élevé pour le recyclage peut sembler contre-intuitif, il reflète l'intensité énergétique des opérations de collecte, de tri et de transformation nécessaires au processus de recyclage.

Les bénéfices environnementaux liés à l'utilisation de matières recyclées demeurent néanmoins significatifs et se traduisent principalement par une réduction

des émissions en amont, lors de la production et de l'approvisionnement des matériaux, plutôt qu'au niveau du processus de recyclage lui-même.

FACTEUR D'ÉMISSION	nouveau	ancien	UNITÉ	SOURCE POUR 2025
Electricité (approche marché)	0,171	0,131	g/kWh	AIB
Electricité (approche géographique)	0,148	0,118	g/kWh	EIA
Gaz fossile	0,205	0,201	g/kWh Lhv	ADEME v23.9
Achats de biens et services	401	595	g/k€	ADEME v23.9
Divers services matériels	110	275	g/k€	ADEME v23.9
Amortissement des immobilisations corporelles	444	892	g/k€	ADEME v23.9
Déchets résiduels	374	230	g/tonne	ADEME v23.9
Déchets recyclés	386	33	g/tonne	ADEME v23.9

Certification ISO 50001 : des initiatives très concrètes pour réduire les émissions des sites industriels

Luminus est certifiée ISO 50001 depuis 2016 pour l'ensemble de ses activités – une exclusivité parmi les fournisseurs de gaz et d'électricité belges. Le renouvellement de cette certification (référence ISO 50001:2018) a eu lieu en juillet 2025. Il est valable pour trois ans.

Pour obtenir une certification ISO 50001, une entreprise doit établir un système de gestion de l'énergie et un plan d'action spécifique, destiné à identifier systématiquement les possibilités d'améliorer les performances énergétiques.

Ce plan d'action doit être mis en oeuvre et son avancement régulièrement contrôlé.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été mises en oeuvre en 2025 :

- De nouveaux clients ont été raccordés au réseau de chauffage urbain de Gand, ce qui a permis une réduction supplémentaire de 4 tCO₂eq,

venant s'ajouter aux 931 tonnes déjà économisées par rapport à des installations de chauffage individuelles.

- Rénovation de l'éclairage à Ivoz-Ramet : réduction de 0,7 tCO₂eq.
- Rénovation de l'éclairage à Ringvaart : réduction de 1,1 tCO₂eq.
- Une révision approfondie avec remplacement de composants majeurs des unités de cogénération 71/72 doit entraîner une augmentation de 3% du rendement global.

Par ailleurs, un suivi plus précis de la consommation d'air comprimé a été mis en place sur le site de Ringvaart, et le programme de thermographie se poursuit sur les sites de Ham et Ringvaart. Lorsque des défauts d'isolation sont détectés, des actions correctives sont entreprises.

Des risques réévalués en tenant compte des dernières connaissances scientifiques

Le cadre

Luminus mène une démarche d'adaptation au changement climatique ; l'identification, l'évaluation et l'anticipation des risques (inondations, sécheresses, canicules, grands froids, tempêtes, etc.) doivent désormais être prises en compte dans toutes les activités, en particulier les actifs de production existants et futurs. Ces plans de résilience tiennent compte des modèles climatiques disponibles aux niveaux belge et européen. Les risques concernant les data centers sont également pris en compte.

Les actions

En 2021 et 2022, Luminus a établi une première évaluation des risques, notamment concernant les centrales thermiques, les éoliennes et les centrales hydroélectriques. Lors de l'évaluation des risques liés au changement climatique, la nécessité d'améliorer la résilience aux inondations est rapidement apparue comme prioritaire, en particulier pour les centrales thermiques et hydroélectriques. La mise en œuvre des premières mesures d'adaptation date de 2024. En 2025, une réévaluation de tous les risques associés au changement climatique a eu lieu. Grâce à un inventaire précis de toutes les mesures d'atténuation prises ou à prendre, l'ensemble des risques inventoriés ont pu être réduits ou des plans de restauration ont été élaborés afin de minimiser les dommages et le temps d'indisponibilité en cas de matérialisation du risque..

Chantier de construction du parc de batteries de Navagne en novembre 2025 : l'un des deux bassins d'orage en haut à gauche.



À l'occasion de la construction du parc de batteries de Navagne, les risques d'inondation ont été pris en compte dès la phase de conception du projet, bien que la surface concernée ne soit pas en zone inondable (cf. [rapport 2024](#), page 48). Le système d'évacuation des eaux de ruissellement a été conçu de sorte à éviter tout dégât. Les eaux de pluie sont évacuées du site vers des bassins d'orage par un réseau de canaux souterrains. Les eaux de pluie récoltées alimentent ensuite les sanitaires du site, celui-ci n'étant pas raccordé au réseau d'eau potable.

La centrale thermique de Ringvaart a également fait l'objet d'une révision approfondie de son exposition aux aléas climatiques. L'aérocondenseur en particulier, est exposé aux rafales de vent, dont les fréquences augmentent avec le réchauffement climatique. Un protocole d'inspection spécifique des fixations a donc été implémenté.

Le secteur éolien fait également face à des évolutions qui exigent des constructeurs des marges de fonctionnement plus grandes, face aux tempêtes ou aux canicules. Lors des pics de chaleur, la température à l'intérieur d'une éolienne peut dépasser 50°C. Les

conditions de travail doivent dès lors être aménagées, en concertation avec le département HSE.

Les risques de feux de forêts ont été revus à la hausse. Ils ont conduit à l'instauration d'un débroussaillage soigné et régulier autour des éoliennes.

Les risques de chute de glace (de-icing risk), lors des épisodes de grand froid, sont systématiquement évalués et des protocoles de sécurité sont mis en place pour éviter tout dommage.

Les indicateurs

À ce jour, Luminus n'a pas encore établi d'indicateur formalisé permettant de résumer l'avancement du plan d'action. Néanmoins, celui-ci fait l'objet d'un suivi et d'une mise à jour régulières. Concernant la matérialité financière, les aménagements des sites existants peuvent être quantifiés. Pour les nouveaux sites, il est plus difficile d'isoler les surcoûts éventuellement liés à la prise en compte du changement climatique.

Qualité de l'air : des émissions en baisse

Le cadre

Tous les sites industriels de Luminus bénéficient de permis environnementaux. Ces permis délivrés par les autorités compétentes visent à encadrer les incidences des activités industrielles sur l'environnement et la santé, en particulier concernant la pollution de l'air, des eaux et des sols.

Émissions gazeuses

Concernant l'air, les centrales doivent respecter des seuils d'émission pour les oxydes d'azote (NO_x), le dioxyde de soufre (SO_2) et les particules fines. La plupart des mesures doivent faire l'objet d'une surveillance continue. Si nécessaire, des mesures de réduction peuvent être mises en place, telles que l'installation de filtres et de systèmes de réduction des NO_x . Les émissions affectant la qualité de l'air font l'objet de déclarations annuelles obligatoires auprès des autorités. Tout dépassement des seuils autorisés doit être signalé directement, un plan d'action doit être défini et des mesures correctives doivent être prises.

Qualité de l'eau

Lorsqu'un système de refroidissement utilise une source naturelle (rivière ou canal), l'eau pompée à proximité de la centrale doit être traitée (notamment pour produire de l'eau déminéralisée) avant d'être injectée dans les circuits. Ce traitement permet de prévenir les problèmes techniques tels que l'oxydation et l'entartrage. Tous les rejets liquides des centrales thermiques de Luminus sont échantillonnés et/ou contrôlés en continu, afin de garantir le respect permanent des limites et conditions strictes imposées

par les permis d'environnement (tant du point de vue de la composition chimique que de la température). En outre, des prélèvements ponctuels sont réalisés par des organismes agréés.

Pollution des sols

Toute pollution des sols ou des rivières, causée par une installation industrielle (centrale à gaz, hydroélectrique ou éolienne) doit être déclarée aux autorités si elle dépasse les seuils prévus dans les permis environnementaux. Le rapport d'incident doit préciser les mesures correctives apportées dès la détection ainsi que celles prévues à plus long terme pour éviter toute répétition d'incident. Les pollutions historiques (antérieures au début de l'exploitation des sites par Luminus) sont traitées au cas par cas.

Les indicateurs

Diminution des émissions d'oxyde d'azote

Par rapport à 2024, les émissions d'oxyde d'azote (NO_x) ont diminué d'un quart (-26,3%), en raison d'une moindre utilisation des centrales alimentées en gaz fossile pour la production électrique. Au total, 188 tonnes de NO_x ont été émises en 2025, contre 255 en 2024.

Émissions de dioxyde de soufre en baisse

Les émissions de dioxyde de soufre ont baissé de 17,9% en 2025. Cela est lié à la diminution de la production des centrales thermiques de Luminus.

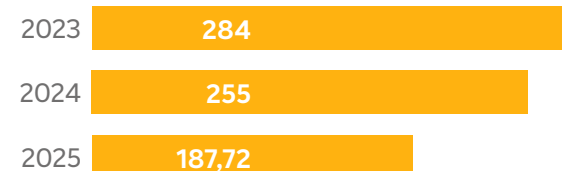
Inventaire des sols pollués

Une liste des audits réalisés pour inventorier les sols pollués est accessible en ligne, sur le [site internet de Luminus](#).

Cette liste montre qu'aucune mesure d'assainissement n'est nécessaire sur les sites thermiques ou hydro-électriques de Luminus.

Le plan d'assainissement destiné à remédier aux pollutions historiques détectées sur le site de Seraing a été remis aux autorités wallonnes début 2025. Un plan adapté, répondant aux demandes de mesures complémentaires de la région a été remis aux autorités en décembre, pour approbation début 2026.

Émissions totales de NO_x (tonnes)



GRI 305-7 - ESRS E-2-4 28a

Source : Luminus.

Émissions totales de SO_2 (tonnes)



GRI 305-7 - ESRS E-2-4 28a

Source : Luminus.

Des risques industriels sérieusement encadrés

Ce sous-chapitre, dont la thématique est considérée comme matérielle depuis 2015, soit depuis la toute première grille de matérialité établie par Luminus, concerne une thématique spécifique au secteur de l'énergie, qui ne fait pas l'objet d'une norme ESRS au titre de la CSRD.

Le cadre

L'objectif de Luminus est d'éviter tout dommage sérieux sur les personnes ou l'environnement. L'exploitation des sites industriels est soumise à des conditions strictes mentionnées dans les permis accordés par les autorités. En outre, tout nouveau site fait l'objet d'une analyse systématique des risques industriels, au cours de la phase de conception, lors de la mise en service, puis tous les cinq ans, ou lors des modifications effectuées sur tout ou partie de l'installation.

Les risques résiduels sont classés en fonction de leurs conséquences potentielles et de leur probabilité d'occurrence, en intégrant notamment :

- les données fournies par le constructeur ;
- l'analyse des incidents ou presque-accidents observés in situ, sur l'ensemble de la filière ;
- les études de risques complémentaires réalisées par des équipes multidisciplinaires de Luminus encadrées par des experts externes selon des méthodologies reconnues internationalement ;
- les retours d'expérience du secteur et des autorités.

L'avancement des actions prévues pour réduire les risques fait l'objet d'un reporting mensuel. La méthodologie utilisée fait référence pour l'obtention des certificats ISO 14 001 et 45 001.

Luminus est tenue de rendre compte des incidents affectant ses installations auprès des autorités publiques. Tous les incidents susceptibles de causer un dommage, même mineur, à l'environnement, font l'objet d'une déclaration.

Les indicateurs

Exercices d'évacuation

La réglementation prévoit l'organisation d'exercices d'évacuation réguliers (un par site et par an). En 2025, 15 exercices ont ainsi été organisés. Ceci permet au personnel de se familiariser avec les instructions à suivre en cas d'alerte (incendie ou autre). Les enseignements de chaque exercice sont analysés pour, le cas échéant, adapter les instructions et affiner les actions de formation.

Incidents environnementaux

En 2025, un seul incident environnemental a fait l'objet d'une notification auprès des autorités compétentes. Le 10 août 2025, une fuite d'une centaine de litres d'huile hydraulique s'est produite au pied d'une éolienne à Ghlin, en raison d'une pièce défectueuse. L'éolienne en question a été arrêtée immédiatement, et ce pendant 11 jours, le temps de commander le matériel nécessaire à la maintenance, et d'assurer la sécurité de l'installation.

Dès la découverte de l'incident, les autorités ont été informées et le sol contaminé a été extrait et traité en conformité avec la législation. Pour éviter que le problème ne se reproduise, le composant défectueux a également été remplacé sur les autres pales de l'éolienne.

Analyses des risques et des impacts

En 2025, 4 analyses "HAZOP" (Hazard and Operability) ont été menées. Ces analyses permettent d'identifier et d'évaluer tous les risques potentiels pour des systèmes complexes. Elles impliquent à la fois l'ingénierie et les exploitants.

Sept analyses d'impacts environnementaux ont été conduites, dans chacune des centrales hydro-électriques de Luminus, ainsi qu'à la centrale d'Angleur. Ces analyses sont mises à jour au minimum tous les 5 ans, comme prévu dans les procédures internes de Luminus.

En outre, l'ensemble du parc thermique, hydro-électrique et éolien a fait l'objet d'une mise à jour des analyses des risques incendie. Des mesures de rayonnement électromagnétique ont été effectuées sur les nouvelles installations thermiques et sur un nouveau type d'éolienne. Les analyses de risques liées aux tâches d'une dizaine de services internes ont été revues, ce qui représente 347 tâches revues.

Prélèvements et consommation d'eau en baisse

En 2025, les prélèvements d'eau dans le milieu, destinés au refroidissement des centrales thermiques, ont fortement baissé, notamment en raison de la mise à l'arrêt de la partie eau-vapeur de la centrale existante à Seraing, tandis que la nouvelle centrale à cycle combiné en cours de construction n'était pas encore opérationnelle.

Le cadre

Compte tenu des enjeux détaillés en page 46 de ce rapport, la ressource en eau est un sujet matériel pour Luminus – pour certaines centrales thermiques plus que pour d'autres, et bien sûr également pour les centrales hydroélectriques. Dans les centrales thermiques, l'eau peut être utilisée pour refroidir les installations (à moins d'être équipée d'un aérocondenseur, comme le cycle combiné de Ringvaart), pour produire de l'eau déminéralisée – ou encore pour les installations sanitaires.

Luminus s'efforce de réduire la consommation d'eau dans l'ensemble de ses installations, afin de contribuer à une gestion durable de l'eau. En outre, Luminus respecte scrupuleusement toutes les législations en matière de gestion de la ressource en eau, qu'elles soient européennes, fédérales ou régionales.

Des prélèvements d'eau très variables selon les sites

Les centrales à gaz de Luminus consomment des quantités très variables d'eau en fonction du système de refroidissement en place, qui diffère d'un site à l'autre, selon la situation géographique du site et les technologies utilisées.

À Ham et à Angleur, l'eau de refroidissement est prélevée en circuit ouvert, dans un milieu naturel, soit un fleuve (la Meuse à Angleur) soit un canal (comme à Ham).

À Seraing, un système semi-fermé permet d'alterner entre pompage en Meuse (fonctionnement dit en circuit ouvert) et utilisation d'une tour de refroidissement

(lors des périodes en circuit dit fermé, l'eau prélevée en Meuse sert uniquement à compenser les pertes par évaporation et à déconcentrer le circuit).

L'eau déminéralisée, quant à elle, est indispensable au bon fonctionnement des équipements, en évitant les problèmes d'oxydation ou d'entartrage, notamment dans les échangeurs des chaudières. Elle alimente aussi les réseaux incendie et les systèmes de nettoyage.

Les sites industriels et administratifs peuvent également être alimentés en eau de ville pour les installations sanitaires ou pour certains procédés de production.

L'exploitation des centrales hydro-électriques est contrainte par la ressource en eau

La participation des centrales hydro-électriques de Luminus à la gestion de la ressource en eau est limitée, du fait de leur fonctionnement au fil de l'eau. Les conditions d'exploitation varient cependant en fonction du débit du fleuve. En cas d'étiage comme en cas de crue, les turbines doivent être arrêtées, pour optimiser le débit fluvial et préserver l'oxygénation d'une part, et pour préserver les machines d'autre part. Ces conditions sont précisées dans les permis et/ou les instructions du SPW (Service Public de Wallonie).

Origine et gestion de l'eau prélevée

L'eau utilisée pour le refroidissement des installations thermiques de Luminus, est en très grande majorité de l'eau douce de surface, prélevée dans les rivières et canaux

à proximité des centrales. Aucun prélèvement d'eau souterraine n'est réalisé. L'utilisation d'eau potable reste marginale, notamment pour les installations sanitaires.

Sur l'ensemble des sites hormis Seraing (tour de refroidissement) et Ringvaart (aérocondenseur), l'eau est prélevée directement dans le milieu naturel, et utilisée pour abaisser la température des installations, puis la restituer après usage (avec un temps de séjour très court). Ce procédé permet de limiter la consommation d'eau, puisque la quasi-totalité du volume prélevé est rejetée dans son milieu d'origine, à proximité immédiate du lieu de prélèvement.

La tour de refroidissement du site de Seraing, utilisée jusqu'à début 2024 pour l'ancien cycle combiné gaz, n'a pas fonctionné en 2025. Elle retrouvera son utilité après la mise en service du nouveau cycle combiné gaz construit à Seraing.

Les indicateurs ci-après distinguent clairement le volume prélevé, restitué et consommé par les centrales thermiques. La part évaporée ou utilisée de manière non restituable (comme une partie de l'eau déminéralisée) est considérée comme consommée.

En 2025, l'eau consommée inclut également l'eau de ville utilisée par les unités de production pour les installations sanitaires et la boisson. Le volume d'eau de ville consommée est calculé sur base des factures. L'eau de ville consommée par les sites administratifs de Luminus n'est pas comptabilisée dans les indicateurs ci-après.

Les indicateurs

Luminus publie depuis 2012 les volumes d'eau prélevée en amont, consommée et/ou restituée en aval des centrales thermiques. L'intensité d'utilisation de l'eau est également calculée depuis 2020, et rapportée au kilowattheure produit par ces mêmes centrales.

Concernant la contribution à la gestion de la ressource en eau par les centrales hydro-électriques situées sur la Meuse, un indicateur spécifique n'est pas disponible à l'heure actuelle, les différentes causes d'arrêt des turbines (crue, étiage, dévalaison des anguilles, adaptation de la lame d'eau au barrage pour la dévalaison des saumons, etc.) n'étant pas isolées les unes des autres.

Diminution de l'intensité eau

L'intensité de l'eau consommée par les centrales thermiques s'est légèrement améliorée en 2025, avec 0,06 litre d'eau consommée par kilowattheure produit, au lieu de 0,07 en 2024.

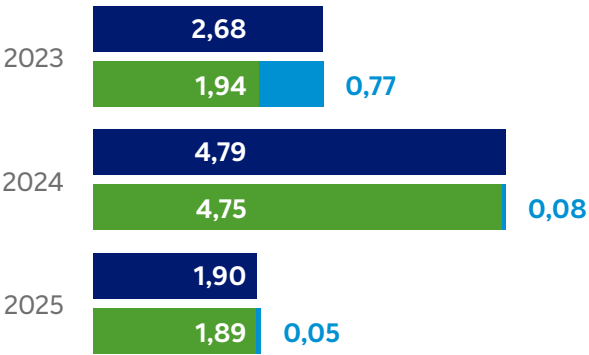
L'intensité en eau en fonction du chiffre d'affaires, publiée pour la première fois en 2024, a également diminué (-25,11%).

Prélèvements et consommation d'eau en baisse

En 2025, Luminus a prélevé 1,9 millions de m³ d'eau (-59,5% par rapport à 2024) et en a restitué la quasi-totalité (plus de 99%) dans le milieu naturel. Cette baisse du volume d'eau prélevé s'explique par la diminution de la production des centrales thermiques.

En 2025, le périmètre de l'indicateur « eau consommée » a changé. Outre l'eau prélevée (dans le milieu) et non restituée, il comprend également la consommation d'eau de ville des centrales thermiques (calculée sur base des factures). Ce volume est de 51 875 m³.

Eau totale utilisée par les centrales thermiques (millions de m³)

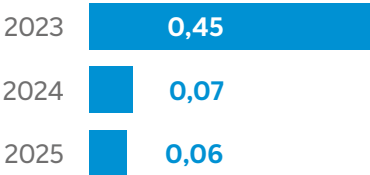


■ Eau prélevée ■ Eau restituée ■ Eau consommée

GRI 303-1

Source : Luminus.

Intensité de l'eau consommée par l'électricité nette générée par les centrales thermiques (l/kWh)

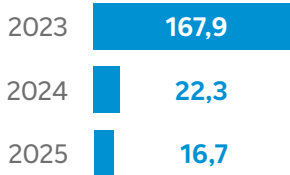


■ Intensité de l'eau (litres/kWh)

SDG 6 - ENG 4

Source : Luminus.

Intensité de l'eau consommée par les centrales thermiques en fonction du chiffre d'affaires (l/K€)



■ Intensité de l'eau (litres/K€)

ESRS E3-4 29

Source : Luminus.

Biodiversité : minimiser ou compenser les impacts et renaturer les écosystèmes

Le cadre

Les actions de Luminus s'appuient sur une politique Biodiversité publiée en 2020, en complément de sa politique Santé Sécurité Environnement. Cette politique détaille une dizaine d'engagements (cf. tableau ci-après). Les engagements qui ont le plus progressé en 2025 sont ceux concernant la mise en place des mesures compensatoires volontaires ainsi que le suivi de leur efficacité. Ceux-ci sont cohérents avec la séquence Eviter, Réduire, Compenser mise en place par l'Union européenne (directive 2014/52/UE).

En l'occurrence, un nouveau protocole de suivi ornithologique de l'efficacité des mesures a été mis en place, en décembre 2025,

Outre la politique, une charte verte pour les chantiers a été déployée en 2024. Elle comprend une dizaine de clauses dont trois concernant la biodiversité :

- Même sur les chantiers, je suis vigilant car des oiseaux peuvent nicher au sol entre le 15 mars et le 15 août.
- Je reste vigilant face aux espèces exotiques envahissantes. Je les signale au responsable du chantier.
- Je respecte la végétation en place, je ne cueille ni fleurs, ni plantes.

CLAUSES DE LA POLITIQUE BIODIVERSITÉ	ÉTAT D'AVANCEMENT
Intégrer la protection de la biodiversité dans sa stratégie, en se fondant sur les connaissances scientifiques disponibles	La protection de la planète est inscrite dans la raison d'être de Luminus. Luminus travaille avec des bureaux d'études qui s'appuient sur l'état des connaissances scientifiques, dans le cadre de l'obtention des permis.
Dialoguer avec les parties prenantes, afin de mieux connaître leurs attentes	Les réunions d'informations publiques, les événements et les rencontres avec certaines associations sont fréquentes. Luminus va au-delà des obligations, notamment en ce qui concerne les réunions d'information (cf. chapitre Dialogue avec les parties prenantes).
Sensibiliser l'ensemble de son personnel, de ses clients et de ses partenaires à la sauvegarde de la biodiversité, et promouvoir et encourager leurs initiatives en faveur de la nature	Luminus recommande fortement aux nouveaux embauchés de suivre la formation Biodiversité. Plusieurs Fresques de la Biodiversité ont également été réalisées.
Evaluer régulièrement l'impact de ses activités au regard de la biodiversité et documenter les enjeux écologiques de son patrimoine foncier	Lors du renouvellement des permis, des études d'incidence sur la biodiversité sont réalisées. Le suivi de l'efficacité des mesures compensatoires est obligatoire, les suivis volontaires sont fréquents. Un nouveau protocole de suivi de l'efficacité a été mis en oeuvre (cf. page 62).
Réduire les impacts de ses activités industrielles sur les écosystèmes, notamment en réutilisant en priorité des surfaces déjà artificialisées, et en veillant à minimiser les impacts lors de la réalisation des chantiers	Certaines nouvelles installations sont bâties sur des zones artificialisées et/ou polluées. C'est le cas du nouveau cycle combiné de Seraing (construit sur une ancienne zone industrielle) ou du parc de batteries de Navagne (bâti sur une zone polluée). La charte verte encadre les chantiers éoliens (cf. ci-contre).
Mettre en place des mesures compensatoires, lorsque l'impact des activités industrielles ne peut être suffisamment réduit, en concertation avec les autorités compétentes	Cette mise en place est prévue par la loi. L'inventaire des mesures compensatoires est publié sur le site de Luminus (cf. aussi page 63).
Contribuer à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes	La lutte contre les espèces exotiques envahissantes fait partie des cahiers des charges pour l'entretien des espaces verts de Luminus. Luminus participe à la lutte contre le frelon asiatique.
Privilégier le recours aux espèces végétales locales, pour tout projet de renaturation ou de végétalisation des espaces	Le recours privilégié aux espèces locales fait partie des cahiers des charges pour l'entretien des espaces verts de Luminus.
Nouer des partenariats avec des organisations expertes en biodiversité, associatives, universitaires ou institutionnelles, bénéficiant d'un fort ancrage territorial, pour soutenir nos actions concrètes et le cas échéant en assurer le suivi	Luminus fait régulièrement appel à des universités ou des associations, notamment en matière d'expertise sur la biodiversité (par exemple avec Beeodiversity pour la gestion des ruches ou Faunes & Biotopes pour le suivi de l'efficacité des mesures compensatoires).
Informers chaque année ses parties prenantes sur l'avancement des actions mises en place, à titre volontaire ou réglementaire	Le présent rapport est le témoin annuel de cet engagement.

Études d'impact et mesures compensatoires

Les projets susceptibles d'avoir un impact significatif sur les équilibres écologiques sont soumis à une étude d'incidences préalable à la délivrance d'un permis environnemental. Ces études permettent de prévoir les mesures à prendre pour éviter, réduire ou compenser les éventuelles incidences sur les écosystèmes. Par exemple, les parcs éoliens de Wallonie et une partie des parcs de Flandre sont équipés de systèmes de bridage destinés à protéger les chauve-souris et/ou l'avifaune, comme prévu dans les permis d'exploitation. Une étude d'impact environnemental est automatiquement menée lors du renouvellement des permis éoliens.

En Wallonie en particulier, la réglementation prévoit la mise en place de mesures compensatoires lorsqu'un projet éolien présente un risque de dégradation de la biodiversité qui ne peut être suffisamment atténué.



En 2025 comme en 2024, des faucons pèlerins sont venus nicher sur la tour de refroidissement de Seraing. Deux fauconneaux sont nés au printemps, à 40 mètres de hauteur.

Un nouveau protocole volontariste, pour confirmer l'efficacité des mesures compensatoires obligatoires

Pour s'assurer que les mesures compensatoires prévues dans les permis éoliens favorisent le retour de la faune indigène dans les zones concernées, Luminus a travaillé sur un nouveau protocole de suivi, avec l'aide de Faunes & Biotopes, en accord avec les autorités (DNF¹, DEMNA²). Les observations menées dans le cadre du nouveau protocole ont commencé en décembre 2025. Elles auront lieu en hiver et au printemps, pendant trois années (de décembre 2025 à juillet 2028), sur 4 sites en Wallonie : à Tinlot, Villers-le-Bouillet, Le Roeulx et Héron.

Un premier suivi par transect (le long d'un tracé prédéfini) des mesures compensatoires aura pour objectif de comparer l'abondance des espèces ciblées sur les mesures compensatoires avec l'abondance des mêmes espèces sur des zones « témoins » comparables.

Le second type de suivi, par points fixes, a pour but de comparer la fréquentation des busards sur les mesures compensatoires par rapport à des zones « témoins » comparables.

L'objectif de ces suivis est de disposer d'un nombre d'échantillons suffisant pour permettre une analyse statistique robuste, et de mettre en place un protocole standardisé et répliquable sur d'autres sites potentiels.

¹ DNF : Département de la Nature et des Forêts (Service Public de Wallonie).

² DEMNA : Département de l'étude du milieu naturel et agricole (Service Public de Wallonie).

Les indicateurs

Actions obligatoires

Depuis 2011, des zones de compensation obligatoire sont mises en place par Luminus dans le cadre de l'obtention des permis éoliens. Selon les parcs et les milieux concernés, ces mesures sont de diverses natures : couvert nourricier (COA1), bandes allongées (COA2), haies, zones humides, prés fleuris, aménagement forestier.

Les mesures compensatoires mises en place par Luminus pour ses parcs éoliens, avec l'aide de différents partenaires, comprennent 8,8 kilomètres de haies, 256,6 hectares d'aménagements pour l'avifaune et les chauves-souris (zones de refuge et d'alimentation pour les oiseaux, les batraciens, les petits rongeurs, etc.). Ces espaces sont le plus souvent situés en zone agricole intensive.

Il s'agit plus de renaturation (actions visant à restaurer les fonctions écologiques d'un sol) que de restauration (assistance à la récupération d'un écosystème dégradé, en vue de restaurer l'intégrité de l'écosystème initial). Un suivi agronomique de ces surfaces est exigé par la législation.

L'augmentation constatée en 2025 s'explique notamment par l'aménagement, à Bastogne, de 12 hectares de fauche pour le milan, accompagné de la plantation de 400 mètres de haies.

Actions volontaristes

En outre, Luminus a mis en place, à titre volontaire, des suivis d'efficacité variés (ornithologique, entomologiques et/ou herpétologiques) de certaines zones, en partenariat avec des experts ainsi que d'autres actions volontaristes.

- les sites de Seraing et Ringvaart (zones de 1,33 et 0,25 hectare en fauchage tardif respectivement) ainsi qu'un nid à faucon à Seraing ;
- le site de Monsin (réaménagement des espaces verts avec des espèces 100% locales, en 2021) ;
- les sites d'Angleur et de Lixhe (espaces dédiés à la biodiversité) ;
- les sites accueillant neuf colonies d'abeilles (Floriffoux, Andenne, Seraing et Ringvaart) ;
- le site éolien de Lierneux (parcours pédestre et cyclable avec des haltes didactiques) ;
- le site éolien de Berloz (aménagement de mares pour la biodiversité)
- les parcs éoliens sur lesquels un suivi ornithologique est mis en place en partenariat avec des associations comme Faune & Biotopes (cf. encadré ou Biotope Environnement.

Par ailleurs, Luminus participe activement aux opérations de reforestation du Jane Goodall Institute Belgium, en tant que premier partenaire depuis 2018. Depuis 2005, 88 hectares de forêt ont été créés, à l'occasion de 40 évènements "Forest in One Day", dont 14 ont été menés en collaboration avec Luminus, pour un total de 90 000 arbres plantés en Belgique. Depuis 2015, le Jane Goodall Institute Belgium a, par ailleurs, permis la plantation de 4 millions d'arbres au Burundi, offrant un habitat restauré aux chimpanzés et au reste de la faune sauvage locale.

Inventaires

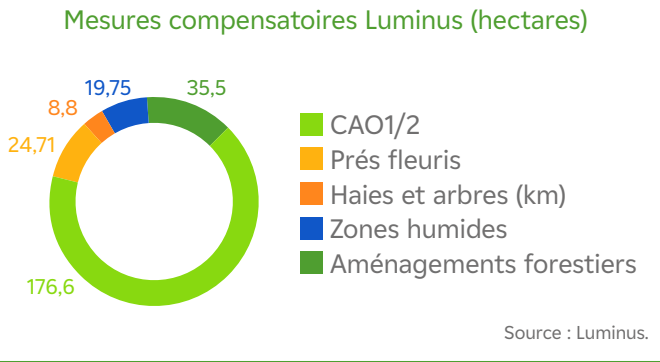
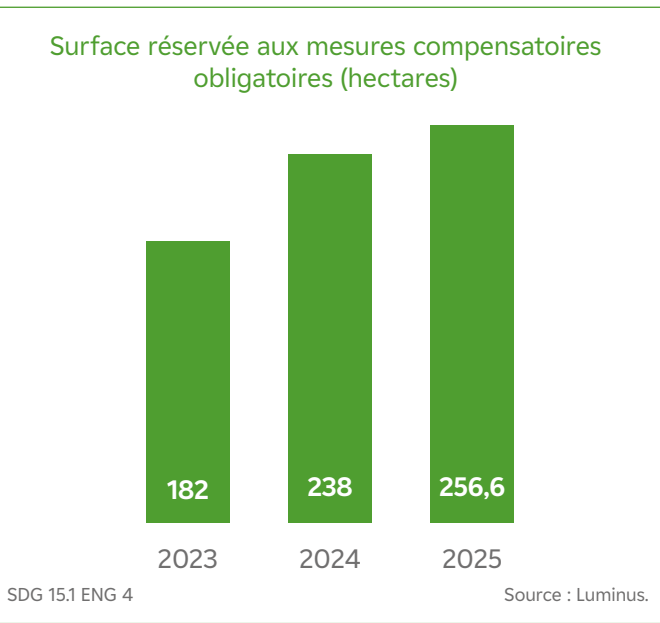
Voici une liste des sites sur lesquels sont en place des mesures **obligatoires** de protection de la biodiversité et également la liste des sites sur lesquels Luminus a mis en place **volontairement** des mesures de préservation ou de restauration de la biodiversité. Les six études de suivi volontaire de l'efficacité des mesures de compensation, sur le plan ornithologique, entomologique ou herpétologique, commencées en 2022, ont pris fin en 2024. Quatre autres études de suivi ont été lancées en décembre 2025, en suivant le nouveau protocole concerté avec le DNF/DEMNA.

PDF

Biodiversité mesures obligatoires 2025

PDF

Biodiversité mesures volontaires 2025



	2023	2024	2025
Nombre de sites où des mesures compensatoires obligatoires ont été mises en place - GRI 304-3 - SDG 15.1 - ENG 4	29	36	38
Nombre de sites où des mesures volontaires ont été mises en place - GRI 11-4 - SDG 15.5 - ENG 4	14	14	14
Etudes de suivi ornithologique en cours - SDG 15.5 - ENG 4	6	6	4

Déchets extraits de la Meuse en forte baisse, déchets industriels non dangereux en hausse

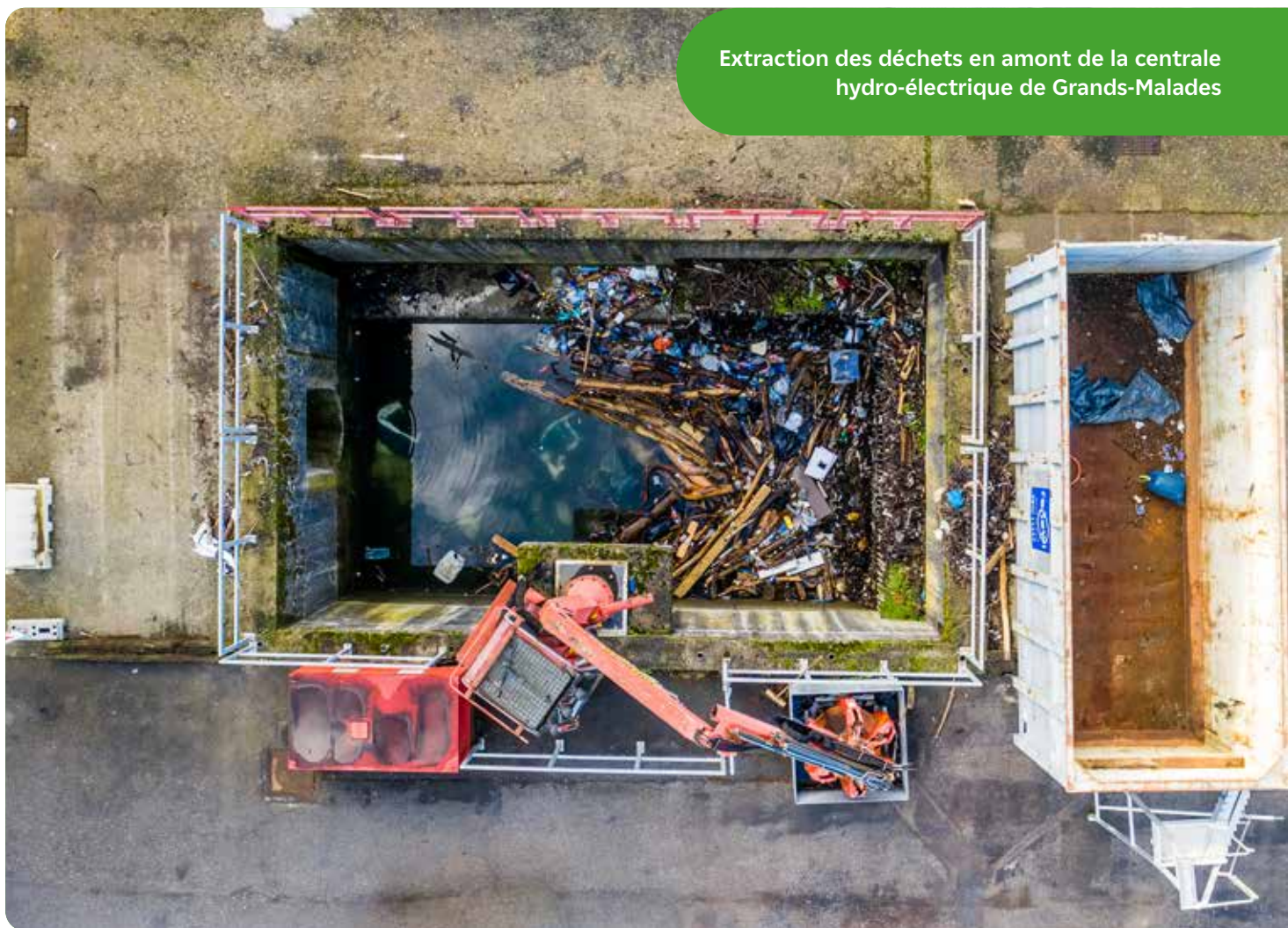
Le cadre

Chez Luminus, les plus grands volumes de déchets sont générés par l'activité industrielle et dans une moindre mesure par les activités administratives. Les volumes produits font l'objet de déclarations mentionnant, entre autres, la nature des déchets.

Afin de garantir le bon fonctionnement de ses centrales hydroélectriques, Luminus extrait chaque année plusieurs centaines de tonnes de déchets de la Meuse. Le volume de déchets extraits du fleuve varie d'une année à l'autre, principalement en fonction de son débit et des éventuelles crues.

Les autres volumes de déchets directement produits par Luminus dépendent des actions de maintenance programmées, tels que les entretiens courants, les grands entretiens, les rénovations, etc. Luminus trie les déchets en une trentaine de fractions sur ses différents sites et prend en charge les coûts associés à la collecte, au tri et au traitement. Les contrats passés avec les entreprises agréées gérant les déchets privilégient les solutions de recyclage et la valorisation associée. Les déchets générés par les bâtiments administratifs sont gérés en conformité avec la réglementation notamment par le tri et l'évacuation de déchets non dangereux.

Un cas particulier concerne le démantèlement d'installations en fin de vie. Ces opérations sont planifiées avec soin, en conformité avec la réglementation et/ou avec les permis, afin de prévoir en amont des solutions de réutilisation/revente ou recyclage.



Extraction des déchets en amont de la centrale hydro-électrique de Grands-Malades

C'est aussi avec un objectif de recyclage optimisé qu'est envisagée la fin de vie des premières éoliennes construites par Luminus, au plus tôt en 2026. Les coûts de démantèlement de l'ensemble des installations exploitées par Luminus sont pris en compte dans le bilan comptable (provisions).

Luminus n'a pas établi à ce jour de liste formalisée des composants critiques impliqués dans sa chaîne de valeur. Toutefois, une première approche du sujet a été confiée à la société Möbius, afin d'identifier les enjeux spécifiques du secteur éolien ou des batteries. Un suivi scientifique prospectif des matières stratégiques est réalisé au niveau du groupe EDF (cf. page 201 du Document d'enregistrement universel 2025).

Les indicateurs

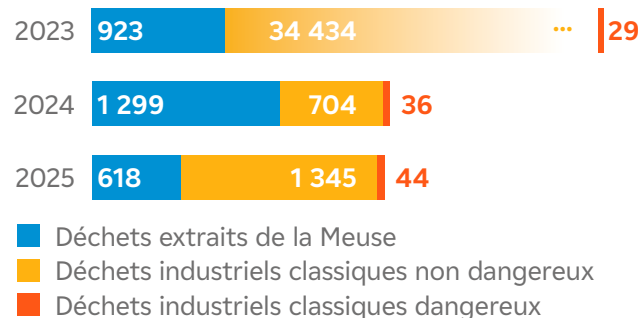
Déchets de la Meuse en baisse et déchets industriels en hausse

La quantité de déchets extraits de la Meuse en amont des centrales hydro-électriques est en baisse (-52,4% par rapport à 2024), du fait de la pluviosité plus faible, tout au long de l'année. Ces déchets ont été triés et recyclés pour un coût de 72 657 € en 2025.

Le volume de déchets classiques non dangereux générés par l'activité industrielle et administrative a quasiment doublé (+91%). En 2025, le chantier du nouveau cycle combiné à Seraing a généré plus de déchets qu'en 2024. La quantité de déchets produits reste cependant largement inférieure à celle produite en 2023, par ce même chantier.

Le volume de déchets industriels dangereux est en hausse (+21,4%) du fait de diverses opérations à Ham et Ringvaart.

Déchets industriels classiques (tonnes)

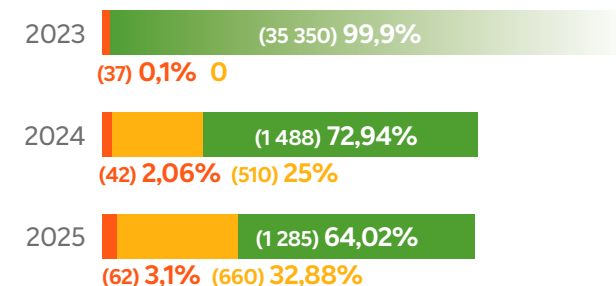


NB : une erreur de décimale apparaît dans la version 2024 de ce graphique (70 tonnes de déchets industriels classiques non dangereux au lieu de 704). Cette erreur est corrigée dans le graphique ci-dessus.

Source : Reporting REGINE - Service Public de Wallonie, DGO3 - Département Sols et Déchets.

GRI 306-1, GRI 306-3 - SDG 12.4 - ENG 4 - Reporting to OVAM, Openbare Vlaamse Afvalstoffenmaatschappij.

Tonnes et proportions de déchets produits selon le mode de traitement



ESRS E5-5 37D

Source : Luminus.

Déchets recyclés et valorisés

En 2012, Luminus a mis en place une politique visant à réduire le volume de déchets aboutissant en Centre d'Enfouissement Technique. La totalité des déchets extraits de la Meuse sont triés et valorisés.

En 2025, le volume de déchets recyclés a reculé (-13,6%), du fait de la diminution de la quantité de déchets extraits de la Meuse (cf. plus haut). La quantité de déchets valorisés énergétiquement, quant à elle, a augmenté (+29,4%), en raison de la grande quantité de déchets de type bois (palettes et autres contenants) issus du chantier de la nouvelle centrale de Seraing.

À noter qu'un changement de méthodologie a été réalisé en 2025. Jusqu'en 2024, les déchets valorisés énergétiquement (brûlés comme combustible pour récupérer de l'énergie) étaient considérés comme recyclés. Afin d'être conforme au standard ESRS E5-37d, les déchets sont maintenant présentés selon le type de traitement, en distinguant les déchets recyclés, valorisés énergétiquement, et non valorisés. Les déchets dits « valorisés » comprennent les déchets recyclés et valorisés énergétiquement.

CLIENTS



- Enjeux commerciaux p. 67
- Protection des consommateurs p. 68
- Solutions énergétiques p. 73
- Sécurité d'approvisionnement p. 83



Nouvelle progression des indicateurs

Protection des consommateurs

La fourniture de gaz et d'électricité pouvant être considérée comme un service essentiel, le secteur de l'énergie est l'un des plus régulés, en particulier en Belgique.

La protection des consommateurs, que ce soit en ce qui concerne la vente d'électricité, de gaz ou des services associés, l'établissement des tarifs et des factures, le traitement des plaintes, ou encore le recours à des plans de paiement pour les clients en difficulté, font l'objet de nombreuses lois et réglementations.

Le présent chapitre regroupe deux thématiques distinctes : la qualité de service, et les engagements pris vis-à-vis des clients en difficulté.

Qualité de service

L'expérience vécue par un client chez un fournisseur donné est un critère de choix important, pour la plupart des clients, particuliers comme entreprises. Obtenir une réponse rapide en cas de déménagement, de souci sur une facture, de difficulté provisoire de paiement, etc. peut faire la différence. La satisfaction des clients résidentiels est aussi l'un des paramètres évalués régulièrement par les régulateurs régionaux.

Clients vulnérables

Certains clients peuvent faire face à des difficultés de paiement momentanées, ou plus structurelles. Ces difficultés peuvent générer des impayés, qui représentent un risque pour les clients (surendettement) comme pour les fournisseurs (solvabilité). Les processus internes sont donc réexaminés régulièrement pour limiter l'ensemble des risques.

Réclamations : procédure en deux étapes

En cas de souci avec Luminus, les clients peuvent déposer une réclamation. La procédure prévoit deux étapes.

Première étape : prendre contact avec le service client

Les clients qui rencontrent un problème avec leur fourniture d'énergie ou leur facture, peuvent dans un premier temps s'adresser au service client de Luminus. Les équipes du service client sont formées pour identifier les plaintes et y réagir comme il se doit, afin de trouver des solutions de manière rapide et efficace. Un formulaire de plainte est disponible sur le site web de Luminus, ce qui permet aux clients d'introduire leur plainte par écrit.

Deuxième étape : prendre contact avec le médiateur Énergie

En cas de litige avec un fournisseur, tout client peut déposer une plainte auprès des régulateurs régionaux ou du Service fédéral de Médiation de l'énergie. Les plaintes sont enregistrées, avec mention du fournisseur ou du distributeur d'énergie concerné. Les plaintes ne sont pas recevables si le client ne s'est pas adressé au préalable à son fournisseur d'énergie.

Solutions énergétiques

Le changement climatique est plus que jamais d'actualité. Pour y faire face, les clients se posent des questions et cherchent des solutions. D'une part, ils cherchent à réduire leur consommation d'énergie et, d'autre part, ils veulent utiliser une énergie de plus en

plus renouvelable. Il est important de proposer aux clients résidentiels des outils qui leur permettent de gérer leur consommation de façon efficace. Certains services énergétiques permettent de réduire la consommation, notamment l'entretien planifié de chaudières à condensation. L'installation de panneaux solaires permet aux clients de réduire leur empreinte écologique. Le rôle des entreprises est encore plus important, tant sur le plan environnemental que commercial. Le potentiel d'économies d'énergie est particulièrement élevé dans le secteur tertiaire belge. Proposer différents services à ces clients, pour leur permettre de mieux comprendre les composantes de leur consommation, puis de modifier leurs installations pour réduire leur facture et leurs émissions, est une priorité pour Luminus. Au-delà de l'efficacité énergétique proprement dite, le recours à des énergies renouvelables permet aussi aux clients de réduire leur empreinte carbone. Pour les entreprises, il est également important de pouvoir sécuriser leur fourniture d'électricité, et, le cas échéant, de valoriser leurs propres capacités de production - surtout si celles-ci sont pilotables en fonction de la demande.

Sécurité d'approvisionnement

Une interruption imprévue de la fourniture de gaz ou d'électricité peut avoir des conséquences directes sur la santé et le bien-être des personnes, la sécurité des installations industrielles, la continuité des services publics, ou encore les performances économiques d'un pays.

Luminus contribue à la sécurité d'approvisionnement du pays grâce à la flexibilité et à la fiabilité de ses centrales alimentées en gaz naturel, qui participent à l'équilibre production/consommation.

Qualité de service : Luminus conserve la tête du classement des grands fournisseurs

Le cadre

Le service clientèle de Luminus est adapté aux souhaits et aux besoins des clients.

La plate-forme My Luminus, accessible en ligne ou via une app, est conçue pour que les clients puissent trouver très facilement les informations souhaitées sur leurs contrats de fourniture et de services, leur consommation, leur acompte, leur facture, la marche à suivre en cas de déménagement, etc.

La plupart des opérations peuvent être réalisées en ligne. Le client peut par exemple modifier le montant de son acompte. Il ou elle peut définir la date de paiement, la fréquence et le mode de paiement. Le changement de formule tarifaire est également possible en ligne.

Toutes les équipes en relation avec les clients (centres d'appels, service de facturation, etc.) ont pour objectif de leur apporter une réponse rapide, personnalisée et complète.

Luminus analyse en continu ses processus pour améliorer son service client et conserver sa position de leader. Le recours à l'intelligence artificielle (IA) offre de nombreuses possibilités pour améliorer tant l'expérience client que celle des salariés.

Les indicateurs

La satisfaction des clients est un indicateur clé pour Luminus. Pour avoir une bonne idée de l'expérience client de l'ensemble du portefeuille, le département Customer Experience & Care assure un suivi rigoureux de la satisfaction client par le biais de diverses enquêtes. Le principal KPI utilisé par Luminus à cette fin est le NPS (Net Promoter Score). Les indicateurs sont diffusés dans toute l'entreprise pour sensibiliser chacun et améliorer constamment les services aux clients.

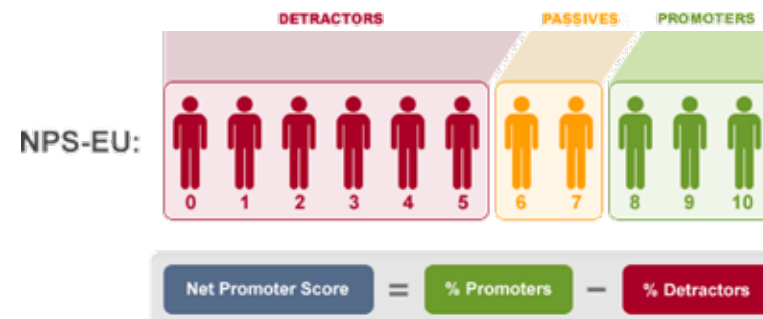
La méthodologie NPS

Le NPS (Net Promoter Score) évalue dans quelle mesure les clients recommanderaient les produits et/ou les services de Luminus. Voici un exemple de question issue de l'enquête pour évaluer ce critère après un contact client : « Dans quelle mesure recommanderiez-vous Luminus à vos amis ou connaissances après votre contact avec [nom du collaborateur] ? »

Luminus utilise également d'autres méthodes pour évaluer l'expérience de ses clients :

- Le CSAT (Customer Satisfaction) mesure la satisfaction des clients. Voici un exemple de question posée à propos des services de maintenance : « Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de l'entretien effectué par notre technicien ? ».
- Le CES (Customer Effort Score) évalue le ressenti du client vis-à-vis d'un service particulier, avec un focus sur la simplicité. Voici un exemple de question posée à propos de l'espace client : « Dans quelle mesure trouvez-vous que l'utilisation de votre espace client personnel My Luminus est simple ? ».

Les différents types de questions permettent de mieux comprendre ce qui peut ou doit être amélioré pour fidéliser les clients. Un client qui se sent écouté se sent plus proche de son fournisseur et sera donc moins enclin à en changer.



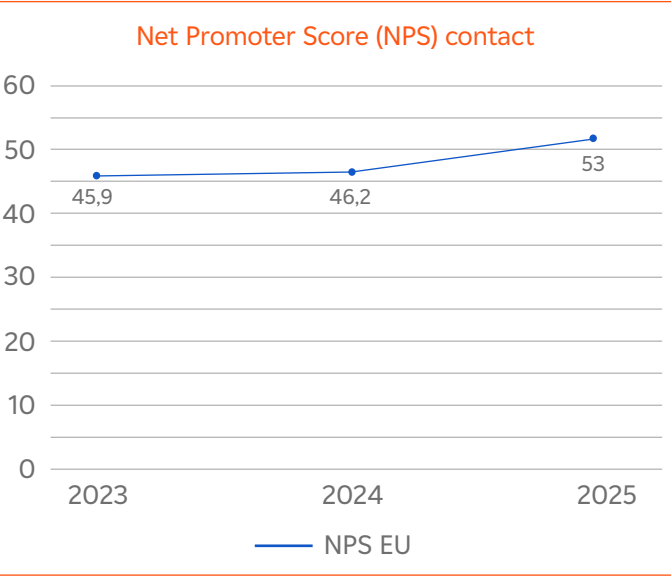
CLIENTS — PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Nouvelle hausse, marquée, de la satisfaction après un contact client

La satisfaction client, mesurée après chaque contact, confirme la qualité du service clientèle. La moyenne annuelle du NPS pour 2025 est de 53, soit 6,8 points de plus par rapport au score de 2024, qui s'élevait à 46,2.

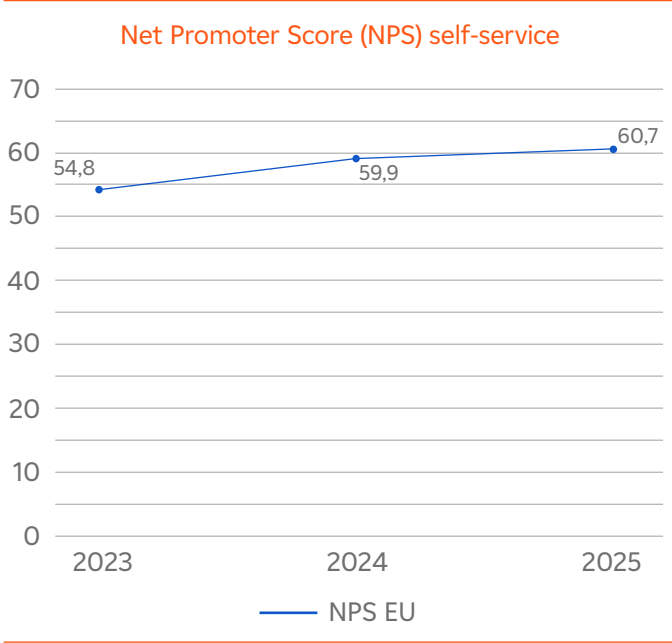
Cette évolution s'explique principalement par une nette progression de la satisfaction des clients après un contact avec les équipes spécialisées dans les cas complexes - et par la bonne collaboration entre les différentes équipes.

Le contexte de marché, plus stable, a également contribué à cette amélioration, les appels complexes étant en diminution.



Satisfaction vis-à-vis de l'espace client "self-service" My Luminus : +0,8 points

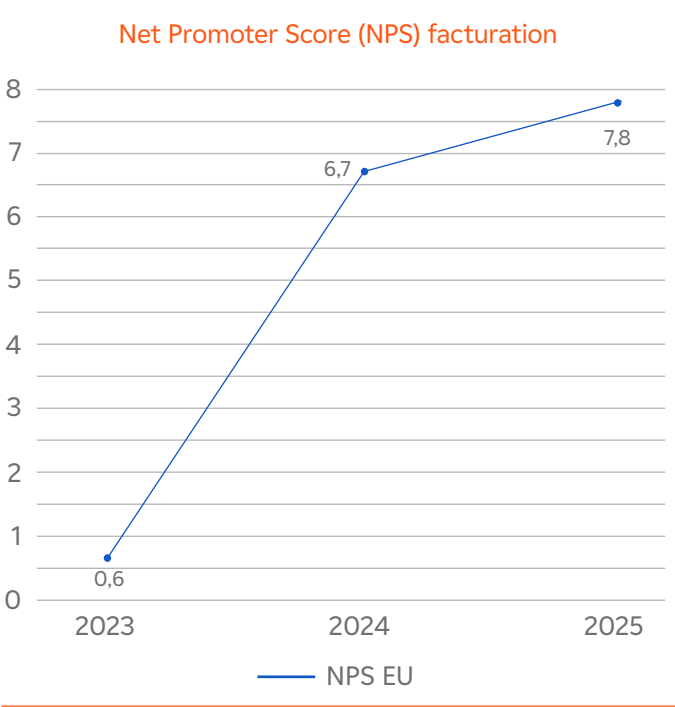
Luminus suit également la satisfaction des clients concernant l'espace client en ligne My Luminus, dans le but d'améliorer continuellement cet outil numérique. En 2025, 84,3% des clients ont préféré utiliser l'outil en libre-service plutôt que les canaux de contact traditionnels, tels que le téléphone ou l'e-mail. Il s'agit d'une progression par rapport aux 83% enregistrés en 2024. En outre, l'enquête utilisateur de 2025 a révélé que le score NPS pour le libre-service s'élevait en moyenne à 60,7%, soit une légère augmentation par rapport à 2024 (59,9%).



Facturation : légère hausse du score NPS

La satisfaction des clients concernant la facturation et les prix est également mesurée chaque année. La moyenne annuelle du NPS pour la facturation s'élève à 7,8 en 2025, ce qui représente une augmentation de 1,1 points (+16%) par rapport à 2024.

Cette augmentation peut être attribuée à la stabilisation des prix de l'énergie, et à une démarche d'amélioration continue du calcul des acomptes mensuels. Luminus est en mesure de tenir compte des données enregistrées par de plus en plus de compteurs intelligents, pour le gaz comme pour l'électricité, pour baser l'acompte mensuel sur des données réelles. Ceci permet de réduire les « surprises » lors de la régularisation annuelle.



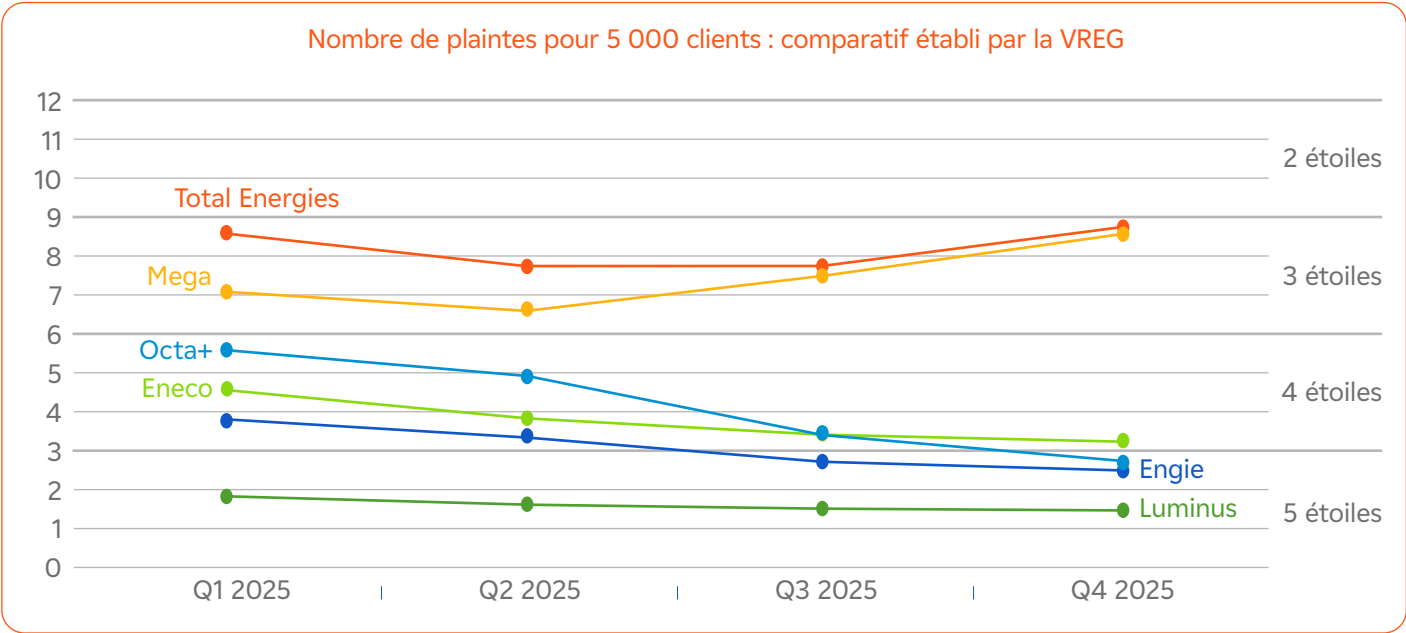
CLIENTS — PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Baromètre du régulateur flamand : Luminus conserve ses cinq étoiles toute l'année, en tête des grands fournisseurs

Le régulateur flamand publie chaque trimestre un baromètre basé sur le nombre de plaintes recevables, dites de « deuxième ligne ».

Une plainte est considérée comme recevable si le client a d'abord contacté son fournisseur avant de s'adresser à une instance de recours, régulateur régional ou médiateur fédéral. Ces plaintes sont comptabilisées sur une période de quatre trimestres et rapportées par 1 000 ménages. Le nombre d'étoiles (de une à cinq) dépend du nombre de plaintes recevables enregistrées pour des clients résidentiels en Région flamande. Pour obtenir cinq étoiles, un fournisseur doit rester en dessous de trois plaintes par 5 000 clients.

Selon ce baromètre, le nombre de plaintes recevables, par tranche de 5 000 clients, enregistrées au nom de Luminus, a diminué, passant de 2,66 pour l'année 2024 à 1,46 pour l'année 2025 - soit une amélioration de 45%.



L'indicateur de la VREG classe les fournisseurs d'énergie en cinq groupes, sur base du nombre de plaintes recevables adressées au régulateur flamand (VREG) et au service fédéral de médiation de l'énergie (Ombudsman), par rapport au nombre de clients. Le classement est publié sur internet et évolue chaque trimestre. Le graphe ci-dessus montre l'évolution du nombre de plaintes recevables au cours des douze derniers mois.

Principales causes des plaintes 2025

Les motifs de plainte ont évolué en 2025 par rapport à 2024.

Plaintes de clients auto-producteurs : Les auto-producteurs ont à nouveau été surreprésentés parmi les plaintes. Celles-ci concernaient principalement des retards de traitement des dossiers par les gestionnaires de réseau, la fragmentation du cycle annuel de facturation résultant de diverses interventions des gestionnaires de réseau, qui entraîne une perte financière pour les auto-producteurs qui bénéficient du système de compensation, ou encore des factures difficiles à comprendre.

EAN bloqués : les perturbations informatiques résultant du déploiement du système Atrias¹ fin 2021 sont de plus en plus rares, mais ont continué d'affecter certains clients. Parmi les situations à l'origine de plaintes figurent notamment la non réception

de factures d'acompte, des délais particulièrement longs pour l'émission des factures de clôture, ainsi que la facturation tardive de périodes couvrant plusieurs années.

Factures élevées : 25% des clients ayant introduit une plainte avaient reçu une facture de plus de 1 000 €. Ces montants élevés augmentent la sensibilité et l'inquiétude des clients qui ont alors plus vite tendance à s'en référer au médiateur.

¹ Système Atrias = plateforme centrale pour l'échange de données entre les fournisseurs et les gestionnaires de réseau de distribution.

Nouvelle diminution du nombre de plans de paiements accordés aux clients

Le cadre

Luminus se conforme à la réglementation mise en place par les pouvoirs publics afin d'éviter les coupures en raison de factures impayées. En outre, Luminus s'efforce de :

- 1) planifier au mieux les acomptes mensuels, afin de minimiser le risque de régularisations imprévues lors de la facture annuelle ;
- 2) proposer des solutions individuelles en cas de difficultés de paiement rencontrées par les clients.

Les procédures suivies par le service client de Luminus tentent à la fois d'éviter l'accumulation des dettes clients et de préserver la solvabilité de Luminus. C'est d'autant plus important que ce sont les fournisseurs qui supportent le coût total du non-paiement, en ce compris les coûts de réseau.

Le service clients réévalue en permanence la procédure de traitement des factures en souffrance, ce qui permet d'apporter plus rapidement des améliorations.

Les mesures décrites ci-après sont prises pour l'ensemble des clients résidentiels de Luminus, qu'ils bénéficient ou non du tarif social.

Déterminer avec précision les acomptes mensuels

Les acomptes mensuels ou trimestriels sont calculés en fonction de la facture annuelle estimée. L'objectif pour Luminus est de parvenir à un décompte annuel le plus bas possible, évitant au client une mauvaise

surprise lors de la réception de la facture de régularisation. A chaque décompte annuel, Luminus recalcule automatiquement les acomptes sur la base de la consommation réelle. En l'absence de refus du client, le nouvel acompte - qui peut être plus élevé ou plus bas - est appliqué¹. La même approche est adoptée lors des renouvellements de contrats (propositions d'acomptes mensuels ajustés).

Échelonnement des paiements

Lorsqu'un client fait état de difficultés momentanées, le service clients peut lui proposer, en fonction de sa situation, un échelonnement des paiements. Un plan de paiement réaliste facilite le respect des échéances. Depuis l'introduction des plans de paiement automatiques en 2020, les clients peuvent aussi en paramétrer un directement sur le site internet de Luminus.

Des engagements concrets pour prévenir les difficultés des clients

Luminus apporte à ses clients un accompagnement personnalisé et s'engage à :

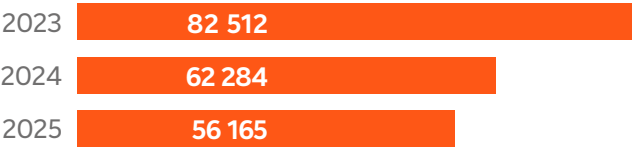
- veiller à ce que l'acompte mensuel corresponde le plus précisément possible à la consommation réelle.
- informer de manière proactive les clients de leur acompte et de son impact potentiel sur la facture annuelle.
- contacter pro-activement les clients lorsque le montant de leur facture annuelle paraît élevé ou inhabituel, afin d'en repérer les causes et d'identifier des solutions.
- traiter en priorité les demandes des clients lorsque leur situation les expose à des coupures.
- faciliter les contacts entre clients en difficulté et les organismes d'aide sociale.
- traiter les situations délicates au cas par cas, en bonne coordination avec le gestionnaire du réseau de distribution, via une hot line dédiée.
- fournir aux CPAS, régulateurs et médiateurs un numéro dédié afin que les clients puissent bénéficier d'un service spécifique, en conformité avec la législation.
- prendre part aux débats sur la précarité énergétique organisés par les experts et les autorités.
- participer à la mise en œuvre de solutions efficaces, afin d'aider les clients, en particulier les plus vulnérables, à réduire leur consommation d'énergie.

¹ Le client conserve son droit de refuser la proposition. Le client peut également changer l'acompte selon un montant de son choix, dès lors que le montant choisi n'est pas inférieur à un certain pourcentage du montant proposé par Luminus.

Les indicateurs

En 2025, le nombre de plans de paiement accordés sur une base volontaire aux clients résidentiels a continué de diminuer (-9,8%) entre 2024 et 2025, une tendance observée depuis quatre ans. Cette diminution est due à la stabilisation des prix du marché, qui facilite l'établissement d'estimations fiables.

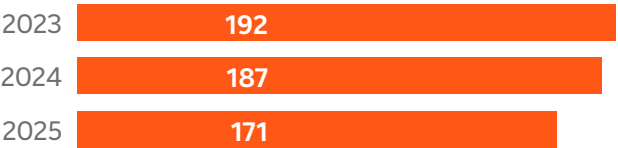
Plans de paiement accordés aux clients résidentiels sur base volontaire



Source : Luminus.

De même, la durée moyenne des plans de paiement a continué de baisser, passant de 187 en 2024 à 171 jours en 2025.

Durée moyenne des plans de paiement en nombre de jours



Source : Luminus.

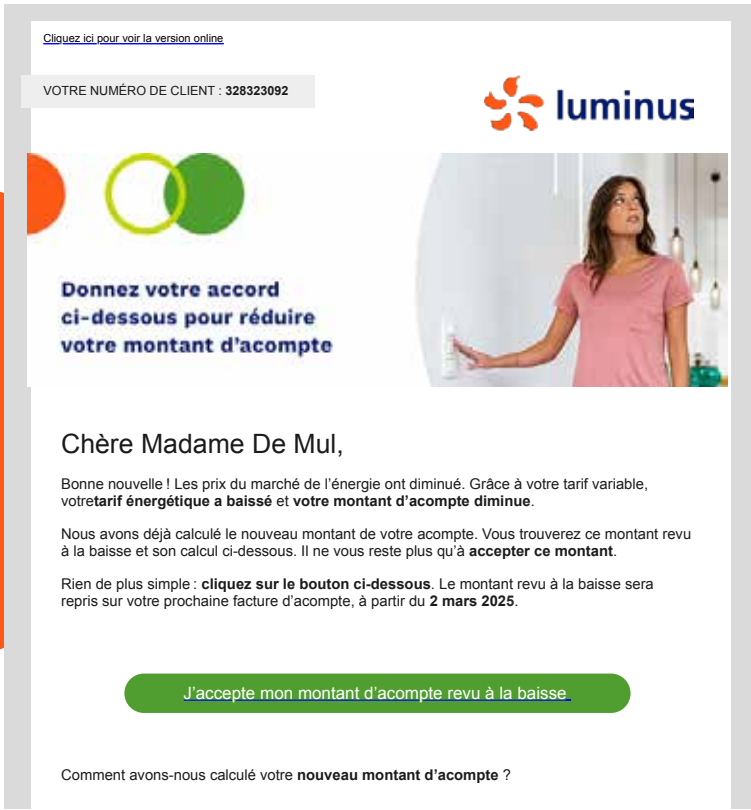
Enfin, en 2025, tant le montant moyen des plans de paiement accordés (-13,78%) que le montant total des paiements échelonnés (-22,2%) diminuent par rapport à 2024. La baisse de ces deux indicateurs est moindre qu'en 2024, mais la tendance se confirme depuis 2023.

594 172 clients ont reçu de la part de Luminus une proposition de modification de leur acompte

Afin d'éviter les surprises lors du décompte annuel, Luminus s'efforce de calculer les acomptes mensuels pour que le montant corresponde le plus précisément à la consommation réelle d'énergie. En 2025, 594 172 clients ont reçu une proposition d'ajustement de leur acompte de la part de Luminus.

Il a été proposé à 354 982 clients d'augmenter leur acompte et à 239 190 de le baisser. Au total, 19,5% des clients ont accepté tacitement la proposition de Luminus et se sont ainsi vu appliquer le nouvel acompte.

Des mails tels que celui-ci-contre ont été envoyés aux clients tout au long de l'année 2025, pour leur proposer un ajustement de leur acompte mensuel, afin de minimiser la régularisation annuelle.



Des offres avantageuses optimisant la consommation d'énergie et réduisant l'empreinte carbone

Le cadre : offres clients résidentiels

Luminus s'efforce de proposer aux clients résidentiels un large éventail d'offres et d'outils, afin de les aider à réduire l'impact climatique de leur consommation d'énergie. Parmi les produits et services proposés, figurent des offres de contrat comme :

- Maxx Électricité, un contrat d'électricité de deux ans avec de l'électricité 100% renouvelable belge (voir garanties d'origine) et le choix entre un tarif fixe ou variable.
- Tarif électrique dynamique, qui suit les prix horaires du marché de gros, fluctuant fortement. Ce tarif encourage les clients à consommer davantage pendant les heures creuses et à éviter les pics de consommation, ce qui contribue à l'équilibre du réseau électrique. Il peut être très avantageux pour les clients qui consomment beaucoup d'énergie, notamment pour recharger leur voiture électrique.
- Comfy Gas, un contrat d'électricité avec une tarification énergétique fixe et garantie pendant un an (avec une réduction de 60 euros sur l'entretien chaudière).

À ces différents tarifs s'ajoutent des produits et services :

- des contrats d'entretien chaudières, qui permettent d'optimiser le rendement énergétique des chaudières. En souscrivant à ce type de contrat, les clients sont contactés pro-activement pour planifier l'entretien. Ils peuvent échelonner le paiement sur l'année.
- Des pompes à chaleur favorisant la décarbonation du chauffage résidentiel (cf. p 77).

Des applications pratiques à disposition du client

- MyLuminus pour suivre sa consommation, la comparer avec celle d'autres consommateurs et adapter le montant de son acompte mensuel (permettant d'éviter ainsi les mauvaises surprises lors du décompte annuel). Les clients qui habitent en Flandre et qui disposent d'un compteur digital ont la possibilité d'utiliser gratuitement le service Index de compteur digital dans MyLuminus pour avoir une vision plus claire de leur consommation d'énergie, avec un jour de décalage.
- EnergyControl Monitor pour suivre en temps réel sa consommation (selon une vue détaillée) et la production de ses panneaux solaires. Avec cet outil, le client peut connaître les pics de consommation mensuels, définir un pic maximal et recevoir une alerte dès que ce pic est atteint, ce qui lui permet de consommer plus intelligemment et de réduire ses coûts.
- Smart Charging pour recharger sa voiture électrique aux moments les plus avantageux. L'application Smart Charging démarre la recharge automatiquement aux périodes les moins chères. Dans l'application, il est possible de consulter la capacité de la batterie, l'état de charge et les économies réalisées. Si l'utilisateur dispose de panneaux solaires, l'application planifie la session de recharge aux moments où une production solaire maximale est attendue, en s'appuyant sur les données de satellites météorologiques.

- Des panneaux solaires qui peuvent être posés, par la filiale Insaver, sur les toits adaptés, partout en Belgique.
- Des batteries domestiques, à combiner avec des panneaux solaires, afin que l'excédent d'électricité produit par les panneaux soit stocké et réutilisé ultérieurement (lors des pics de consommation notamment).
- Installation de solutions de recharge : bornes de recharge et câbles de recharge pour voitures

électriques ou hybrides. Pour l'installation de panneaux solaires (et de batteries domestiques, si combinés), Luminus propose une solution de financement en collaboration avec KBC. Il s'agit d'un prêt à tempérament à un taux d'intérêt de 1,5%. C'est la société Insaver qui prend en charge ce crédit à la consommation.

Le cadre : offres clients entreprises

La gamme de services proposées par Luminus et ses filiales (ATS, Newelec, Insaver, Luminus Cities et Luminus Solutions) aux clients professionnels va de l'achat d'énergie à la rénovation des bâtiments, en passant par la pose de panneaux solaires ou de bornes de recharge et de batteries. Grâce à la variété de l'offre, les clients B2B peuvent hiérarchiser leurs objectifs : optimisation des prix, sécurisation et autonomie de l'infrastructure énergétique, réduction des émissions de GES associées à la fourniture en énergie (scope 1 et 2).

En matière d'énergies renouvelables :

- Luminus donne aussi aux entreprises la possibilité de choisir un contrat d'approvisionnement assorti de labels de garantie d'origine. Ces garanties peuvent être de différents types : électricité 100% renouvelable, belge ou étrangère ; électricité issue d'installations de cogénération. Les garanties d'origine précisent le type d'énergie et le site de production pour chaque MWh fourni. Elles peuvent être prises en compte dans le calcul de l'empreinte carbone (scope 2 calculé sur base du marché).
- L'acquisition du surplus d'électricité produit par des installations renouvelables (biogaz, hydraulique, éolien, etc.) ou de cogénération permet à Luminus de couvrir ses besoins en certificats verts - et en certificats de cogénération pour la Flandre - et de réduire l'empreinte carbone de ses propres achats. Ce service permet aux entreprises de diminuer la composante « consommation d'électricité en propre » de leur empreinte carbone (scope 2).

En matière d'autoproduction et de stockage :

- L'installation de panneaux photovoltaïques ou d'éoliennes sur le site de l'entreprise, ou le rachat

du surplus d'électricité produite par des panneaux existants, diminue certaines composantes de l'empreinte carbone des clients, comme de Luminus.

- L'installation d'unités de cogénération au gaz naturel ou au biogaz assure de manière durable et efficace la production simultanée de chaleur et d'électricité.
- L'installation de batteries, avec un système intelligent de gestion, permet d'absorber l'excès de production des panneaux photovoltaïques et des éoliennes par rapport aux besoins du réseau, pour la restituer lors des pics de demande quotidiens, ce qui rentabilise financièrement l'autoproduction.

En matière de bâtiments :

- Les Contrats de Performance Énergétique proposés par Luminus Solutions visent, après audit, la réduction de la consommation d'énergie d'une manière durable et rentable.
- La solution « HVAC automatisée des bâtiments ». Le BACS (Building Automation and Controls System) est un système intelligent d'automatisation et de contrôle du chauffage, de la ventilation et du refroidissement, dans les bâtiments industriels ou tertiaires. L'installation d'un tel système, après audit des installations, peut permettre de diminuer la consommation énergétique d'un bâtiment de façon très significative (jusqu'à 30%).
- La rénovation de l'éclairage des bureaux, entrepôts, etc., permet d'améliorer le confort et la sécurité du personnel, tout en réduisant les coûts.

En matière de mobilité :

- La promotion de la mobilité électrique, via l'installation de bornes de recharge sur des sites soigneusement sélectionnés, permet de réduire

les émissions liées à la mobilité. Ce service peut permettre aux entreprises de diminuer la composante « consommation de carburants de la flotte automobile » de leur empreinte carbone (scope 1).

Pour sécuriser la fourniture d'énergie :

- Une offre de rénovation/remplacement des cabines d'alimentation vétustes, afin de sécuriser les installations électriques des clients.
- Des solutions UPS (Uninterruptible Power Supply) tant fixes que mobiles, pour que les entreprises disposent d'un système de secours, en cas de panne d'électricité ou d'intervention prolongée sur leurs installations électriques.

Road to Green

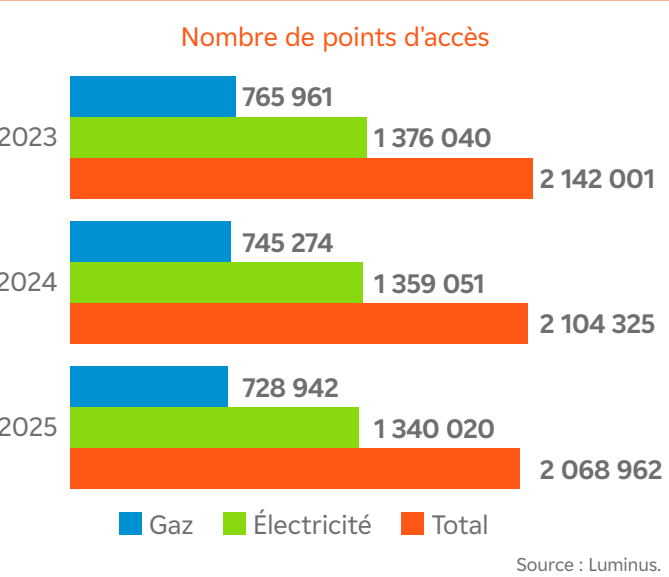
Afin de mieux accompagner les entreprises dans l'atteinte de leurs objectifs climatiques, Luminus a lancé en 2024 le programme Road to Green. Cette initiative s'adresse aux entreprises désireuses d'engager des actions ambitieuses en faveur de la transition énergétique. En étroite collaboration avec le client, Luminus conçoit un plan d'action précis, entièrement personnalisé selon les besoins spécifiques et la situation propre de l'entreprise, reposant sur trois domaines d'expertise clés :

- autoproduction d'énergies renouvelables ;
- électrification des process industriels, en particulier thermiques ;
- efficacité énergétique des bâtiments (rénovation de l'éclairage, systèmes HVAC, Smartkit).

Les indicateurs

Points d'accès et volumes vendus en baisse

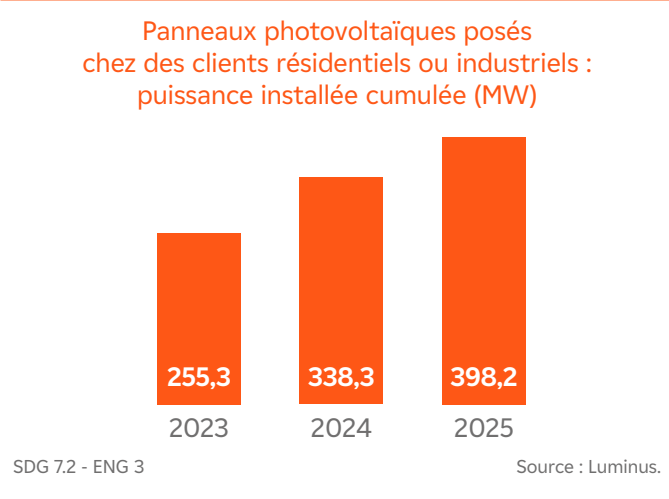
Le nombre de points d'accès Luminus SA a légèrement diminué (-1,76%), ce chiffre s'établissant à 2,06 millions à la fin décembre 2025. Plus spécifiquement, par rapport à 2024, le nombre d'EAN a diminué de 1,23% pour l'électricité, et de 2,70% pour le gaz.



	2023	2024	2025
Volume de gaz vendu (TWh)	14,13	14,13	12,5
Volume d'électricité vendu (TWh)	13,38	12,97	8,8

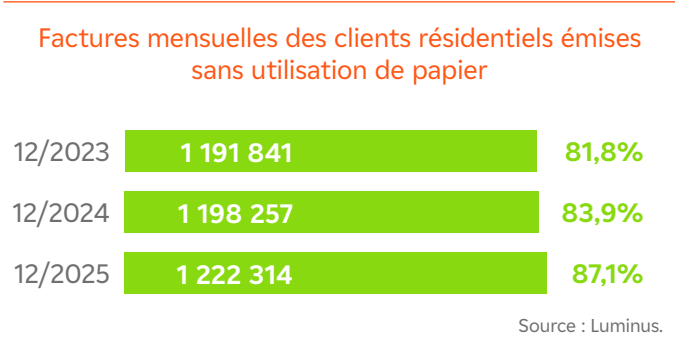
Augmentation continue de la puissance totale installée des panneaux solaires

En 2025, la puissance photovoltaïque installée a continué de progresser (+17,7%), atteignant 398,2 MW en fin d'année. La croissance est plus modérée qu'en 2024, tendance observée chez les particuliers comme chez les clients professionnels.



Nette augmentation du nombre de factures numériques

Pour réduire la consommation de papier et les coûts de facturation, Luminus encourage, à travers ses interactions et communications commerciales, ses clients à passer à la facturation électronique. En décembre 2025, la part des factures sans papier par rapport au total des factures envoyées continue d'augmenter : 87,1% en décembre 2024 contre 83,9% en décembre 2024.

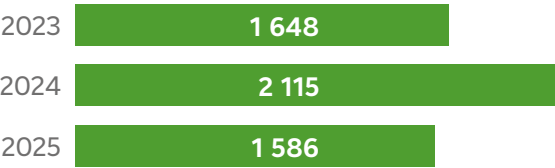


Les indicateurs (suite)

Baisse des ventes d'électricité avec garantie d'origine aux entreprises

L'électricité vendue sous le label « garantie d'origine » peut permettre aux entreprises de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à leur consommation d'électricité (scope 2). En 2025, le volume vendu sous garantie d'origine a baissé de 25%, passant de 2115 en 2024 à 1 586 GWh en 2025 - principalement du fait de la baisse des volumes vendus.

Volumes consommés par les entreprises dans le cadre des contrats garantis renouvelables (GWh)

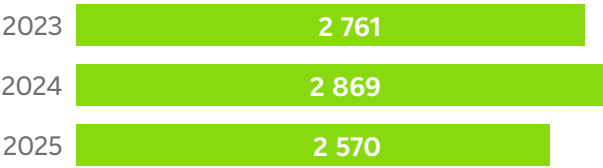


Source : Luminus.

Baisse du rachat d'électricité auprès des autoproducteurs

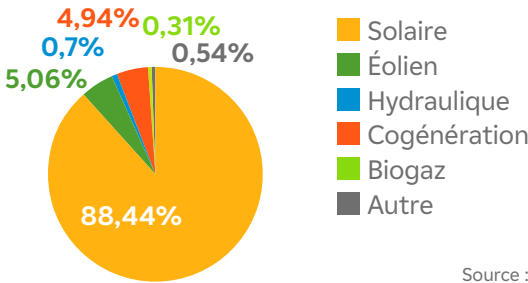
Le nombre de contrats de rachat d'électricité photovoltaïque est en baisse (-10,42% entre 2024 et 2025). En effet, compte tenu de la surproduction photovoltaïque, qui peut générer des déséquilibres très coûteux, Luminus privilégie désormais les unités de production équipées de systèmes de pilotage.

Contrats Green Power (points d'accès)



Source : Luminus.

Type d'énergie acquise chez les clients en 2025, en pourcentage des points d'accès



Source : Luminus.

SmartKit : un système clé pour optimiser autoconsommation et flexibilité

SmartKit est une solution informatique pensée pour les entreprises autoproductrices d'énergie, qui leur permet de gérer intelligemment leurs flux d'énergie et le cas échéant, de rentabiliser leurs systèmes de stockage. Concrètement, le système informatique, qui est pensé pour s'adapter à chaque entreprise, maximise l'autoconsommation. Il prévoit la charge et la décharge des batteries en fonction des prix de l'électricité, facilitant la charge au moment où les prix sont les plus bas. Des économies supplémentaires sont réalisées grâce au système car il lisse les pics de consommation. Enfin, le système rend possible le rachat d'électricité par Luminus, lorsque les besoins individuels sont couverts et que le réseau doit être équilibré. Cela permet aux entreprises bénéficiaires de dégager des revenus supplémentaires et de soutenir l'équilibre du réseau. A l'inverse, le système arrête les injections d'électricité en cas de surabondance sur le réseau, ce qui évite aux clients de se voir appliquer des prix négatifs (cf. p 80).

Pompes à chaleur : faciliter la décarbonation du chauffage résidentiel

Suite à une phase de test menée en 2024, Luminus a déployé en 2025 son offre de pompes à chaleur pour les logements résidentiels. Cette initiative vise à faciliter la transition vers des systèmes de chauffage moins émetteurs de CO₂ en levant les principaux obstacles techniques, administratifs et financiers.

En 2024, Luminus avait lancé le programme Home Energy Solutions (cf. le rapport RSE 2024 de Luminus, en page 73), destiné à identifier et à lever les principaux obstacles à l'installation de pompes à chaleur dans des habitations existantes. La phase pilote avait permis d'analyser différents types de logements et d'identifier les conditions requises pour qu'une pompe à chaleur puisse apporter le service attendu, même dans des logements dont l'isolation serait perfectible.

En janvier 2025, une étude réalisée par EnergyVille à la demande de Luminus est venue conforter la stratégie. En effet, selon ce centre de recherche spécialisé dans la transition énergétique, il peut être judicieux d'installer

une pompe à chaleur avant d'avoir finalisé l'entièreté de l'isolation d'un logement, dès que la chaudière gaz ou mazout arrive en fin de vie – à condition que le niveau d'isolation soit au minimum de C (sur une échelle de A à G). Le bénéfice économique et environnemental est tel qu'il est préférable d'opter pour la solution pompe à chaleur avant d'optimiser l'isolation d'un bâtiment.

Les enseignements de la phase pilote ont servi de base pour le lancement d'une offre déployée à plus grande échelle dès le début de l'année 2025.

Un accompagnement technique et opérationnel

L'offre repose sur un parcours couvrant l'ensemble du projet, depuis l'analyse initiale jusqu'au suivi après installation. La première étape consiste à évaluer, grâce à des outils développés en collaboration avec les équipes Recherche & Développement du Groupe EDF, les besoins énergétiques du logement et la compatibilité de l'installation existante. Cette analyse permet de déterminer le dimensionnement de la pompe à chaleur.

Selon Tarek Nemsy, Home Energy Solutions Program Director chez Luminus, « lorsqu'une pompe à chaleur est correctement dimensionnée et adaptée aux caractéristiques du logement, elle peut fonctionner efficacement, y compris dans des contextes climatiques exigeants ».

L'équipe Home Energy Solutions dispose de son propre réseau d'installateurs partenaires présent dans différentes régions de Belgique. Ces entreprises assurent également la maintenance et le suivi technique.

Lever les obstacles administratifs et financiers

En 2025, Luminus a complété son offre par plusieurs dispositifs visant à réduire les obstacles financiers et administratifs rencontrés par les clients lorsqu'ils envisagent de remplacer leur système de chauffage.

Outre le financement à taux zéro déjà en place en 2024, Luminus prend en charge les démarches liées à la demande des primes régionales destinées au financement des travaux de rénovation énergétique.

Depuis 2024, une centaine d'installations ont pu avoir lieu dans l'ensemble des régions du pays. L'aide active des équipes Marketing, qui ont mobilisé les différents canaux de communication avec les clients, y a contribué. En outre, deux campagnes promotionnelles ont eu lieu : l'une en été, l'autre à l'approche de l'hiver.

L'ambition de Luminus est de développer significativement cette activité durant les années qui viennent. Réduire les différences de coût entre l'électricité d'une part, et le gaz et le mazout d'autre part, notamment du point de vue fiscal est un impératif pour aider les particuliers à adopter un mode de chauffage décarboné.

À Namur, une chaudière à mazout a pu être remplacée par une pompe à chaleur air-eau, équipée d'un ballon pour l'eau chaude sanitaire à gauche, et d'un ballon tampon à droite. L'ensemble n'occupe que 3 m² au sol, au total.



Recharges électriques : installer, réparer, innover

En 2025, Luminus a lancé ou poursuivi plusieurs activités destinées à faciliter la recharge électrique des véhicules pour les clients résidentiels ou les entreprises - ou encore à développer la mobilité électrique des véhicules lourds. Différents outils permettent d'optimiser les temps de recharge, notamment à la maison, grâce à l'application Smart Charging.

Luminus poursuit sa stratégie d'électrification de la mobilité. Cette approche se traduit par le déploiement d'infrastructures de recharge à la maison, au bureau ou sur la route. Les solutions proposées intègrent production locale d'énergie et stockage - et, depuis peu, reconditionnement et réutilisation de certaines bornes de recharge.

Parmi les entreprises chez lesquelles des infrastructures de recharge ont été installées en 2025, on peut citer le cas de Foresco. 53 points de recharge ont ainsi été déployés sur cinq sites, en Flandre et en Wallonie, en lien avec les besoins opérationnels du client.

Au total, fin 2025, Luminus avait installé 16 000 points de recharge. 32 000 cartes de recharge avaient été mises à disposition des clients.

Le projet « PowerRefurb » : développer une filière de reconditionnement

En parallèle, Luminus a lancé, après étude de ce marché très spécifique, une filière de reconditionnement des bornes de recharge. Le projet, intitulé PowerRefurb, est né grâce à l'initiative de deux salariées, dans le cadre du programme Innovation de Luminus. Concrètement, les bornes défectueuses ou en fin de contrat, notamment à la suite de départs de salariés, sont analysées avant d'être envoyées chez un partenaire spécialisé pour être démontées et remises en état. Les équipements peuvent ensuite être remis en circulation, avec une garantie de deux ans.

Le dispositif a été déployé progressivement à compter de l'été 2025, avec plusieurs dizaines de bornes reconditionnées et réinstallées.

Electrifier la mobilité lourde - le projet Eutraco

La société de transport Eutraco, prestataire de services logistiques, dispose de la plus grande flotte de poids lourds électriques du pays.

Elle a fait appel à Luminus pour installer 30 bornes de recharge pour camions d'une puissance totale de 14,4 MW, 3 500 panneaux solaires d'une puissance totale de 2,3 mégawatts-crête et 40 batteries d'une capacité de stockage totale de 10 MWh.

L'objectif est de permettre une recharge basée en partie sur une production locale d'électricité. Les infrastructures devraient également offrir des temps de recharge adaptés aux contraintes opérationnelles du transport, avec une recharge de 20 à 80% en environ une heure.

Le contrat, signé en fin d'année 2025, est en cours de mise en œuvre, à Roulers, Gand et Willebroek, grâce aux équipes d'Insaver.

L'un des parkings de Foresco, équipé de bornes de recharge montées sur socle. Ici, le site de Genk, sur lequel 35 bornes ont été installées.



Les bornes reconditionnées sont d'abord utilisées au sein de la flotte interne de Luminus. Les salariés peuvent opter pour une borne neuve ou reconditionnée dans le cadre de leur équipement de recharge à domicile. Cette solution offre une alternative équivalente en termes de fonctionnalités, tout en s'inscrivant dans une logique d'optimisation du cycle de vie des équipements.

Lotus Bakeries autoconsomme entre 95 et 100% de sa production photovoltaïque sur trois de ses sites industriels

Dans une démarche globale de réduction de son empreinte carbone, Lotus Bakeries a pu faire installer par Insaver, une filiale de Luminus, près de 2 700 panneaux photovoltaïques sur trois de ses sites industriels, à Eeklo, Oostakker et Lembeke, au premier semestre 2025. Au total, la capacité de pointe disponible est de 1 509 kWp. La quasi-totalité de la production est consommée sur place.

L'entreprise Lotus Bakeries, qui a construit une trajectoire carbone en ligne avec le standard SBTi, cherche à décarboner sa chaîne de valeur. L'une des premières étapes de la feuille de route proposée par Luminus en 2024 consistait à utiliser les toits de ses sites industriels pour y produire de l'énergie photovoltaïque.

Le contrat visant l'installation de 2 694 panneaux photovoltaïques, d'une puissance unitaire de 590 Wp, sur les sites d'Eeklo, Oostakker et Lembeke, a été signé en début d'année 2025. Au total, l'ensemble représente une capacité de 1 509 kWp, permettant une production annuelle d'environ 1 336 MWh, comparable à la consommation annuelle d'électricité de 382 familles¹.

L'électricité produite est directement utilisée dans les processus industriels. Le taux d'autoconsommation varie, selon les sites, entre 95 et 100%, ce qui permet à Lotus Bakeries de réduire la consommation d'électricité « grise » en provenance du réseau.

Les installations participeront à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Sur base des données disponibles, quelques centaines de tonnes de CO₂ seront évitées chaque année.

Une mise en œuvre maîtrisée

La pose des panneaux photovoltaïques a pris quelques mois. La mise en service a eu lieu durant l'été 2025.

Les travaux d'installation ont été réalisés sur les trois sites en parallèle, dans un environnement industriel en activité. Aucun accident de travail n'a été enregistré durant ces chantiers, illustrant l'attention portée aux conditions de sécurité lors de la mise en œuvre.

Décarboner : une démarche globale et concertée

Les projets photovoltaïques s'inscrivent dans une approche plus large d'optimisation énergétique. Lotus Bakeries combine production d'énergie renouvelable, amélioration des équipements et suivi des consommations. Des actions telles que l'isolation des bâtiments, le remplacement d'équipements thermiques et l'analyse des consommations par cycle de production complètent l'usage du solaire. Sur la feuille de route « décarbonation » préparée par Luminus, une prochaine étape concerne l'association photovoltaïque / batterie, permettant un recours accru aux énergies renouvelables.

¹ Sur la base de 3,5 MWh/an par ménage (Statbel)



Le 4 août 2025, l'installation photovoltaïque de Lembeke a fait l'objet d'une inspection de 3E, pour acceptation provisoire, avant le début du contrat proprement dit. De gauche à droite, Henri Buenen, Chief Commercial Officer, Luminus ; Sekander Khan, Operations Manager, Insaver ; Aleksandra Crahay, Energy Engineer, 3E ; Pieter Lernout, Project Coordinator, Insaver. Sont notamment vérifiées, lors de l'inspection, la bonne inclinaison des panneaux - ainsi que leur mise à la terre.

Stockage par batterie et pilotage intelligent : maîtriser les coûts énergétiques des entreprises

Début 2025, Luminus a commencé à proposer aux entreprises des solutions intégrées, combinant stockage par batterie, pilotage intelligent et valorisation de la flexibilité. Cette nouvelle offre aide les sites industriels et tertiaires à éviter les coûts liés aux déséquilibres générés par le développement des énergies renouvelables, largement intermittentes.

Avec la montée en puissance des énergies renouvelables, la question n'est plus seulement de produire un maximum d'électricité décarbonée, mais d'éviter de fournir aux gestionnaires de réseaux des volumes qu'ils ne sauront pas absorber. C'est là que peut intervenir le stockage par batterie, chez les particuliers ou les entreprises.

Une batterie stocke l'énergie quand elle est bon marché (voire gratuite) car abondante (périodes très ensoleillées par exemple) et la restitue quand elle coûte plus cher (à la pointe du soir notamment). Ceci permet de lisser les pics de consommation — une pratique appelée *peak shaving* — ce qui réduit la « puissance appelée » facturée par le réseau, un poste de coût souvent méconnu sur les factures professionnelles.

Cette solution est particulièrement pertinente pour les entreprises équipées de panneaux solaires. Elle vise à optimiser l'utilisation de l'énergie disponible sur site et à limiter l'exposition aux variations de prix sur les marchés de l'électricité.

SmartKit et système de gestion de l'énergie : un pilotage automatisé

La rentabilisation d'une batterie repose en grande partie sur son pilotage. Luminus utilise pour cela un système de gestion de l'énergie appelé Energy Management System (EMS). Ce système a été développé par la société ATS et est intégré dans l'outil SmartKit.

Le système EMS coordonne en temps réel différents flux énergétiques : production photovoltaïque, stockage par batterie, consommation locale et signaux des marchés de l'électricité. Les cycles de charge et de décharge sont automatisés. L'utilisateur n'intervient pas dans les décisions opérationnelles.

Fin 2025, Luminus pilotait plus de 80 MW de capacités flexibles, incluant des batteries et des panneaux solaires. Plusieurs dizaines d'entreprises ont déjà mis en place ces solutions avec l'aide de Luminus et de ses filiales.

Comme l'explique Edouard De Bruyne, responsable du projet Flexibilité chez Luminus : « La flexibilité a plusieurs objectifs. Diminuer les coûts énergétiques des entreprises, réduire leur empreinte carbone, optimiser le recours au réseau pour gagner en autonomie vis-à-vis des fluctuations des marchés. Luminus prend en charge la complexité du système énergétique pour que les entreprises puissent se focaliser sur le cœur de leurs métiers ».

Deux solutions pour valoriser la flexibilité énergétique

Concrètement, Luminus a lancé début 2025 une solution intitulée "My Flex BESS" (Battery Energy Storage System), qui repose sur des batteries industrielles utilisées pour fournir des services de flexibilité au réseau. Dans ce cadre, les clients bénéficient d'une rémunération contractuelle sur plusieurs années.

La solution "My Flex Solar" a été lancée en parallèle, pour permettre aux entreprises dont la production photovoltaïque excède les besoins locaux de limiter leurs injections sur le réseau lorsque les prix sont négatifs.

Une mise en œuvre intégrée sur les sites industriels

L'installation des solutions est réalisée par la société Insaver. Cette filiale de Luminus prend en charge l'étude technique, l'installation et la mise en service des équipements. Les systèmes de pilotage peuvent également être appliqués à des batteries installées par d'autres fournisseurs.



Grâce aux solutions intégrées, développées par le groupe Luminus, la société Piessens a fait installer une BESS (Battery Energy Storage System) de 100 kW sur son site de Willebroek, afin de réduire ses coûts énergétiques. Avec les 640 panneaux photovoltaïques supplémentaires installés par Insaver, et le SmartKit développé par ATS, Piessens a pu augmenter son taux d'autoconsommation d'environ 20%.

Parc de batteries de Navagne : 150 MW au service du renouvelable et de la flexibilité intra-journalière

En 2025, Luminus a franchi une étape structurante dans le développement des solutions de flexibilité pour le système électrique belge avec la construction d'un premier parc de batteries de 150 MW, sur le site de Navagne, à Visé. Ce projet marque un jalon important dans l'intégration croissante des énergies renouvelables et dans le renforcement de la sécurité d'approvisionnement. Newelec, l'une des filiales de Luminus, a été mise à contribution pour la partie "installations électriques" du chantier.

Répondre aux défis de l'intermittence des renouvelables

Le développement du parc de batteries de Navagne s'inscrit dans l'évolution du mix de production de Luminus, historiquement composé d'actifs hydroélectriques, éoliens et thermiques. Si cette diversité constitue un atout, elle implique également une gestion fine des déséquilibres liés à la nature intermittente des énergies renouvelables, en particulier l'éolien et le solaire.

D'une capacité de 150 MW pour un volume de stockage de 600 MWh, le parc de Navagne pourra restituer de l'électricité pendant quatre heures consécutives. Il permettra de stocker les excédents lors des périodes

de forte production renouvelable et de les injecter ultérieurement sur le réseau, contribuant ainsi à l'équilibrage entre l'offre et la demande. Comme l'explique Louis-Hermès Amalric, Business Project Developer chez Luminus : « cette flexibilité est devenue un élément central du fonctionnement du système électrique, dans un contexte d'électrification croissante des usages et d'interconnexion croissante des réseaux à l'échelle européenne. »

Un chantier industriel d'envergure, lancé en 2025

Implanté à proximité de la centrale hydroélectrique de Lixhe, le parc de batteries de Navagne bénéficie d'un raccordement existant au réseau de transport, nécessitant quelques adaptations (renforcement de la ligne, qui passe de 70 à 150 KV). Le site couvre une superficie d'environ quatre hectares, sur une zone industrielle. L'étude d'incidence préalable à l'obtention du permis n'a pas révélé d'enjeux environnementaux majeurs.

L'année 2025 a marqué une phase clé du projet avec le lancement et l'avancement significatif du chantier. À la fin de 2025, près de 76% des

travaux étaient achevés, les conteneurs de batteries livrés et les principales infrastructures installées. Le projet est entré dans une phase de tests et de mise en service progressive, en vue d'une exploitation commerciale prévue mi-2026.

La construction du parc a nécessité une coordination étroite entre de multiples partenaires techniques, couvrant le génie civil, les équipements haute et moyenne tension ainsi que les systèmes de batteries. Des dispositifs spécifiques ont été intégrés dès la conception afin de maîtriser les risques identifiés, notamment en matière de sécurité incendie, de gestion des eaux et de nuisances sonores.

À ce titre, Laïla Chafaqi, Construction Manager du projet chez Luminus, souligne : « La réalisation du parc de Navagne repose sur une coordination fine entre de nombreux corps de métier et fournisseurs. Le respect du planning et des exigences de sécurité a été au cœur de nos priorités tout au long de l'année 2025. »

Le stockage au cœur de la stratégie de Luminus

Au-delà de Navagne, ce projet s'inscrit dans une stratégie plus large de développement des solutions de flexibilité chez Luminus. Un second parc de batteries, d'une capacité de 66 MW, est en préparation sur le site de Gand-Ringvaart.

L'installation des conteneurs du parc de batteries de Navagne a commencé en novembre 2025.



Rénovation énergétique de sept maisons du mieux-être dans la province de Namur

Parmi les chantiers de rénovation menés par Luminus Solutions en 2025, ceux menés en province de Namur sont emblématiques des contraintes liées à l'amélioration des performances des bâtiments publics. Comment mener à bien une rénovation sans interrompre les services rendus ?

Ces chantiers concernaient sept maisons du mieux-être, à travers la Province, d'Andenne à Couvin en passant par Auvelais, Ciney, Dinant, Florennes et Beauraing.

Le contrat de performance énergétique (CPE) a été attribué à Luminus Solutions fin 2024 via la centrale d'achats RenoWatt. Il prévoit la réalisation de travaux permettant une réduction d'au moins 60% de la consommation d'énergie et de 80% des émissions de CO₂ par rapport à la situation avant travaux.

Le projet, qui concerne environ 5 500 m² de surfaces, bénéficie de financements du Plan de relance et de résilience de la Wallonie, qui vise à accélérer la rénovation énergétique du patrimoine public régional. Les travaux ont débuté en février 2025.

Des solutions énergétiques adaptées à chaque bâtiment

Les interventions peuvent concerner l'enveloppe des bâtiments, l'isolation (avec des isolants biosourcés lorsque c'est possible) des façades et des toitures ou le remplacement des châssis.

Plusieurs technologies sont utilisées : des pompes à chaleur couvrent la majorité des besoins de chauffage à basse température - les chaudières existantes sont maintenues comme appoint lors des périodes de froid intense. Des panneaux photovoltaïques sont également

installés sur la plupart des bâtiments, afin de produire localement une partie de l'électricité consommée.

Ciney : rénover un bâtiment occupé

Le site de Ciney illustre les contraintes d'une rénovation menée en site occupé. Le bâtiment accueille des services de santé scolaire et de soutien psychosocial. Les consultations devaient se poursuivre pendant les travaux.

Les interventions ont été planifiées par zones et par périodes. Les opérations les plus intrusives ont été regroupées. Les autres travaux ont été réalisés progressivement afin de limiter les nuisances pour les usagers et le personnel.

Comme l'explique Raphaëlle de Maere, responsable du projet chez Luminus Solutions, « la réussite de ce type de projet repose largement sur la qualité de la communication entre décideurs politiques, gestionnaires des bâtiments et occupants ». Pour Raphaëlle, l'organisation du chantier doit s'adapter, autant que possible, aux besoins des utilisateurs, sans perdre de vue le planning imposé par les subsides.

Auvelais : une rénovation lourde

À Auvelais, le bâtiment était inoccupé lors du démarrage des travaux. Son état structurel a conduit à une rénovation lourde, proche d'une reconstruction partielle.

Une phase de déconstruction a permis de trier les matériaux et de conserver les éléments structurels réutilisables. Les mesures d'isolation prévues dans le projet ont ainsi pu être mises en œuvre.

Fin 2025, les travaux étaient terminés à hauteur de 55%. La phase de maintenance, après la fin des travaux, permettra de suivre les performances énergétiques des bâtiments rénovés dans la durée.



Les travaux de rénovation de la maison du mieux-être de Ciney doivent permettre une réduction de la consommation d'environ 100 000 kWh par an (-60%). Ici, la phase d'isolation de la toiture (isolant biosourcé), réalisée alors que le centre est en activité.

Contribuer à l'équilibre production-consommation avec des énergies pilotables

Le cadre

Le rôle du gestionnaire du réseau de transport d'électricité

Afin d'assurer à tout moment l'équilibre du réseau de transport de l'électricité haute-tension, Elia fait appel à des « responsables d'équilibre » (BRP¹) et à des « fournisseurs de service d'équilibre » (BSP²). Ceux-ci contribuent à maintenir l'équilibre production/consommation. Elia doit également pouvoir disposer de réserves de puissance, à la hausse ou à la baisse, grâce auxquelles un déséquilibre résiduel et/ou incidentel pourra être compensé. Plusieurs moyens sont mobilisables pour procéder à ces ajustements :

- la réserve de contrôle primaire - stabilisation de la fréquence (FCR), activée automatiquement en moins de 30 secondes à la hausse et à la baisse ;
- la réserve de contrôle secondaire - restauration automatique de la fréquence (aFRR), activée en continu, à la hausse et à la baisse ;
- la réserve de contrôle tertiaire - restauration manuelle de la fréquence (mFRR), mobilisée en cas de déséquilibre important ;
- la puissance non réservée activable à la hausse et à la baisse dans le cadre du contrat d'exploitation des centrales (CIPU) ;
- des importations ou exportations d'électricité, contractées auprès des gestionnaires de réseau de transport voisins.

Contribuer à tout moment à la sécurité d'approvisionnement : le rôle de Luminus

Grâce à ses centrales à gaz pilotables et flexibles, Luminus fournit plusieurs types de services au gestionnaire du réseau de transport, Elia, qui contribuent à l'équilibre du réseau et à la sécurité d'approvisionnement du pays.

Une fonction de « responsable d'équilibre »

Au titre de cette fonction, Luminus doit injecter, en permanence et en temps réel, sur les réseaux de transport ou de distribution, une quantité d'énergie équivalente à celle de la consommation de ses clients. Tout déséquilibre a un coût, qui peut s'avérer très élevé, si une capacité de production supposée disponible n'est pas en mesure de produire l'énergie requise par les réseaux. En effet, un défaut de fourniture cumulé à d'autres peut avoir des effets sur l'équilibre global du système et provoquer un black-out. Assurer la fonction de responsable d'équilibre à tout instant, en limitant les risques au maximum, suppose :

- de bien estimer les profils de consommation des clients à long, moyen et court terme, pour prévoir à l'avance les moyens de couvrir ces besoins de façon optimale, du point de vue coût et fiabilité de l'énergie fournie ;
- d'évaluer ou de mesurer les fluctuations de la production d'origine renouvelable et de mettre en oeuvre des dispositifs permettant d'arrêter instantanément la production des panneaux photovoltaïques et/ou des éoliennes en cas de surcharge du réseau ;
- d'activer la flexibilité disponible chez les clients et/ou d'ajuster en temps réel la production des installations les plus flexibles (cycles combinés déjà en fonctionnement, cycles ouverts, cogénérations, etc.) pour compenser les variations de la production renouvelable ou la défaillance d'autres unités de production de base ;
- de couvrir les risques financiers liés aux fluctuations très importantes des prix de l'électricité et du gaz sur le marché de gros. Ces prix peuvent augmenter brusquement, par exemple en cas d'indisponibilités imprévues. Ou à l'inverse chuter durablement, en cas d'excès structurel de production par rapport aux besoins, ce qui réduit le revenu des producteurs.

¹ Balance Responsible Parties.

² Balancing Service Provider.

Contribuer à tout moment à la sécurité d'approvisionnement : le rôle de Luminus (suite)

Une fonction de « fournisseur de services d'équilibre » (BSP)

Celle-ci contribue à la sécurité du réseau (congestions locales, tension, etc) et à son équilibre (fréquence, etc) via la fourniture de services auxiliaires achetés par le gestionnaire du réseau de transport, également en temps réel ou à très court terme :

- la stabilisation de la fréquence (FCR) ;
- la restauration automatique de fréquence (aFRR) ;
- la restauration manuelle de fréquence (mFRR), utilisée pour maintenir la fréquence en cas d'écart important entre production et consommation ;
- le service MVAR, qui permet de supporter localement les niveaux de tensions requis sur le réseau ;
- le service Black Start, activé en cas de black-out.

Luminus, en tant que BSP (Balancing Service Provider), contribue à l'équilibre production/consommation assuré par le gestionnaire du réseau de transport, dans le cadre d'appels d'offres périodiques pour ces différents services auxiliaires, grâce à ses propres unités de production.

Raccordement aux réseaux PICASSO et MARI : Luminus participe à la stabilité européenne

En 2025, la Belgique a finalisé son raccordement aux deux plateformes européennes d'échanges d'énergie d'équilibrage. Ces plateformes (PICASSO et MARI) apportent des avantages aux gestionnaires de réseau. Ils permettent, en effet, de mobiliser des réserves d'énergie à une échelle plus large, et de renforcer la stabilité du réseau électrique.

Le 26 novembre 2024, Elia a intégré le réseau PICASSO (Platform for the International Coordination of Automated Frequency Restoration and Stable System Operation) d'échange d'énergie d'équilibrage aFRR. Cela permet aux gestionnaires des réseaux de transport de l'électricité des 17 pays membres de mobiliser automatiquement des réserves de flexibilité, dans n'importe lequel de ces pays, en fonction des prix proposés par les différents fournisseurs. En comparaison à d'autres services d'équilibrage, comme par exemple la mFRR, l'aFRR se distingue par le fait qu'elle est activée automatiquement par Elia via l'envoi d'une consigne toutes les 4 secondes. Ce système permet aux gestionnaires de réseau de bénéficier d'une offre plus compétitive, en provenance de tous les pays membres.

Pour les fournisseurs de réserves d'équilibrage, comme Luminus, ce raccordement nécessite de maintenir disponibles des centrales à gaz pilotables. Celles-ci doivent pouvoir répondre

rapidement à une demande d'équilibrage du réseau, qui peut provenir de l'un des 17 pays membres. Les fournisseurs d'équilibrage des pays membres peuvent alors vendre leur énergie d'équilibrage à tous les gestionnaires de réseaux de transports inscrits sur la plateforme.

En mai 2025, la Belgique également a intégré le réseau MARI (Manually Activated Reserves Initiative Platform), pour l'échange des réserves mFRR à l'échelle européenne. Cette plateforme d'échange, qui compte pour le moment 12 pays membres pleinement opérationnels, entraîne les mêmes contraintes de disponibilité et les mêmes opportunités commerciales pour les gestionnaires de réseaux de transport d'électricité et pour les fournisseurs d'énergie d'équilibrage. Les réserves mFRR sont activées manuellement (environ 12,5 min de temps d'activation) et permettent de combler les déséquilibres de réseau importants.

Équilibre production/consommation : le rôle clé des centrales à gaz

Le démarrage des unités de production flexibles non réservées dans le cadre des services auxiliaires s'effectue en fonction des prix proposés par les différents producteurs, en commençant par les moyens de production les moins coûteux, jusqu'à ce que la demande soit satisfaite. Les centrales pilotables des pays limitrophes participent également à ce marché de gros dans la limite des capacités d'interconnexion disponibles. La rentabilité des centrales alimentées en gaz naturel dépend du "clean spark spread", c'est-à-dire de l'écart de prix observé entre le prix d'achat du gaz et du CO₂ afférent d'une part,

et le prix de l'électricité vendue sur les marchés de gros d'autre part. Les centrales thermiques non réservées pour fournir des services auxiliaires fonctionnent seulement lorsque les prix de marché garantissent la couverture des coûts variables de production. Cela signifie que les marchés de gros ne rémunèrent pas systématiquement les coûts d'investissement des producteurs. C'est la raison pour laquelle les autorités belges (fédérales) ont souhaité mettre en place un mécanisme de rémunération des capacités.

Le CRM : un levier opérationnel pour la stabilité du réseau

Le CRM, ou mécanisme de rémunération des capacités, est un outil qui permet de compenser les détenteurs d'actifs de production ou de consommation flexible, lorsque leurs coûts ne sont pas couverts par les revenus potentiels issus du marché de l'énergie.

Après avoir estimé la capacité électrique nécessaire, le gestionnaire du réseau haute-tension organise des enchères, au cours desquelles les participants (notamment les fournisseurs d'énergie tel que Luminus) proposent une capacité disponible à un certain prix d'offre. Les candidats retenus reçoivent (lors de la période couverte par le contrat) une rémunération fixe en échange d'un engagement à être disponible lorsque le réseau électrique en a besoin.

Cette rémunération complémentaire a pour objectif de permettre à des capacités existantes ou nouvelles de rester ou de devenir disponibles pour les marchés, afin d'éviter de futurs problèmes d'adéquation. La première enchère, organisée en 2021, couvrait la période d'engagement 2025-2026.

Les indicateurs

Des indicateurs spécifiques ont été définis pour la thématique « sécurité d'approvisionnement », propre à Luminus. Grâce à leur grande flexibilité, les centrales thermiques pilotables jouent un rôle crucial pour la sécurité d'approvisionnement du pays. Le nombre de démarrages annuels des centrales thermiques en cycle ouvert permet d'évaluer la fréquence de recours aux énergies fossiles pour pallier l'intermittence des énergies renouvelables. En 2025, le nombre de démarrages des cycles ouverts de Luminus a fortement diminué, notamment en raison du raccordement de la Belgique aux plateformes européennes d'activation des réserves d'équilibrage PICASSO et MARI (c.f. page 84). Par ailleurs, la fiabilité sur appel mesure le taux de réussite des démarrages des cycles ouverts dans le temps imparti ; en 2025, il a atteint 99,3%.

En 2025, aucune des deux centrales capables de démarrer sans source d'alimentation externe, en cas de black out, n'ont été sollicitées par Elia pour organiser un test de démarrage. Les centrales de Seraing et de Gand-Ham, dont les moteurs diesel sont testés chaque mois, fournissent ce type de service à Elia.

Nombre de démarrages des cycles ouverts

2023 1 060

2024 2 147

2025 991

Source : Luminus.

CAPITAL HUMAIN



- Enjeux sociaux p. 87
- Effectifs p. 88
- Santé, sécurité et bien-être p. 89
- Diversité, équité et inclusion p. 95
- Dialogue social p. 97
- Compétences et carrières p. 98



CAPITAL HUMAIN

Enjeux sociaux : de multiples défis

En 2025, les différents indicateurs utilisés pour mesurer l'impact social de Luminus montrent des résultats pour la plupart positifs. Absentéisme en baisse, motivation en hausse, légère hausse des accidents... les sujets de satisfaction ou de vigilance sont nombreux.

Santé, sécurité et bien-être au travail

Santé et sécurité

Les activités professionnelles contribuent à la motivation et au développement du personnel, mais elles peuvent comporter des risques pour la santé, physique et mentale. C'est pourquoi il est important de répertorier ces risques de façon proactive, de prendre des mesures ciblées et d'appliquer des lignes directrices, qui contribuent à la sécurité et à la santé du personnel de Luminus, comme des sous-traitants. Les risques pour la santé varient en fonction de la profession exercée et des conditions de travail. Les risques ne sont pas les mêmes dans un environnement industriel, sur un chantier de construction ou dans un bâtiment administratif.

Qualité de vie au travail

La qualité de vie au travail influe directement sur l'ambiance et la motivation du personnel ainsi que sur les performances. Lorsque l'entreprise se soucie de leur bien-être, les collègues font davantage preuve de créativité et d'innovation et ils fournissent un travail plus efficace et de meilleure qualité. Le bien-être et un bon équilibre vie privée - vie professionnelle constituent également des éléments importants de la politique Luminus.

Développement des compétences

Luminus a l'ambition d'être une organisation flexible et agile, afin de relever les défis énergétiques d'aujourd'hui et de demain. Ceci suppose un personnel motivé, ouvert aux changements et aux opportunités d'apprentissage. Ceci suppose également de soutenir les salariés dans leur développement personnel et d'aider salariés et managers à définir les axes d'apprentissage.

Dialogue social

Un dialogue social sain et constructif entre Luminus et ses salariés contribue à préserver les intérêts de l'employeur comme des travailleurs, dans une perspective de concertation et de transparence. Les conditions de travail et d'emploi du personnel sont encadrées par des conventions collectives de travail négociées au niveau sectoriel et intersectoriel, mais aussi en interne avec les représentants des travailleurs.

Diversité, équité et inclusion

La diversité au sein des équipes signifie plus de créativité et d'innovation, mais également plus de connaissances et d'expérience. L'équité et l'inclusion augmentent le sentiment d'appartenance et ont un impact sur le bien-être. Elles sont à l'origine d'un développement durable ayant un effet positif sur la société, tant sur le plan humain que sur le plan économique.

Treizième année consécutive comme Top Employer

En 2025, Luminus a obtenu pour la treizième année consécutive le label de Top Employer. Cette certification, utilisée par des entreprises en Belgique et ailleurs dans le monde, confirme la solidité des process RH de Luminus. Le certificat est décerné par le Top Employers Institute, une organisation active dans 120 pays. Chaque année, les entreprises participantes sont évaluées de manière rigoureuse et indépendante au moyen d'une enquête approfondie et d'un audit. L'évaluation porte sur six domaines des ressources humaines : la stratégie RH, l'environnement de travail, le recrutement des talents, l'apprentissage, le bien-être, ainsi que la diversité et l'inclusion. Seules les organisations obtenant d'excellents résultats dans ces six domaines et répondant aux normes internationales reçoivent cette certification. En 2025, 81 entreprises en Belgique ont obtenu ce label, soit 7 entreprises de moins qu'en 2024.

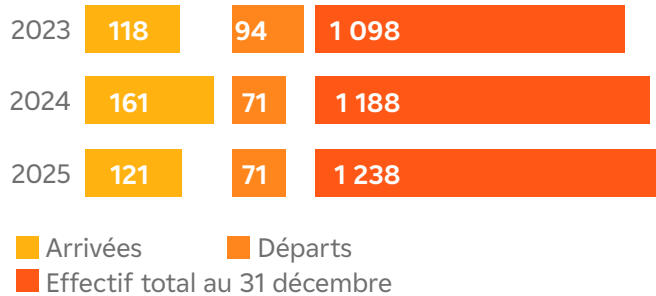


L'électrification pousse les effectifs à la hausse

L'effectif de Luminus SA continue d'augmenter

Les effectifs de Luminus S.A. poursuivent leur croissance (+4,03% en 2025). Le nombre de départs reste stable. Les embauches sont en baisse (-24,88%), après une année 2024 très active.

Mouvements du personnel Luminus S.A.



GRI 2-7, GRI 401-1 - ESRS S1-6 50c

Source : Bilan social 2025.

Près de 20% du personnel travaille à temps partiel

En 2025, la proportion d'employés à temps partiel, à titre volontaire ou contractuel, est restée la même (18,1% des effectifs en 2024 et en 2025). Le nombre de femmes travaillant à temps partiel est en légère hausse (+1,76) et le nombre d'hommes travaillant à temps partiel aussi (+4%).

Salariés à temps partiel au 31 décembre, à titre contractuel et volontaire



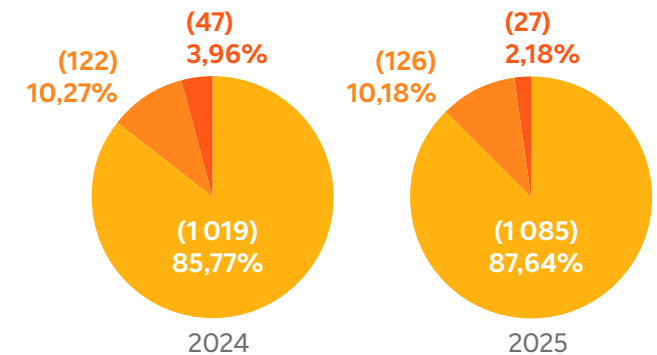
GRI 2-7

Source : Luminus.

Une très large majorité de contrats à durée indéterminée (97,81%)

En 2025, la proportion de contrats à durée indéterminée conserve son augmentation (+1,81%), tandis que la proportion de contrats à durée indéterminée à temps partiel est en baisse. La proportion de contrats à durée déterminée (temps plein ou partiel) continue de baisser (-1,78%). Ces contrats représentent 2,18% de l'effectif total en 2025 contre 3,96% en 2024.

Types de contrat (%)



- Contrats durée indéterminée, temps plein
- Contrats durée indéterminée, temps partiel
- Contrats durée déterminée, temps plein ou partiel

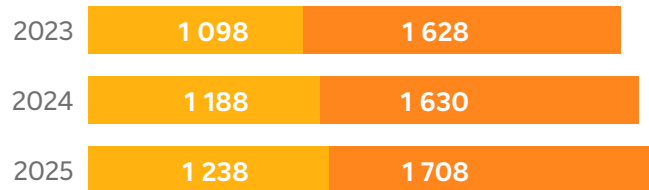
GRI 2-7 - SDG 8.8 - ENG 5

Source : Bilan social 2025.

Au 31 décembre 2025, l'effectif global du groupe Luminus, filiales comprises, atteignait 2 943 personnes, soit une augmentation de 1,97% par rapport à l'année 2024. Les effectifs des filiales spécialisées dans les services énergétiques ont légèrement augmenté, de 1,18%. Ces filiales représentent 58,71% de l'effectif total du groupe Luminus.

NB : Les données publiées en 2023 concernant les effectifs des filiales ont été modifiées pour harmoniser le périmètre considéré.

Effectifs du Groupe Luminus



- Effectif total de Luminus S.A. au 31 décembre
- Effectif total des filiales de Luminus au 31 décembre

Source : Bilan social 2025.

Santé et sécurité : des enjeux prioritaires

La sécurité et la santé au travail sont des révélateurs d'une culture d'entreprise véritablement responsable. De très longue date, ces enjeux sont prioritaires pour Luminus.

Objectif "Zero harm"

Luminus vise systématiquement le « zéro accident », pour son personnel comme pour celui des sous-traitants. En 2025, le taux de fréquence à ne pas dépasser pour l'ensemble « personnel et sous-traitants » était de 1,51, une valeur inférieure de 0,03 points par rapport à 2024.

La prévention des accidents, une composante du bonus annuel des salariés

Pour favoriser le respect des règles de sécurité et mobiliser tous les salariés de Luminus dans la prévention des accidents, la rémunération de l'ensemble des salariés tient compte des accidents du travail. Le taux de fréquence fait partie des critères de calcul du bonus annuel des cadres de Luminus. Le facteur « sécurité » est également pris en compte pour calculer le bonus collectif du personnel barémique. Enfin, c'est un critère important pour l'attribution des rémunérations variables au niveau du comité exécutif de Luminus.

Le cadre

Un système complet et robuste de gestion de la santé et de la sécurité est en place chez Luminus depuis 2010. Il couvre 100% des salariés. L'ensemble des lieux de travail et la plupart des situations professionnelles ont fait l'objet d'une analyse de risques, régulièrement actualisée. Les causes de chaque accident ou presque-accident sont analysées minutieusement pour éviter les accidents répétitifs, éliminer les causes matérielles et réduire les facteurs humains.

Depuis 2016, Luminus a déployé une politique de sécurité, de santé et environnement (HSE) intitulée "Zero Harm". La politique va très au-delà du simple « Zero Accident ». Depuis 2019, elle définit les standards de protection et de garantie du bien-être du personnel ainsi que de toutes les personnes amenées à travailler sur site. En 2025, la politique HSE a été remaniée pour clarifier les grands axes et mettre en valeur les différentes priorités.

La prévention des accidents mortels reste la priorité. Les salariés et les sous-traitants sont sensibilisés à ce sujet grâce aux "10 Life-Saving Rules" mises à jour en 2024. En particulier, les travailleurs du groupe Luminus sont tenus de respecter différentes « chartes » HSE, notamment la charte "Working Safely on Electrical Installations" signée en 2024 par tous les CEO du groupe Luminus.

Pour mesurer les performances en matière de santé et de sécurité, Luminus utilise un ensemble d'indicateurs clés : taux de fréquence, presque-accidents, etc. L'évolution de ces indicateurs est suivie sur une base mensuelle par le département HSE et communiquée

à tous les membres de la direction, ainsi qu'à chaque Conseil d'Administration. De plus, l'ensemble du personnel est sensibilisé au moyen de messages hebdomadaires "Zero Harm", préparés par l'équipe HSE. Ces messages, dans lesquels un thème spécifique est détaillé, doivent être discutés en équipe, à l'initiative des managers.

La sécurité des sous-traitants fait l'objet d'une attention toute particulière. Entre 2021 et 2024, une feuille de route dédiée a été élaborée pour faire en sorte que Luminus travaille avec des entrepreneurs encore plus sensibilisés à la sécurité. Divers projets ont vu le jour, comme un outil en ligne aidant à la préparation de chantiers sécurisés et facilitant les interactions avec les sous-traitants. L'entièreté du processus de contractualisation a également été repensé pour faire place à ces enjeux tout au long du processus.

Management de la santé et de la sécurité au travail: certificat ISO renouvelé en 2025

Depuis 2019, Luminus est certifiée ISO 45 001. Pour maintenir cette certification, un suivi précis des actions préventives ou correctives doit être conduit chaque année. En 2025, l'entreprise a mis à jour 332 documents et instructions sur la santé, la sécurité et l'hygiène au travail. L'entreprise a également renouvelé 135 fiches destinées à informer sur les risques liés aux produits chimiques qu'elle emploie et en a créé quinze nouvelles.

Les indicateurs

Après deux années consécutives sans aucun accident chômant, trois accidents menant à des arrêts de travail ont été recensés en 2025. Deux de ces accidents se sont produits en dehors des heures de travail, lors d'un déplacement domicile-travail pour l'un et lors d'une activité de team building pour l'autre. L'accident déclaré sur le lieu de travail est lié à une chute d'un tabouret haut, lors d'une réunion. Celui-ci a engendré vingt jours d'incapacité de travail. L'analyse menée après l'accident a montré qu'aucune analyse de risques n'avait été réalisée en amont de la réunion et que les risques n'avaient pas été communiqués clairement aux salariés présents.

Avec l'augmentation du nombre d'accidents chômants, le taux de fréquence s'élève à 0,7 en 2025. Le taux de gravité est égal à 0,01. Ces deux valeurs demeurent nettement inférieures à celles du secteur énergétique belge, avec un taux de fréquence de 2,99 en 2024 et un taux de gravité de 0,32.

Un accident chômant parmi les sous-traitants

Après une année sans accident chômant parmi les sous-traitants, un accident chômant a été recensé en 2025. Un employé de l'entreprise a chuté et s'est blessé au genou en descendant la rampe d'une tranchée lors de la construction du parc éolien de Hannut. Cet accident a entraîné un arrêt de travail de quinze jours. Un rapport d'enquête a été établi par l'entreprise extérieure, suite à quoi les accès à la tranchée ont été sécurisés.

En 2025, le taux de fréquence s'élève ainsi à 0,85 chez les sous-traitants et le taux de gravité à 0,01.

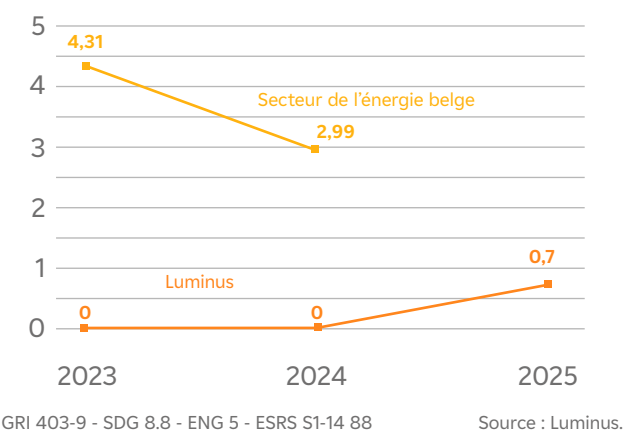
Augmentation des heures de formation à la sécurité

En 2025, un total de 10 094 heures a été consacré à la formation à la sécurité contre 8 638 heures en 2024 (+14,4%). L'augmentation est due en particulier à un effort de formation sur la matrice de formation HSE (plus de 6 500 heures), et aux efforts de pédagogie "Zero Harm" dans les équipes (plus de 3 500 heures).

	2023	2024	2025
Heures de formation consacrées à la sécurité - GRI 403-5 - SDG 8.8 - ENG 5	7 391	8 638	10 094
Accidents chômants - SDG 8.8 - ENG 5 - ERSR S1-14 88	0	0	3
Accidents déclarés par les entreprises sous-traitantes - SDG 8.8 - ENG 5	4	0	1
Taux de fréquence des accidents déclarés par les entreprises sous-traitantes - SDG 8.8 - ENG 5	3,8	0	0,8
Accidents mortels (incluant les accidents déclarés par les entreprises sous-traitantes)	0	0	0

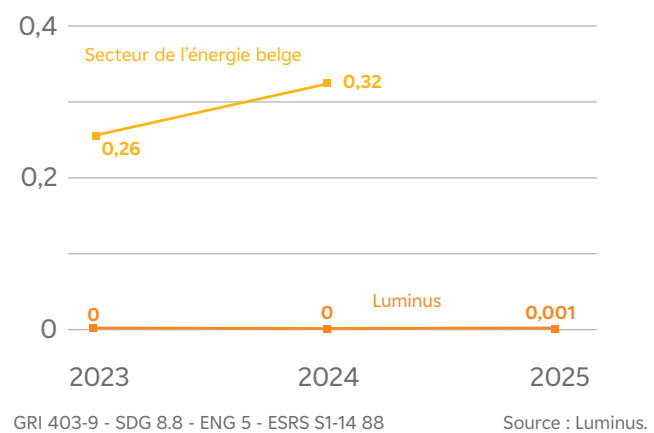
Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail

Le taux de fréquence représente le nombre d'accidents ayant entraîné une incapacité de travail par million d'heures travaillées.



Taux de gravité global

Le taux de gravité global est le nombre de journées de travail « perdues » à la suite d'accidents du travail, pour 1 000 heures travaillées.



Chantier de la nouvelle centrale de Seraing : dix accidents chômants

Sur le chantier de la nouvelle centrale de Seraing, piloté par le consortium Cobra Sener General Vernova (qui n'est pas un « sous-traitant » de Luminus au regard du droit), dix accidents chômants sont à déplorer en 2025, contre six en 2024.

- En janvier, un travailleur¹ s'est fait une entorse en tombant sur une poutre en bois sur un chemin d'accès au site, entraînant dix jours d'arrêt de travail.
- En mars, un travailleur s'est blessé le genou ainsi que le nez en trébuchant sur un chemin. Un arrêt de travail de cinq jours a été prescrit.
- En mai, deux accidents sont à déplorer. Un travailleur s'est blessé en tombant d'une échelle et a subi un choc au niveau de la tête, se traduisant par quinze jours d'arrêt. Un travailleur s'est tordu la cheville (arrêt de cinq jours).
- En juillet, deux accidents sont à recenser. En déplaçant un engin de levage, un travailleur a été heurté par l'engin, entraînant un arrêt de travail de quarante jours. Plus tard dans le mois, un travailleur s'est blessé lors d'une opération de levage d'un tuyau de 9 mètres de long. Soixante jours d'arrêt de travail ont été prescrits.
- En août, un travailleur s'est blessé le dos en utilisant une massue, entraînant trois jours d'arrêt.
- En septembre, un travailleur s'est blessé le dessous du pied du fait de la présence d'un objet imprévu en dessous de la poutre qu'il soulevait (douze jours d'arrêt).
- Fin septembre, un conducteur de benne est tombé en sautant de son véhicule, entraîné dans une pente, et s'est cassé le bras. L'accident s'est soldé par une incapacité de travail de douze jours.
- Fin octobre, un travailleur s'est blessé le doigt en déconnectant une remorque d'un véhicule (seize jours d'arrêt).

Conformément au contrat signé avec le consortium en charge du chantier de Seraing, chaque incident fait systématiquement l'objet d'une enquête pour identifier les raisons pour lesquelles l'accident est survenu et pour qu'un plan d'action dédié soit consolidé. Le consortium est en charge de mettre en œuvre les plans d'action visant à améliorer la situation sur chantier.

Cependant, Luminus a constaté que le système de sécurité du consortium pouvait encore s'améliorer au regard de ses standards. Des progrès ont été réalisés en termes d'organisation du chantier, de signalisation des cheminements et de sensibilisation aux règles et protocoles de sécurité. Le principal enjeu reste d'assurer la pérennité de ces améliorations dans le temps. Dans ce contexte, Luminus maintient une présence renforcée sur le terrain afin d'en assurer le suivi.

¹ Les travailleurs sur chantier sont des salariés de sous-traitants du consortium Cobra Sener General Electric Vernova.

Mise en œuvre du plan d'action DE&I : des actions plus ciblées sur l'équité (suite de la page 96)

En 2025, les équipes de Luminus ont mis l'accent sur l'équité dans la mise en œuvre du plan d'action dédié à la diversité, à l'équité et à l'inclusion.

Équité entre les genres

Pour appréhender la transposition prochaine de la directive européenne sur la transparence de la rémunération, Luminus a suivi les évolutions sur le calcul de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Des analyses détaillées ont été réalisées avec le soutien du Vlerick Institute, afin de repérer d'éventuels écarts inexpliqués.

Équité pour tous

Avec la volonté de viser l'équité pour tous et non strictement entre les genres, Luminus a entamé des réflexions concrètes en 2025 pour calculer les écarts de rémunération par grade, expérience et niveau de performance. L'objectif était de quantifier ces écarts (le cas échéant), d'identifier les personnes concernées afin, à terme, de réduire ces écarts à la source.

Diversité du personnel cadre

En 2025, pour la première fois, Luminus s'est fixé un objectif quantitatif en termes de diversité, le but étant d'augmenter le pourcentage de femmes parmi les cadres moyens à supérieurs. En 2025, Luminus a ainsi recruté² 38% de femmes parmi cette population.

Sensibilité du personnel aux enjeux DE&I

Depuis 2024, il n'y a pas eu d'enquête spécifique pour évaluer le sentiment d'équité et d'inclusion (l'entreprise vise une enquête sur ces enjeux tous les deux ans). En revanche, l'enquête annuelle MyEDF (cf. p. 93), qui a recueilli 94% de participation chez Luminus, indique que 89% des répondants adhèrent à l'idée que Luminus valorise la diversité et l'inclusion. Le Lumibaromètre, une enquête annuelle propre à Luminus, semble indiquer la même tendance. Parmi les participants (près d'un quart des effectifs), une majorité décrit qu'ils ou elles se sentent engagés à l'idée de promouvoir un environnement de travail inclusif. 61% estiment que la formation sur ces thématiques devrait être obligatoire.

² Périmètre de l'indi

cateur : recrutement interne et externe.

Qualité de vie au travail : la motivation à nouveau en hausse

En 2025, les indicateurs relatifs au bien-être envoient des signaux contrastés : augmentation de la motivation, diminution de l'absentéisme, mais augmentation des recours aux personnes de confiance.

Le cadre

Le bien-être au travail est un concept très large qui suppose de s'intéresser à la sécurité, à l'hygiène, à l'ergonomie, à la santé physique (voir « santé et sécurité »), ainsi qu'au bien-être mental des salariés. Par exemple, le télétravail et les horaires variables contribuent à offrir aux salariés un meilleur équilibre vie privée / vie professionnelle.

Une telle politique aide Luminus à attirer et à fidéliser des salariés talentueux. Pour mesurer l'évolution du bien-être sur l'ensemble des sites et proposer des actions adaptées, Luminus fait appel à différents outils.

La motivation et la satisfaction du personnel sont mesurées annuellement à travers une enquête réalisée par un organisme externe (Ipsos). Les résultats sont discutés dans chaque équipe et donnent lieu à des plans d'action spécifiques.

En outre, le programme "Light Up", lancé en 2022 par l'équipe Ressources humaines englobe une variété d'outils, d'actions et d'initiatives ayant pour but de sensibiliser à l'importance du bien-être au travail. Light Up se construit autour de quatre piliers, connus en interne sous le nom des « quatre batteries » :

- la batterie mentale (gérer le stress et apprendre à se déconnecter) ;
- la batterie physique (exercice régulier, un sommeil de qualité et une alimentation équilibrée) ;

- la batterie sociale (la cohésion entre collègues) ;
- la batterie spirituelle (valeurs personnelles et sens du travail).

Parmi les outils fournis pour aider les individus à gérer leur stress et leur niveau d'énergie, Luminus propose différents e-learning et ateliers.

Huit personnes de confiance

Depuis 2010, Luminus bénéficie d'un réseau de personnes de confiance internes qui peuvent être sollicitées anonymement, sur simple demande, par les employés comme par les managers, en cas de difficulté d'ordre psycho-social (mésententes, stress, harcèlement, violence sur le lieu de travail). Les personnes composant ce réseau jouent un rôle tant préventif que curatif et leur nomination doit être approuvée par les partenaires sociaux. Depuis 2024, leur sélection dépend de critères formels de diversité, tant en termes de genre, de langue, de niveau hiérarchique que de localisation géographique. Le réseau comptait 8 personnes en 2025 (soit 7 de plus que les exigences légales).

Les noms des personnes de confiance sont régulièrement rappelés au personnel par divers moyens d'information interne. Suite à un sondage de 2024 révélant que 46% des répondants ne connaissaient pas l'existence des personnes de

confiance, une campagne d'information a été menée pour donner plus de visibilité à ces personnes.

Recours externes

Comme pour toute autre société en Belgique (conformément à la législation), un système de recours externe s'ajoute au réseau interne. Les salariés peuvent le solliciter formellement ou informellement. Ce système est opéré par Liantis, un service spécialisé dans le soutien psychosocial, et a les mêmes prérogatives que le système interne.

Les indicateurs

Augmentation constante de la motivation

La motivation du personnel est l'un des indicateurs suivis de très près par la direction de l'entreprise. Celle-ci est mesurée chaque année via une enquête réalisée par la société Ipsos, dans le cadre d'un contrat Groupe EDF. Les résultats de l'enquête 2025 montrent que la motivation poursuit son augmentation, une tendance observée depuis 2022. L'indice d'implication du personnel¹ est passé de 85% en 2024 à 87% en 2025. Ce résultat est nettement supérieur à celui de la moyenne belge (67%), où la tendance est à la baisse (perte de 3 points entre 2024 et 2025) et fait partie des plus élevés au sein du Groupe EDF. Le taux de participation à l'enquête était de 94% en 2025 contre 92% en 2024.

Indice d'implication du personnel

	2023	2024	2025
Indice d'implication du personnel	80%	85%	87%

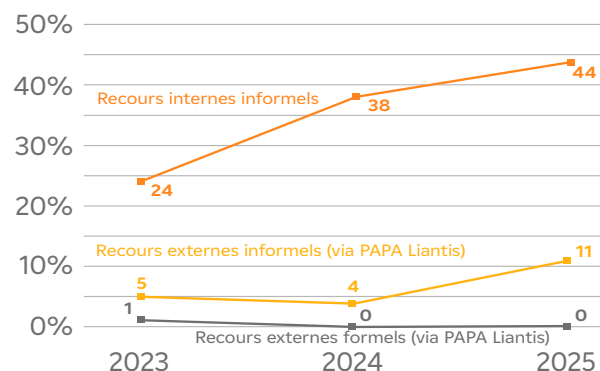
¹ L'indice d'implication est calculé en faisant la moyenne des réponses positives à six questions précises. Cet indice mesure à la fois l'attachement à l'entreprise et le niveau de motivation et d'implication des salariés. (Les six questions sont les suivantes : « Je suis fier(e) de dire que je travaille chez [Entité] » - « Je crois fermement dans les ambitions de [Entité] » - « Je me sens impliqué(e) dans les changements mis en œuvre au sein de mon unité » - « Je suis satisfait(e) du contenu de mon travail » - « Je suis optimiste quant à mon avenir au sein du groupe EDF » - « Je recommanderais [Entité] comme un bon endroit où travailler. »)

Appels aux personnes de confiance et recours externes en hausse

En 2025, le nombre de recours aux personnes de confiance internes a poursuivi son augmentation (+13,6% entre 2024 et 2025). Aucun de ces recours informels n'a conduit à une plainte formelle. 2025 a vu doubler le nombre de recours déposés auprès de Liantis (11 au lieu de 4 en 2024).

Les raisons des recours sont couvertes par la confidentialité. Les causes de l'augmentation ne peuvent donc être analysées avec précision. Comme en 2024, aucune plainte formelle recevable n'a été déposée en 2025.

Recours informels aux personnes de confiance



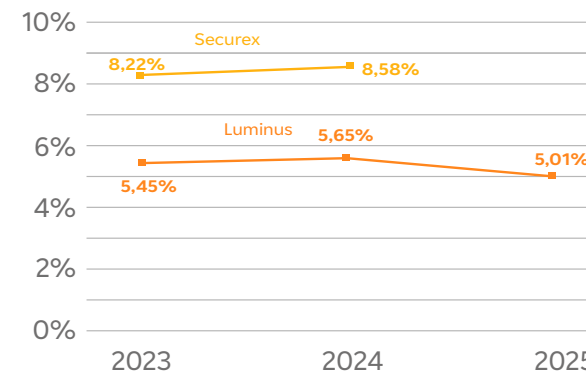
SDG 3 - ENG 5 - ESRS S1-17 103b

Source : Luminus.

Baisse de l'absentéisme

Le taux d'absentéisme a baissé de 0,64 points, passant de 5,65% en 2024 à 5,01% en 2025. Cette diminution est principalement due à la baisse de cette valeur dans certaines équipes (retail notamment) et à la diminution des arrêts de durée moyenne (inférieurs à un an). L'écart avec la moyenne belge, selon la référence Securex, augmente.

Taux d'absentéisme



SDG 3 - ENG 5

Source : Luminus.

Santé et sécurité : deux innovations récompensées en 2025

Luminus a récompensé, le 23 mai 2025, deux projets visant à renforcer la santé et la sécurité au travail. Distingués à l'issue d'un processus de sélection participatif, parmi une vingtaine de propositions, ces projets s'inscrivent dans le cadre du concours Health and Safety Award, destiné à identifier et à valoriser les idées proposées par les salariés du groupe Luminus pour améliorer leur propre santé ou leur sécurité, ou celle de leurs collègues.

Un programme lancé en 2023 et élargi en 2025

Le département Santé Sécurité et Environnement de Luminus a lancé le programme « HS Award » en 2023, pour récompenser les initiatives en matière de santé et de sécurité. En 2025, le périmètre a été étendu aux thématiques environnementales et énergétiques. Le dispositif contribue à l'objectif « Zero Harm » et encourage l'émergence de solutions visant l'amélioration des conditions de travail.

Participation plus élevée à l'édition 2025

Une tournée d'information interne a été organisée dès février 2025. Ces rencontres visaient à présenter le concours et à sensibiliser aux thématiques Santé, Sécurité et Environnement.

Toujours en février, une Inspiration Week s'est tenue avec le soutien du Groupe EDF. Cette semaine a permis de présenter différents outils existants, permettant d'améliorer ergonomie, sécurité ou santé mentale : un t-shirt équipé d'un dispositif de flottaison, pour éviter les noyades ; une application pilotée par l'IA pour réduire les douleurs lombaires, etc.

La plate-forme mise à disposition par l'équipe Innovation a été utilisée pour permettre aux salariés

du groupe Luminus de déposer leurs projets. En 2025, 23 projets ont été enregistrés, contre 17 en 2023.

La sélection des projets gagnants s'est déroulée en deux étapes. Les collègues de Luminus ont été invités à voter sur la plate-forme pour leur projet préféré. Une évaluation par l'équipe HSE a ensuite été réalisée, en concertation avec les filiales. Les cinq finalistes ont bénéficié d'une formation spécifique pour affiner leur présentation devant un jury interne.

Deux projets lauréats

Le jury a pris sa décision finale le 5 mai 2025.

Le premier projet récompensé est Beepiz, proposé par Joël Assoba, de Luminus Solutions. L'application est destinée aux travailleurs isolés. Elle permet le déclenchement d'une alerte en cas d'accident et informe automatiquement le responsable ainsi qu'une salle de contrôle en cas d'urgence.

Le second projet récompensé concerne l'intégration de codes QR sur les outils, proposé par Ben Aelbrecht, de Luminus. Il vise à faciliter l'accès immédiat aux consignes de sécurité lors de l'utilisation des équipements.

Katrijn Vanherrewegen, HSE Manager, précise : « Chaque salarié de Luminus contribue, à son niveau, à la santé, à la sécurité, à l'environnement et aux

économies d'énergie. Ce programme permet de mettre en valeur les initiatives à fort impact. Plusieurs des projets non récompensés poursuivent leur développement ou sont mis en œuvre localement. »

La remise des prix s'est tenue le 23 mai 2025. Il s'agissait pour les lauréats de participer à une formation à la conduite sécurisée organisée avec Slipway. Grâce au prix obtenu par Joël Assoba, ce sont huit salariés de Luminus Solutions qui ont pu suivre cette formation.



Joël Assoba, Sector Manager chez Luminus Solutions et lauréat du HS Award 2025, ainsi que huit autres collègues, ont bénéficié d'une formation à la conduite sécurisée dispensée par Slipway. La remise des prix a eu lieu à la fin de l'Innovation Week, en présence de Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable.

Diversité, Equité et Inclusion : des indicateurs qui progressent

Suite au diagnostic établi en 2023, le plan d'action Diversité, Equité et Inclusion, adopté pour les années 2024 à 2026, continue à produire des effets : le nombre de femmes cadres et de nationalités progresse encore (cf p 91).

Le cadre

Luminus met tout en œuvre afin d'éviter toute discrimination et de prendre en compte la diversité à chaque étape de l'emploi, depuis le processus de recrutement jusqu'à l'accès aux postes clefs. La non-discrimination est l'une des obligations légales soulignées de longue date dans le Code de Conduite de Luminus, qui rappelle les dispositions de la loi du 10 mai 2007¹.

La diversité, particulièrement en termes de métiers et de nationalités, aide les équipes et à être innovantes et performantes. La Leadership Ambition formalisée en 2018 précise le comportement attendu des managers : « j'apprécie la diversité chez mes collègues et je m'adapte à chacune et ». En outre, la réussite collective, « all together », est l'une des trois valeurs fondamentales de l'entreprise, avec « customer first » et « entrepreneurship ». En 2023, des lignes directrices ont été établies et portées à la connaissance de tout le personnel via l'intranet de Luminus. Elles explicitent notamment le processus de recours en cas de suspicion de discrimination.

¹ Depuis 2025, un comité éthique (l'Integrity Committee décrit en page 38) se réunit pour prendre des mesures disciplinaires en cas de discrimination avérée. Cette loi interdit la discrimination fondée sur l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, la conviction religieuse ou philosophique, l'appartenance politique ou syndicale, la langue, l'état de santé actuel ou futur, un handicap, une caractéristique physique ou génétique ou l'origine sociale.

Les indicateurs

Augmentation du nombre de femmes cadres
(+11,5%)

Les femmes représentent 42% du personnel de Luminus en 2025, comme en 2024. Le nombre de femmes cadres a augmenté de 11,5%, celui des hommes de 7,6%. Les femmes cadres représentent 37% des effectifs cadres. La proportion de cadres (femmes et hommes) est de 62% en 2025, contre 58% en 2024.

Des congés de naissance pris à hauteur de 96%

En 2025, 30 salariés pouvaient faire valoir leur droit au congé de naissance (au lieu de 17 en 2024). 28 de ces salariés ont pris la totalité des congés alloués (soit 20 jours légaux, depuis le 1^{er} janvier 2023). Le pourcentage de congés pris en 2025 était de 96% contre 88% en 2024 (une augmentation de 8,3 points en un an) et 81% en 2023 (une augmentation de 15 points en deux ans).

NB : Pendant les trois premiers jours du congé de naissance, un travailleur conserve sa rémunération complète à charge de Luminus. Au cours des jours suivants du congé, il perçoit une allocation versée par les institutions de paiement de l'assurance soins de santé et indemnités (mutualités).

Répartition du personnel en fonction du genre (% et effectifs au 31 décembre)

2023	(248) 23% (389) 35% 637 hommes, soit 58%	(245) 22% (216) 20% 461 femmes, soit 42%
2024	(245) 21% (447) 37% 692 hommes, soit 58%	(245) 21% (251) 21% 496 femmes, soit 42%
2025	(239) 19% (481) 39% 720 hommes, soit 58%	(238) 19% (280) 23% 518 femmes, soit 42%

■ Hommes barémisés ■ Femmes barémisées
■ Hommes cadres ■ Femmes cadres

GRI 2-7, GRI 405-1 - SDG 5 - ENG 6 - ESRS S1-6 50a

Source : Luminus.

	2023	2024	2025
Pourcentage de jours de congés de naissance effectivement pris par rapport au total autorisé - SDG 5 - ENG 6 - ESRS S1-15 93b	81%	84%	96%

Les indicateurs (suite)

Personnes en situation de handicap

Luminus emploie une personne dont le handicap nécessite un aménagement des conditions de travail. Hors handicap reconnu, des mesures individuelles peuvent être mises en place pour chaque personne ayant des difficultés spécifiques (configuration du bureau, type de véhicule, horaire flexible, etc.). En particulier, des écrans de grande taille sont disponibles sur simple demande pour les salariés malvoyants - sans pour autant être comptabilisés dans les aménagements mis en place au titre d'un handicap.

Vingt-neuf nationalités (+11,5%)

Le nombre de nationalités continue d'augmenter en 2025, avec 29 nationalités au sein de Luminus, soit une augmentation de 61% par rapport à 2023. Cette nouvelle augmentation est accueillie avec satisfaction, car Luminus aspire à être un reflet de la société belge. Les salariés de nationalité belge représentent 92% du total. Les trois autres nationalités les plus représentées, française, néerlandaise et italienne, constituent 4,3% de l'effectif total.

Pyramide des âges

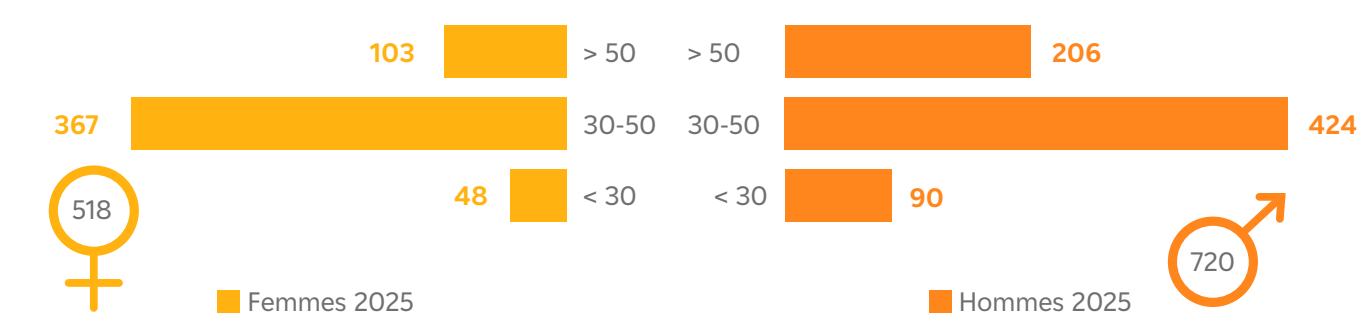
Le graphique ci-contre décrit des classes d'âge conformes à celles requises par la directive européenne CSRD. Au-dessus de 50 ans, les hommes sont nettement plus nombreux que les femmes, notamment du fait que l'activité industrielle de Luminus est plus ancienne que son activité commerciale.



Luminus a participé à la Pride pour la deuxième année consécutive, cette fois-ci à Bruxelles.

	2023	2024	2025
Pourcentage de personnes en situation de handicap nécessitant un aménagement du lieu de travail - SDG 10.2 - ENG 6 - ESRS S1-12 79	1	1	1
Nombre de nationalités - SDG 10.2 - ENG 6	18	26	29
Pourcentage de salariés belges	93%	92,51%	92%

Pyramide des âges par genre (% et effectifs au 31 décembre)



ESRS S1-9 66 (b)

Source : Luminus.

Dialogue social : six conventions collectives d'entreprise signées en 2025

Luminus s'efforce d'entretenir un dialogue social constructif avec ses salariés et leurs représentants et soutient la négociation collective, afin d'aboutir à des accords équitables, préservant les intérêts de l'employeur comme des salariés.

Le cadre

Employant uniquement des travailleurs en Belgique, Luminus S.A. respecte les obligations nationales et européennes en matière de dialogue social, comme la liberté d'association syndicale et le droit de négocier des conventions collectives. Les salariés du secteur « Énergie » peuvent adhérer à l'une des trois organisations interprofessionnelles syndicales (ACLVB-CGSLB, ACVCSC, ABVV-FGTB (Gazelco)) ou à la CNC (Confédération Nationale des Cadres). Des élections sociales sont organisées tous les quatre ans. Les représentants élus lors de ces élections siègent au Conseil d'Entreprise (CE) et aux Comités pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPTs), et, en cette qualité, représentent tout le personnel. Enfin, des délégations syndicales sont également mises en place dans l'entreprise afin, entre autres, de négocier des conventions collectives de travail (CCT).

Un nouvel accord-cadre mondial pour le groupe (2025-2030)

En janvier 2025, un quatrième accord-cadre a été signé, par les deux fédérations syndicales mondiales (PSI et IndustriALL) et la plupart des organisations syndicales actives au sein du Groupe EDF. L'accord comprend six axes : transition juste, respect et intégrité, développement des femmes et des hommes, dialogue et concertation, environnement et climat, soutien aux populations et impact sur les territoires.

Conventions collectives de travail

Le dialogue social est mené au sein de structures sectorielles (Luminus fait partie de la commission paritaire 326) ou propres à l'entreprise (en délégation syndicale). Dès lors, Luminus négocie des conventions collectives de travail interne séparées (CCT d'entreprise), en plus des conventions sectorielles et interprofessionnelles.

Un comité d'entreprise européen, deux représentants Luminus

À l'échelle européenne, un comité de 38 représentants des salariés de la société mère, EDF, et des filiales européennes assure le dialogue social sur divers enjeux concernant le groupe et sa politique sociale. Deux représentants Luminus y siègent au comité d'entreprise européen.

À l'échelle mondiale, tous les salariés du Groupe EDF sont couverts par les dispositions de l'accord-cadre mondial sur la responsabilité sociale, qui s'applique à toutes les filiales contrôlées. Le Comité mondial de Dialogue sur la Responsabilité Sociale du Groupe EDF (CDRS) est en charge du suivi de cet accord et encadre le dialogue social international sur la Responsabilité sociale du groupe. Le CDRS est composé de représentants de l'ensemble des signataires de l'accord dont deux sont des salariés de Luminus.

Au-delà des CCT et des accords d'entreprise, Luminus s'engage dans son Code de conduite à respecter des lignes directrices établies au plan international, comme les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT : C87, C98 et C135) et les droits sociaux du Pacte mondial des Nations unies.

Les indicateurs

Selon les données communiquées par le secteur (FEBEG) pour les années 2024-2026, 15% des salariés cadres et 65% des salariés barémisés sont affiliés à une organisation syndicale. Lors des dernières élections sociales, en 2024, 12 mandats ont été attribués au sein du Conseil d'entreprise (CE) et 20 mandats répartis entre les trois Comités pour la prévention et la protection au travail (CPPT) pour les quatre années à venir.

En 2025, en plus des conventions sectorielles, six CCT ont été négociées. Trois d'entre elles sont relatives aux avantages non récurrents liés aux résultats (CCT 90). Trois autres concernent l'octroi de chèques éco, cadeaux et culture.

À noter que 100% des salariés de Luminus sont couverts par des CCT. La rémunération des salariés barémiques est négociée au sein des CCT, tandis que les cadres reçoivent un salaire adéquat, aligné sur les benchmarks applicables, et revu annuellement.

Des besoins ciblés, une offre de formation adaptée

Dans un secteur en constante évolution, tant technologique que commerciale et réglementaire, les compétences doivent évoluer en permanence. Pour ce faire, Luminus doit maintenir un équilibre entre préservation de ses métiers traditionnels et investissement dans les compétences du futur. Cela suppose l'identification des postes et des profils clés, l'attraction de nouveaux talents, et la fidélisation des collaborateurs les plus performants, notamment grâce à des programmes de formation continue.

Le cadre

Luminus s'engage à créer un environnement sûr où chacun se sent motivé et encouragé à apprendre. Pour cela, le département Learning & Development (L&D) propose un large éventail de parcours d'apprentissage structurés et de qualité, axés sur trois grands thèmes : les compétences transversales, l'intégration des nouveaux collègues, et le leadership.

La politique de formation repose sur trois principes fondamentaux :

- **Identification des besoins en termes d'apprentissage à tous les niveaux (individuel, organisationnel et en équipe)**

À l'échelle de l'entreprise, quatre priorités transversales ont été définies pour la formation : se dépasser et se développer ; analyser et réfléchir ; connecter et communiquer ; le digital et les données. Luminus est convaincu que le développement conjoint de ces compétences est essentiel pour relever les défis actuels et futurs.

Au niveau individuel, chaque salarié est invité à élaborer un plan annuel de développement personnel, prenant ainsi pleinement en main sa progression professionnelle. Chaque salarié organise au minimum deux entretiens qualitatifs annuels avec son manager pour discuter de ses besoins d'apprentissage et de ses objectifs de carrière. Ces échanges permettent de formaliser les axes de développement sur la plateforme, en accord avec le manager.

Définition des priorités d'apprentissage pour le futur

En 2025, Luminus a mené un exercice avec le cabinet de conseil Deloitte pour identifier des champs de compétences clé, valables pour le présent et le futur. Dans ces catégories, cinq compétences ont été désignées prioritaires. Pour ces compétences, des parcours d'apprentissages sont conçus.

Au vue de l'intérêt de l'IA pour Luminus (amélioration de l'expérience clients, développement de nouveaux services, maintenance prédictive des unités de production, précision de la prévision et équilibrage en temps réel et consommation d'électricité), cette technologie bénéficie, depuis 2024, d'un programme de formation dédié, baptisé Kairos (voir le rapport [RSE de 2024 à la page 85](#)). L'idée est de former les salariés à l'IA, via différents supports d'apprentissage, afin de l'intégrer utilement dans l'ensemble des activités de Luminus. En 2025, l'accent a été mis sur des sujets très spécifiques, les notions de base ayant été acquises en 2024. 281 salariés ont été formés pour un total de 693 heures¹ – pour rappel, en 2024, la moitié des salariés avaient déjà suivi une formation en IA.

¹ Ce chiffre ne comprend pas les formations ad hoc organisées dans les équipes pour répondre directement à leurs besoins.

MyDevelopment propose des guides d'entretien et assure le suivi des engagements pris. Enfin, concernant les évaluations annuelles de performance : les objectifs sont fixés en janvier en concertation entre le manager et l'équipe. Ils sont suivis et ajustés tout au long de l'année, avant une évaluation finale au dernier trimestre. Tous les salariés participent à ce processus, à l'exception de 105 personnes sous contrat « aux anciennes conditions » (au 31 décembre 2025), pour lesquels aucun cycle d'évaluation formel n'est prévu.

Les besoins en formation sont également identifiés au niveau des équipes. Le département L&D y répond avec des parcours sur mesure, adaptés aux réalités spécifiques de chaque groupe.

• Adaptation du rythme de formation

Chaque personne apprend à sa manière. C'est pourquoi, en complément des parcours standards, Luminus offre une large palette de solutions d'apprentissage en ligne, permettant à chacun de progresser à son rythme et selon ses préférences.

• **Apprentissage continu et variété des supports de formation**

L'apprentissage est un processus continu. Pour maximiser son efficacité, Luminus privilégie des parcours d'apprentissage étalés dans le temps, combinant diverses méthodes : travaux pratiques, apprentissage sur le terrain, coaching, formations en présentiel et modules e-learning.

Préparation du lancement d'une nouvelle plate-forme

En fin d'année 2025, le déploiement d'une nouvelle plate-forme, My Learning, intégrée à la plateforme MyHR, a été préparé avec soin. La nouvelle plate-forme a pour but d'aider les salariés à mieux prendre connaissance de l'offre de formation proposée par Luminus. Elle suggère également, selon le profil de l'utilisateur, des formations pertinentes. Les retombées de ce système seront mesurables en 2026.

30,7% des postes pourvus en interne

Chez Luminus, la plupart des offres d'emploi sont d'abord publiées en interne pendant deux semaines via l'intranet, avant d'être diffusées à l'extérieur. Si un salarié est intéressé par un poste interne, son supérieur ne peut pas refuser ce changement. Seule la durée de la période de transition – limitée à un maximum de six semaines – est négociable.

Cette politique de mobilité interne, combinée au plan de formation individuel discuté avec le manager, contribue à un taux élevé de mobilité interne. En 2025, 30,7% des postes vacants ont été pourvus en interne. Au total, 51 personnes ont accédé à une nouvelle fonction après une candidature interne réussie.

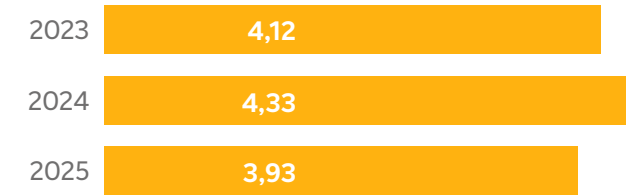
Les indicateurs

Légère baisse des heures de formation

En 2025, 68 421 heures de formation ont été suivies par les salariés de Luminus. Ces heures de formation correspondent à 3,93% des heures travaillées, un chiffre qui est en légère baisse (-0,4 points).

Ainsi, en 2025, 1 220 salariés ont reçu au moins une heure de formation (99,59% de l'effectif total). Par salarié, le nombre moyen d'heures de formation s'élève à 56,3 heures, ce qui est légèrement moins qu'en 2024 (62 heures, - 9,19%).

Heures de formation¹ par rapport au nombre total d'heures travaillées (%)



¹ Le terme « formation » désigne le développement des compétences des salariés et l'acquisition de connaissances (règles, procédures internes, etc.).

GRI 404-1

Source : Luminus.

Opportunités internationales

En tant que filiale d'un leader de l'énergie, Luminus est en mesure de proposer à son personnel des possibilités de carrière en dehors de la Belgique. Au 31 décembre 2025, quatre cadres de Luminus étaient en mission à l'étranger, en tant qu'expatriés au sein du Groupe EDF. Le nombre moyen d'expatriés travaillant en Belgique pour Luminus était de cinq en 2025.

	2023	2024	2025
Nombre de personnes ayant pu évoluer après avoir postulé sur un poste ouvert	65	74	56
Proportion de postes pourvus par voie interne	41%	34%	30,7%
Nombre moyen d'expatriés chez Luminus	6	6	5
Nombre de cadres en mission à l'étranger	5	5	4



Le 25 octobre 2025, lors du AI Sidekick Challenge, plusieurs projets ont été primés. Il s'agissait pour les participants de s'entraîner à construire leur propre assistant IA intelligent - pour soutenir directement l'un des 11 projets de « cas d'usage » sélectionnés.

L'adaptation au changement climatique, focus de la Planet Week 2025 – plus de 300 participants

Du 6 au 10 octobre 2025, les Climactors, un groupe de collègues volontaires, ont organisé une nouvelle édition de la Planet Week. Cet événement annuel a pour objectif de sensibiliser les membres du personnel de Luminus à la protection des écosystèmes, dans le cadre professionnel comme privé. Toute une semaine a été consacrée à l'adaptation au changement climatique – un thème à fort enjeu pour Luminus, éclairé par différents experts, internes et externes.

Depuis 2019, les Climactors s'intéressent de près aux impacts environnementaux de Luminus. Ils proposent différentes actions de sensibilisation – par exemple, des formations à la Fresque du Climat – ainsi que des pistes d'améliorations. La « Planet Week », organisée chaque automne, est l'un des moments phares de leur action. Elle leur permet d'inviter des spécialistes prêts à partager leur expertise. La participation des salariés a lieu sur base volontaire, ce qui génère des interactions parfois dynamiques.

Le changement climatique impacte déjà les métiers du secteur énergétique – les événements climatiques extrêmes peuvent affecter les infrastructures et les unités de production.

Plusieurs ateliers participatifs ont permis aux collègues de partager leurs connaissances autour d'une « Fresque du Climat », mais aussi de s'exercer à la cuisine végétarienne. Ici, l'atelier organisé à Liège, précédé d'une sensibilisation à l'empreinte carbone de l'alimentation.



C'est la raison pour laquelle les Climactors ont choisi, en 2025, de focaliser la Planet Week sur l'adaptation au changement climatique.

L'adaptation, un incontournable compte tenu de l'évolution du climat

La semaine a débuté par l'intervention d'Olivier Hamant, chercheur en biologie et en biophysique à l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture), l'Alimentation et l'Environnement, également Directeur de l'institut Michel Serres. Auteur de plusieurs centaines d'articles scientifiques, Olivier Hamant a défendu l'intérêt de la « robustesse », sur le plan technologique comme économique, dans un monde toujours plus fluctuant.

L'inondation de la région de Liège, en 2021, a servi d'électrochoc pour tester la résilience des infrastructures aux événements climatiques extrêmes, voués à se produire de plus en plus fréquemment. Dans son exposé portant sur la prévention des inondations dans les centrales hydroélectriques et thermiques, Didier Salmon, Directeur Projets du Département Production de Luminus, a indiqué qu'il est « crucial d'intégrer ces considérations dès la phase de conception des nouveaux projets » et, lorsque les risques ne peuvent pas être totalement éliminés, de prévoir des mesures permettant de limiter les dégâts en cas d'intempéries, pas toujours

prévisibles. « Les différents exemples donnés pour montrer comment nous adaptons nos actifs à cette nouvelle réalité ont généré un fort intérêt », selon Toon Van Os, Young graduate et Climactor.

Une semaine de débats engagés

Les intervenants, internes et externes, ont mobilisé l'intérêt des collègues à travers diverses problématiques : comment s'inspirer du vivant pour répondre au changement climatique ? Comment investir en conjuguant rentabilité, adaptation et atténuation ? Comment faire évoluer nos pratiques alimentaires afin de réduire notre impact sur le climat ?

Avec 316 participations tout au long de la semaine, la Planet Week « a bien montré à quel point le sujet est déjà présent, au quotidien », selon Samuel Delforno, l'un des co-organisateurs de l'événement.

Le nombre moyen de participants par session a progressé de 33%, un indice de l'intérêt suscité par la thématique climatique, au sens large. « L'an dernier, les ateliers cuisine avaient déjà été complets très vite. C'est très motivant de voir que les jeunes en particulier s'impliquent directement, et sont prêts à changer leurs habitudes » – se félicite Thomas Panarotto, Climactor depuis plusieurs années.

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE





Des résultats financiers solides, basés sur une bonne performance industrielle et commerciale

Les enjeux

Le développement de l'entreprise repose sur la performance et la rentabilité globale de ses activités. La politique RSE de Luminus précise explicitement que l'entreprise vise un niveau de rentabilité [lui] permettant de poursuivre [ses] activités dans la durée et d'investir dans [son] avenir. Le bénéfice d'exploitation de Luminus doit permettre de financer la maintenance et le renouvellement de l'ensemble des actifs ainsi que le lancement de nouvelles activités, pour répondre aux attentes des clients, qu'elles soient d'ordre commercial, technologique ou sociétal.

Le cadre

Luminus s'efforce de préserver la rentabilité de ses activités, ce qui suppose de pérenniser son parc de production actuel, d'optimiser les coûts dans ses métiers traditionnels (production d'électricité, optimisation et équilibrage, fourniture d'énergie), et d'investir dans les services énergétiques, les énergies renouvelables et les technologies innovantes. Les décisions concernant l'affectation du résultat sont prises chaque année lors de l'assemblée générale annuelle, qui se tient fin avril.

Les comptes annuels détaillés de Luminus S.A./ NV sont consultables sur le site web de la Banque Nationale de Belgique.

Les indicateurs

Chiffre d'affaires en baisse (-15%)

Le chiffre d'affaires 2025 s'établit à 3,1 milliards d'euros, en baisse de -15% par rapport à 2024, principalement en raison de la diminution des volumes produits et/ou vendus.

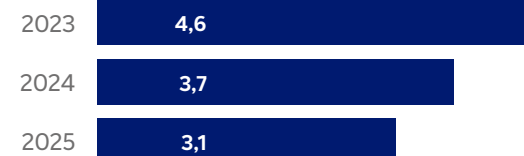
Résultat d'exploitation : 183,6 millions d'euros

Le résultat d'exploitation s'établit à 183,6 millions d'euros, au lieu de 338,2 millions d'euros en 2024. La baisse est notamment due à la révision triennale des provisions nucléaires ainsi qu'aux conditions climatiques défavorables, ayant affecté la production d'électricité issue des actifs renouvelables.

Résultat net : 146 millions d'euros

Le résultat net 2025 s'établit à 146 millions d'euros, soit environ la moitié de celui de l'année précédente, en raison de la baisse du résultat opérationnel et de l'augmentation du montant de l'impôt sur les sociétés. Ce résultat bénéficie de l'effet positif de produits financiers nets à hauteur de 43 millions d'euros ainsi que de revenus financiers non récurrents.

Chiffre d'affaires en milliards d'euros



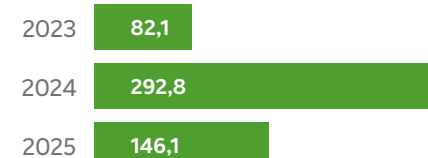
Source : Rapport Annuel du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 25 avril 2026 (BGAAP).
GRI 201-1

Résultat d'exploitation en millions d'euros



Source : Rapport Annuel du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 25 avril 2026 (BGAAP).
GRI 201-1

Résultat net en millions d'euros



Source : Rapport Annuel du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 25 avril 2026 (BGAAP).
GRI 201-1

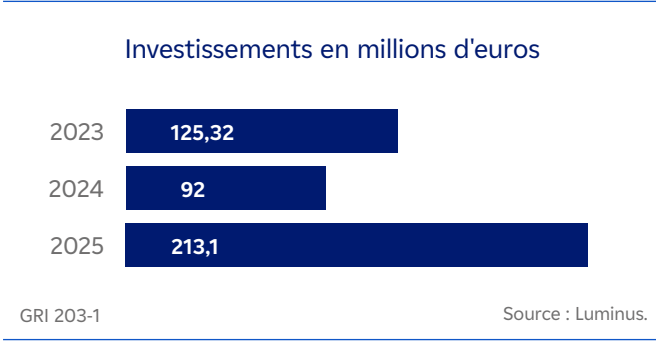
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE



Quatre nouvelles éoliennes ont été construites à Fleurus en 2025, pour un total de 16,8 MW - soit un total de 21 MW en incluant l'éolienne construite sur le territoire de la commune de Villers-la-Ville. Le financement est assuré via la société Activent, une société co-créeée en 2019 par Luminus et cinq intercommunales wallonnes. Ici, au premier plan, la nacelle, qui sera posée sur le mat, visible à l'arrière-plan.

Investissements 2025 : 213 millions d'euros, en hausse de 130%

En 2025, les investissements directs de Luminus s'élèvent à 213 millions d'euros (équivalent BEGAAP, hors filiales). Une part importante de ces investissements (79 millions d'euros, soit 37%) provient de l'impact de la révision triennale sur les coûts de démantèlement des installations nucléaires. Les investissements réalisés par Luminus dans les énergies renouvelables, soit directement, soit via les sociétés filiales avec des partenaires locaux atteignent 90,65 millions d'euros (+21%).



Trésorerie nette : 114,56 millions d'euros

La trésorerie nette s'établit à 114,56 millions d'euros, en baisse par rapport à 2024. Cette évolution est principalement due aux coûts de traitement des déchets radioactifs - coûts prévus dans l'accord sur la prolongation des réacteurs nucléaires signé en décembre 2023, entre Engie et le gouvernement belge. Au titre des quatre réacteurs dans lesquels Luminus détient une part de 10,2%, un montant de plus de 300 millions d'euros a dû être décaissé.

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Total du bilan : 2 374 millions d'euros

Le total du bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 2 374 millions d'euros, en baisse de 448 millions d'euros par rapport à 2024. Les évolutions des différents postes du bilan sont détaillées dans le rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale du 29 avril 2026. Les capitaux propres sont en hausse en raison du résultat net positif. Ils s'établissent à 842,5 millions d'euros (soit une hausse de 20% par rapport à 2024). Le capital social est inchangé, à 491 millions d'euros.

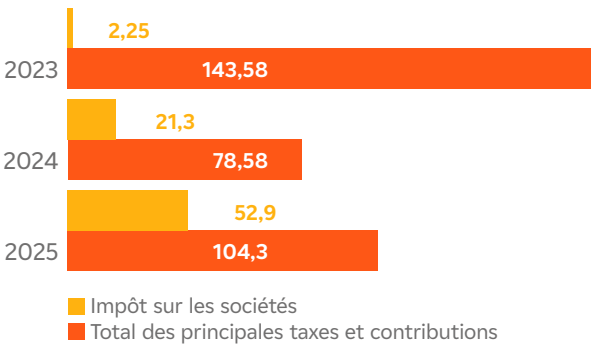
Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration du 26 mars 2026 a proposé une allocation du résultat comme suit : une allocation à la réserve légale de 7,3 millions d'euros (obligation légale), une distribution de dividende de 70 millions d'euros et un bénéfice à reporter net de 68,8 millions d'euros. Cette proposition a été validée lors de l'assemblée générale du 29 avril 2026.

Total des taxes et contributions : 104,29 millions d'euros

En 2025, le montant de l'impôt sur les sociétés payé par Luminus s'élève à 52,88 millions d'euros, en hausse par rapport à 2024 (+148%). La principale raison de cette augmentation est liée à la hausse du bénéfice avant impôts de Luminus ainsi qu'à la baisse des pertes reportées des périodes imposables antérieures. Par ailleurs, le montant de la contribution nucléaire diminue, du fait de la baisse des prix de l'énergie. A noter que Luminus est en outre soumis aux précomptes professionnels, aux précomptes sur les revenus mobiliers et immobiliers, ainsi qu'à des taxes sur la force motrice et les eaux usées. Luminus a payé, y compris l'impôt sur les sociétés, un total de 104,29 millions d'euros en taxes et prélèvements.

Impôts et contributions versés en millions d'euros



GRI 201-1

Source : Luminus.

Réductions fiscales au titre de l'innovation et des énergies renouvelables

En 2025, Luminus a bénéficié d'une réduction du précompte professionnel d'un montant de 1,6 million d'euros, pour avoir relancé des initiatives en Recherche et développement. Les investissements dans l'innovation ont généré une économie d'impôts d'environ 3,6 millions d'euros. L'économie d'impôts au titre des investissements 2025 dans les énergies renouvelables s'élève quant à elle à 13,37 millions d'euros. L'augmentation par rapport à 2024 résulte de la hausse, en 2025, du taux de la déduction pour investissement majorée applicable aux investissements économiseurs d'énergie, déduction thématique, qui a été portée à 30%.

Financement des coûts actuels et futurs du nucléaire

En tant que propriétaire de 10,2% de quatre réacteurs nucléaires belges, Luminus est tenue de contribuer aux coûts d'exploitation, de maintenance, de mise à niveau et de démantèlement de ces centrales, à hauteur de sa quote-part. Ces coûts sont facturés par l'exploitant des quatre réacteurs (Engie) et comprennent une composante « frais de gestion ». Luminus est également tenue de supporter les coûts de traitement des déchets irradiés pour ces centrales, toujours à hauteur de sa quote-part.

Dans le cadre de l'accord Phoenix conclu en 2025 entre l'État belge et Engie, la responsabilité de certaines obligations liées aux déchets nucléaires et au combustible usé a été transférée à l'État belge. Ce nouveau cadre pourrait avoir un impact sur l'évolution future des provisions nucléaires de Luminus.

Les provisions pour le démantèlement des centrales nucléaires font l'objet d'une révision triennale des estimations par la Commission des Provisions Nucléaires (CPN). L'impact de cette révision sur les obligations futures de Luminus est actuellement en cours d'évaluation.

Fin 2025, les provisions pour le démantèlement des centrales nucléaires s'élevaient à 294 millions d'euros.

¹ Concernant la contribution nucléaire, le gouvernement fédéral a mis en place, pour la période 2017-2025, un mécanisme qui prélève le montant le plus élevé entre, d'une part, un montant minimum annuel et d'autre part 38% de la marge générée par le parc nucléaire belge. Cette marge est affectée par l'évolution de différentes données : indices de coûts, volumes de production et prix de l'électricité.

ANNEXE

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES : HISTORIQUE





La matrice de matérialité 2015 et ses évolutions : historique

Le jury du meilleur rapport développement durable belge ayant recommandé, lors du concours 2017, que le dernier rapport RSE publié retrace l'historique des travaux relatifs à la grille de matérialité, la présente annexe résume les informations publiées dans les rapports précédents.

En 2015, Luminus a construit sa grille de matérialité avec l'appui du cabinet Cap Conseil, en conformité avec les recommandations des méthodes de reporting GRI4.

Méthodologie suivie en 2015

Les lignes directrices du standard GRI (Global Reporting Initiative) comme celles de la version G4 (qui n'est plus d'application) en matière de reporting durable prévoient l'identification de thématiques prioritaires ("material topics") en fonction des avis émis par les différentes parties prenantes. Ces thématiques prioritaires doivent faire l'objet d'un traitement formel dans le cadre d'un rapport GRI, avec pour chacune, un rappel des enjeux, une description des processus internes, ainsi qu'un choix d'indicateurs significatifs.

Identifier les "material topics" avec précision est une étape incontournable dans l'établissement de la crédibilité d'un rapport développement durable.

Une première liste de 35 enjeux a été établie en 2014, pour Luminus, en adaptant au contexte belge les enjeux déjà identifiés au niveau du Groupe EDF. Cette première liste, publiée dans le rapport développement durable 2014, a été simplifiée l'année suivante, afin d'obtenir une liste de 20 enjeux, à hiérarchiser par différents types de parties prenantes. Celles-ci ont été consultées par divers moyens, listés ci-contre.

NB : À noter que les expressions utilisées dans les rapports précédents ont été conservées telles que, même lorsqu'elles mériteraient reformulation au vu des enjeux ou impacts actuels.

Parties prenantes consultées en 2015

CATEGORIE	METHODE DE CONSULTATION	NOMBRE
Personnel	Questionnaire intranet (volontaires)	29
Représentants du personnel	Entretiens spécifiques	2
Clients résidentiels	Questionnaire diffusé via le site Luminus et les réseaux sociaux	20
Grands clients	Entretien qualitatif	3
ONG	Entretien qualitatif mené par un consultant externe	2
Pouvoirs publics	E-mail et entretien qualitatif mené par un consultant externe	4
Experts et monde académique	E-mail et entretien qualitatif mené par un consultant externe	7
Fournisseurs	Questionnaire anonymisé envoyé par e-mail	5
Comité exécutif Luminus	Hiérarchisation des 20 thèmes prioritaires	11

Des parties prenantes aux avis très contrastés

Une analyse approfondie de l'ensemble des résultats obtenus, entretiens qualitatifs compris, en 2015 et au-delà, a montré que les différentes catégories de parties prenantes pouvaient avoir des avis très variés, et parfois opposés. Par exemple :

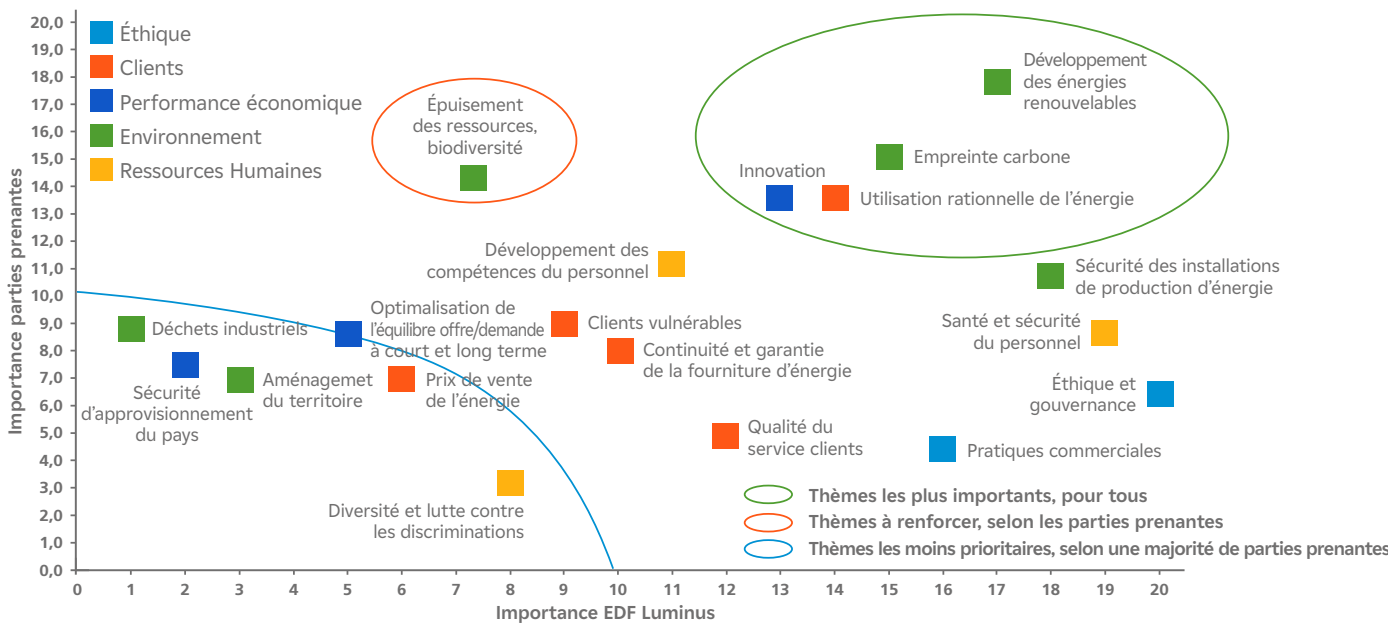
- La qualité de service était jugée très importante par les clients résidentiels, moins par les experts et les pouvoirs publics.
- Le développement des énergies renouvelables était une priorité pour tous mais beaucoup moins chez les clients particuliers.
- L'attention des experts et du monde académique se concentrait sur les thématiques environnementales.
- Certaines ONG accordaient une grande importance à des thématiques peu prioritaires selon d'autres, comme les déchets industriels.
- Les pouvoirs publics avaient des préoccupations très spécifiques, liées à la continuité de la fourniture ou à l'équilibre global offre/demande.

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES – ANNEXE

Résultats de la consultation : la grille de matérialité établie en 2015

A l'issue de la consultation formelle organisée en 2015, une grille de matérialité de référence a été publiée dans le rapport 2015. Cette grille de matérialité a permis de classer les 20 thèmes en plusieurs catégories :

- cinq thèmes jugés prioritaires par l'entreprise : l'éthique, la santé et la sécurité du personnel, la sûreté des installations, la qualité du service clients ;
- un thème jugés très important par les parties prenantes externes, sur lequel plus d'informations étaient souhaitées : l'épuisement des ressources naturelles et la protection de la biodiversité ;
- trois thèmes perçus comme assez importants : le développement des compétences, la continuité de la fourniture d'énergie et la protection des clients vulnérables ;
- six thèmes moins importants : la diversité, le prix de vente de l'énergie, l'équilibre production-consommation, l'aménagement du territoire, la sécurité d'approvisionnement, la gestion des déchets industriels.



La grille de matérialité 2015 croise les avis des parties prenantes externes et internes : en haut à droite se trouvent les thèmes jugés prioritaires par tous, en bas à gauche les moins prioritaires.

NB : La grille de matérialité établie en 2015 intègre toutes les réponses reçues, que ce soit via les questionnaires en ligne ou celles formulées lors des entretiens qualitatifs. Les résultats n'ont pas été pondérés selon la catégorie, autrement dit un représentant des pouvoirs publics pesait autant qu'un client résidentiel.

Les 15 thèmes prioritaires du rapport RSE 2015

En 2015, Luminus a fait le choix de prendre en compte la diversité des opinions et de tenter de répondre aux besoins spécifiques de chaque catégorie de parties prenantes dans la construction du rapport. Ce sont donc 15 thématiques qui ont été développées dans le rapport 2015, selon le schéma ci-dessous.

ÉTHIQUE	Éthique et conformité	Pratiques commerciales
CLIENTS	Qualité de service	Clients vulnérables
	Efficacité énergétique	Continuité de fourniture
	Prix de l'énergie	
PROFIT	Innovation	Performance économique
ENVIRONNEMENT	Énergies renouvelables	Empreinte carbone
	Sécurité des installations	Ressources naturelles & biodiversité
RESSOURCES HUMAINES	Développement des compétences	Santé et sécurité

Évolutions de la grille de matérialité depuis 2015

Depuis 2015, plusieurs modifications ont été apportées à la structure et au contenu du rapport Luminus. L'historique est retracé ci-après.

Évolution 2016

Dès 2016, à la suite d'une nouvelle consultation interne, il a été décidé d'élever au rang de "Disclosures on Management Approach", au sens GRI du terme, deux thèmes déjà traités dans le rapport : le bien-être au travail et la diversité. En effet, compte tenu de la transformation à mettre en oeuvre dans l'entreprise, ces sujets gagnaient en importance. Ils sont donc devenus des « thèmes matériels », auxquels ont été associés une description des enjeux et des processus, ainsi que des indicateurs formalisés.

A noter également une évolution symbolique, le thème « Innovation » a pris son autonomie, pour devenir un chapitre à part entière, distinct du chapitre « Performance Economique ».

Des avis externes régulièrement sollicités

Le rapport développement durable a été régulièrement soumis à l'avis des parties prenantes, en interne comme en externe, notamment via des missions confiées aux étudiants de l'Antwerp Management School, mais aussi de l'UCLouvain.

En septembre 2018, Luminus s'est inscrit dans la démarche "Generation T Challenge" proposée par le réseau The Shift et l'organisation Act4Change. Quatre jeunes pionniers ont ainsi pu dialoguer avec le CEO de Luminus et son responsable RSE et apporter leurs suggestions d'évolution.

Ce feedback a permis d'apporter plusieurs améliorations au rapport, essentiellement en termes d'ajouts et de compléments d'informations.

Évolution de la structure du rapport en 2018

La liste des thématiques prioritaires traitées dans le rapport 2018 a subi quelques modifications, dans le but de mieux se conformer aux standards GRI et de simplifier l'arborescence :

- la sous-rubrique « Prix de l'énergie », située jusque là dans le chapitre « Satisfaction Clients », a été transférée dans la partie « Contexte et tendances » en raison du peu de contrôle de Luminus sur l'évolution du niveau des prix sur les marchés de gros ;
- la sous-rubrique « Pratiques commerciales » du chapitre Éthique a été transférée dans le chapitre Clients – de ce fait, le chapitre Éthique a une portée plus générale, tandis que le chapitre Clients traite de l'ensemble des interactions avec la clientèle, depuis la vente jusqu'aux difficultés de paiement ;
- une nouvelle sous-rubrique du chapitre Clients, intitulée « Solutions énergétiques » a rassemblé le contenu de deux sous-rubriques précédemment intitulées « consommation des clients résidentiels » et « efficacité énergétique des entreprises », afin de regrouper tout ce qui relève de la réduction de leur consommation et de leur empreinte carbone ;
- le titre du sous-chapitre « Préservation des ressources naturelles et Biodiversité » a été raccourci – il s'intitule désormais « Protection des écosystèmes », dans toutes ses composantes (air, eau, sols, biodiversité).

En 2017, une consultation interne avait permis d'établir que tous les « thèmes prioritaires » (les "material topics") identifiés en 2015 conservaient toute leur importance.

Consultation 2019

En 2019, une enquête qualitative menée auprès de 24 clients résidentiels volontaires (clients de Luminus ou non) consistait à leur demander de réaliser un « reportage » sur le rapport en ligne pour l'année 2018. Ce processus, réparti sur quatre jours, leur a permis de rentrer progressivement dans la matière, et de communiquer leurs premières impressions, avant de noter les améliorations souhaitées de façon plus détaillée.

Premier constat à l'issue de la première enquête : pour la majorité des personnes interrogées, un rapport « développement durable » est un rapport « environnemental ». Les dimensions éthique, sociale, économique du développement durable ne sont pas identifiées et perçues comme telles par la majorité des lecteurs. Ceux-ci ne s'attendent pas à trouver des informations sur la qualité de service, la sécurité au travail ou le développement des compétences.

Dès lors, les clients résidentiels apprennent beaucoup à la lecture du rapport. Mais les clients préféreraient pouvoir lire une version très résumée du rapport, avec quelques faits très marquants et quelques indicateurs.

À noter que les liens « en savoir plus » proposés à la fin de chaque page du rapport 100% digital, pour favoriser la découverte d'autres parties du rapport en ligne, contribuaient en fait à égarer les internautes. Compte tenu du volume d'informations publiées, les lecteurs préféreraient pouvoir « feuilleter » le rapport dans un document de type pdf.

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES – ANNEXE

Huit leaders d'opinion interviewés en 2019

Toujours en 2019, huit entretiens ont été menés auprès de leaders d'opinion par le cabinet Cap Conseil, sur les différents thèmes traités dans le rapport. Quatre des interviewés venaient du monde politique, trois du monde académique. L'équilibre linguistique a été respecté (quatre néerlandophones, quatre francophones).

Les huit leaders d'opinion interrogés en 2019 n'étaient pas, sauf exception, des spécialistes du secteur de l'énergie. Le choix avait été fait de recueillir l'avis de personnes rarement rencontrées, avec l'aide du cabinet Cap Conseil.

Pour faciliter le classement des 16 thèmes traités par ordre d'importance, il leur a été proposé de lister les trois thèmes les plus importants, et les trois thèmes les moins importants. Dans le graphe ci-contre, on constate que deux thèmes environnementaux sont les plus cités, comme en 2015 : les énergies renouvelables et l'empreinte carbone. Viennent ensuite l'innovation, les solutions énergétiques et la sécurité des installations, qui ne recueillent que des "tops" et aucun "flop".

D'autres thèmes sont beaucoup moins consensuels. Avec parfois des points de vue diamétralement opposés. C'est le cas notamment du thème « clients vulnérables », hors champ pour les uns (en Flandre, ce sont les gestionnaires des réseaux de distribution qui gèrent les clients ayant été dans l'incapacité de régler leur facture d'énergie),



ou point d'attention important pour les autres (en Wallonie, les clients acceptant l'installation d'un compteur à budget restent chez le fournisseur de leur choix).

Les thèmes jugés les moins importants concernaient la performance économique et les ressources humaines, hormis santé et sécurité. Comme en 2015, le thème « Diversité » est l'un de ceux qui suscite le moins d'intérêt.

Les modifications apportées au rapport 2019 : principaux changements

Suite à l'analyse approfondie des différents entretiens et reportages, plusieurs modifications ont été apportées dans le rapport 2019 :

- Le titre du chapitre « Éthique et conformité » s'intitule désormais « Éthique et Responsabilité ».
- Le chapitre Environnement précède le chapitre Satisfaction Clients, car il est jugé prioritaire par la grande majorité des parties prenantes.
- Au sein du chapitre Clients, trois sous-chapitres ont été regroupés sous un seul titre : la Protection des consommateurs. Ce thème « ombrelle » traite successivement des pratiques commerciales, de la qualité de service et des clients vulnérables.

Le feedback du jury du rapport meilleur rapport développement durable belge jusqu'en 2019

Après avoir été nommé en tant que rapport remarquable en 2014 et 2015, le rapport RSE 2019 de Luminus a remporté trois prix dans le cadre du concours pour le meilleur rapport développement durable belge.

La participation au concours donne lieu à une évaluation du rapport par le jury, qui fournit aux participants des conseils et recommandations, afin de les aider à améliorer leurs futurs rapports.

Dans le cas du rapport Luminus, ce feedback suggérait :

- de raccourcir le rapport si possible ;
- de comparer les performances sociétales avec des pairs ;
- d'associer aux engagements vis-à-vis des objectifs de développement durable des Nations unies des objectifs chiffrés ;
- de continuer à dialoguer avec les parties prenantes, et à expliquer la façon dont les avis exprimés sont pris en compte.

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES – ANNEXE

- Le chapitre Innovation reste réservé aux projets spécifiques, parfois encore à l'état de prototypes, qui ne font pas encore partie de la gamme de produits et services vendus par Luminus.
- Le chapitre « Sécurité d'approvisionnement », précédemment intitulé « Continuité de fourniture » traite des services rendus au gestionnaire du réseau de transport de l'électricité haute-tension.
- Au sein du chapitre Ressources Humaines, un seul sous-chapitre traite à la fois de sécurité et de bien-être au travail.

Modifications apportées au rapport 2020

Peu de modifications ont été apportées à la structure et au contenu du rapport 2020, compte tenu des trois prix obtenus en janvier 2021 au titre du rapport 2019. Toutefois, pour tenir compte de certaines recommandations du jury, il a été décidé de publier, en amont du rapport :

- un extrait un peu plus court du rapport, soit 28 pages au lieu de 32 en 2019, consacré à la stratégie et à 20 réalisations remarquables. Cet extrait était centré sur les thèmes jugés prioritaires par les leaders d'opinion comme par les clients : le développement des énergies renouvelables, la protection des écosystèmes, les solutions d'efficacité énergétique proposées aux entreprises, ainsi que différentes innovations.
- une version remaniée du « cahier des indicateurs » mis en ligne en 2018 et 2019. Le nouveau cahier se focalise sur les six engagements pris par Luminus vis-à-vis de 12 objectifs de développement durable des Nations unies en 2019. Outre un rappel des six engagements, le cahier contient plus d'une trentaine d'indicateurs – dont trois nouveaux – concernant notamment la protection des écosystèmes.

Modifications apportées au rapport 2021

En 2021, la structuration du rapport RSE de Luminus n'a pas fait l'objet de modifications majeures.

L'obtention de trois prix décernés par le jury du meilleur rapport développement durable belge pour le rapport 2019 n'était pas étrangère à cette décision. L'absence de consultation formelle des parties prenantes sur le contenu du rapport, durant l'année 2021, incitait également à la prudence.

Sur le plan du contenu, quelques évolutions ont été apportées :

- Les pages consacrées au contexte et aux enjeux ont été développées, compte tenu de la complexité des évolutions.
- Les deux pages « chiffres clés » retracent l'historique des différents indicateurs sur trois ans, afin d'aider le lecteur à visualiser les principales évolutions (en 2020, ces deux pages ne comportaient qu'une « photographie » de l'année écoulée).
- Les indicateurs associés aux 6 engagements pris vis-à-vis de 12 objectifs de développement durable des Nations unies sont mentionnés explicitement dans le rapport complet, à côté de chaque graphe ou tableau. Le cahier des indicateurs réalisé séparément a dès lors été supprimé.

Évaluation du rapport 2021 : un questionnaire spécifique envoyé aux équipes Wind et B2B

En février 2022, les équipes B2B et Wind ont été invitées à remplir un questionnaire concernant le rapport de développement durable sur une base volontaire, via Google Forms. Ce questionnaire avait pour objectif de vérifier si le rapport répondait bien à leurs besoins spécifiques.

Les résultats de ce sondage ont été détaillés dans le rapport RSE 2022.

Modifications apportées au rapport en 2022

En 2022, la structuration du rapport RSE de Luminus n'a fait l'objet d'aucune modification¹ – la stabilité avait été jugée préférable, compte tenu de l'évolution majeure à venir que représente la CSRD, même si Luminus n'est pas soumis à la publication d'un rapport obligatoire et certifié, en tant que filiale d'un groupe devant se conformer à la CSRD dès l'année 2024.

Sur le plan du contenu, quelques évolutions ont été apportées :

- Les informations publiées dans un document séparé sur les objectifs de développement durable des Nations unies en 2019 et 2020 ont été réintégrées dans le rapport RSE 2022.
- Un indicateur de la page « chiffres clés » a été modifié, pour tenir compte de l'actualité 2022 (l'augmentation du nombre de plans de paiement accordés aux clients en 2022, en hausse de 152%, constitue une information clé).
- Un encadré sur l'adaptation au changement climatique a été ajouté au sous-chapitre « Sécurité des installations ».
- Dans le sous-chapitre « Bien-être au travail », un indicateur a été rajouté (recours externes informels dans le cadre de la prévention des risques psycho-sociaux).

À noter que le chapitre « Contexte » a été allégé, et focalisé sur les faits marquants du marché de l'énergie. La suppression de ces six pages, non obligatoires du point de vue GRI, répond à la recommandation du jury du meilleur rapport développement durable belge, selon lequel le rapport de Luminus devrait être « raccourci, si possible ».

¹ Hormis le sous-chapitre Diversité, qui a été renommé « Diversité, équité et inclusion » compte tenu de la progression des réflexions sur le sujet au sein de l'entreprise.

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

D'importantes modifications apportées au Rapport RSE 2023, pour tenir compte de l'évolution de la réglementation européenne

Le rapport RSE 2023 de Luminus a fait l'objet d'une révision systématique de ses contenus, en référence à la nouvelle directive européenne sur la responsabilité sociétale des entreprises, qui prévoit, pour les entreprises d'une certaine taille, un reporting obligatoire à partir de 2024.

De nombreuses modifications ont été apportées dès cette année, pour faciliter les évolutions à apporter tôt ou tard – le rapport RSE de Luminus souhaite ainsi conserver sa crédibilité et son caractère « remarquable » (cf. rapport du jury du meilleur rapport développement durable belge 2022).

Les principales modifications sont présentées ci-dessous.

Le chapitre « Éthique et Responsabilité » a été remplacé par un chapitre « Pratiques responsables », traitant plus largement de gouvernance, au sens de la CSRD (norme ESRS G1). Ce chapitre a été développé et divisé en six sous-chapitres : Responsabilité sociétale, Éthique et conformité juridique, Achats et ventes, Gestion des risques et audits, Sécurité informatique et protection des données, Évaluations externes. Il comprend plusieurs nouveaux indicateurs, notamment le nombre de contrôles d'intégrité effectués ou le nombre d'heures de formation relatives aux cyber-risques.

Le chapitre Environnement a été restructuré, pour anticiper l'application de la CSRD. Il compte désormais six sous-thématiques, au lieu de quatre précédemment, dont cinq reprennent les intitulés des normes E1-E5, la sixième (sécurité des installations) étant spécifique au secteur de l'énergie. Ceci se traduit par l'ajout de trois pages (hors faits marquants).

Le contenu du sous-chapitre Protection des Consommateurs a été revu en profondeur compte tenu de l'évolution des indicateurs internes d'une part, et des futures exigences posées par la CSRD d'autre part. La méthodologie d'évaluation des interactions avec les clients est détaillée (ESRS S4-2). Un cadre explicatif a été ajouté sur les moyens à disposition pour formuler une réclamation (ESRS S4-3).

Le contenu du chapitre Capital Humain a également été revu pour commencer à tenir compte de la CSRD. Une sous-thématique consacrée au dialogue social a été ajoutée, comme le prévoit la norme ESRS S1-8. Plusieurs indicateurs ont été légèrement modifiés pour être en conformité complète avec ceux listés dans la norme ESRS S1, notamment en ce qui concerne la diversité, l'équité et l'inclusion.

Le chapitre « Innovation » a été en partie supprimé, cette thématique étant considérée comme relevant du secret d'affaires dans le cadre de la CSRD. La partie de ce chapitre consacrée aux investissements a été intégrée au chapitre Performance Économique.

Au total, toutes ces modifications se traduisent par une dizaine de pages supplémentaires, hors faits marquants, soit trois pages en plus pour les chapitres Éthique et Environnement, et deux pages en plus pour les chapitres Clients et Capital Humain.

Lorsque les indicateurs mentionnés dans le rapport sont déjà conformes aux normes ESRS, la référence à la norme est mentionnée sous le graphe, en format ESRS x-x.

Le nombre et la nature des thématiques jugées matérielles par les parties prenantes n'a pas évolué. Elles restent au nombre de 15 et sont regroupées dans 5 chapitres.



DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Principales modifications apportées au Rapport RSE 2024

Compte tenu des modifications importantes apportées au rapport 2023 (cf. page précédente), pour tenir compte du nouveau cadre européen (normes ESRS parues en juillet 2023), le rapport 2024 n'a été amendé que sur quelques points mentionnés ci-dessous.

La structure adoptée en 2023 pour les chapitres « Pratiques responsables » et « Environnement » a été conservée. Le contenu du chapitre Clients a pu reprendre l'essentiel du schéma suivi en 2024 – en simplifiant certains aspects.

Parmi les ajouts 2024, on peut citer :

- les délais de paiement des fournisseurs - donnée requise par la CSRD, transmise au Groupe EDF et auditée par le cabinet KPMG ;

- le nombre d'exercices de crise liés aux cyber-risques ;
- le nombre d'analyses de risques de type « Hazop », dans le sous-chapitre Sécurité des installations ;
- l'intensité eau rapportée au chiffre d'affaires ;
- le nombre de démarrages des cycles ouverts dans le sous-chapitre Sécurité d'approvisionnement.

Par ailleurs, d'autres indicateurs ont été simplifiés ou supprimés car non requis par la CSRD et/ou peu matériels. La pyramide des âges en particulier, se conforme à la typologie de la norme ESRS S1. Le graphe des émissions de NO_x par kWh produit, très proche de celui des émissions de CO₂, a été supprimé.

La nomenclature des incidents relatifs à l'éthique a été revue, pour isoler les incidents liés à la fraude et à la corruption. Enfin, la chaîne de valeur et la liste des impacts tiennent compte des travaux préparatoires menés avec EDF pour identifier les « impacts, risques et opportunités » au sens de la CSRD.

Awards BAS : le rapport RSE 2023 reconnu par le jury comme le meilleur dans sa catégorie

Le 18 novembre 2024, lors de la cérémonie de remise des "Belgian Awards for Sustainability Reports", le rapport RSE de Luminus s'est vu décerner le prix du "Best Sustainability Report", dans la catégorie « grandes entreprises non cotées ».

Le jury a salué le rapport de Luminus notamment pour :

- son travail remarquable sur la matérialité et le dialogue avec les parties prenantes ;
- son approche mature dans sa progression vers la conformité à la CSRD et aux ESRS, s'alignant à la fois sur les normes ESRS et GRI ;
- sa présentation visuellement attrayante avec une utilisation efficace des couleurs ;
- sa transparence et son objectivité.

Organisé chaque année par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE), le concours « Belgian Awards for Sustainability Reports » (BAS) récompense et encourage les entreprises à rendre compte en toute transparence des questions environnementales, sociales et de gouvernance dans leurs rapports. Le jury est composé de représentants du monde académique, d'acteurs économiques, de représentants du secteur social et public, ainsi que de journalistes et de réviseurs d'entreprises.



Pascale-Marie Barriquand, Head of Sustainability de Luminus, lors de la remise des awards remis par l'IRE. Son message clé : « un rapport RSE/ESG peut être un véritable levier pour l'action ».



INDEX GRI – ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION

Éléments généraux d'information (GRI 2 : General Disclosures 2021)

Norme GRI	Titre	Information/chapitre(s) du rapport 2025	Page(s)	VE ¹
2-1a	Nom légal	Luminus S.A		Non
2-1b	Capital et forme juridique	S.A. ; 491 millions euros capital		Non
2-1c	Localisation du siège social	Boulevard Roi Albert II 7, 1210 Saint-Josse-ten-Noode		Non
2-1d	Localisation des activités exercées	Belgique		Non
2-2	Entités incluses dans le reporting	Luminus S.A		Non
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	Deuxième de couverture	2	Non
2-4	Reformulations d'informations	Dialogue avec les parties prenantes	27, 28	Non
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Contexte - Chaîne de valeur	20	Non
2-7	Employés	Capital Humain - Effectifs	10, 88	Oui
2-9	Structure et composition de la gouvernance	Instances dirigeantes	8	Non
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Instances dirigeantes	8	Non
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Instances dirigeantes	8	Non
2-16	Communication des préoccupations majeures	Dialogue avec les parties prenantes	25	Non
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Messages du Senior Management	4 - 7	Non
2-23	Engagements politiques	Pratiques responsables - Lobbying et influence politique	39	Non
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	Pratiques responsables - Éthique et conformité Environnement - Biodiversité	37 63	Non
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Pratiques responsables - Éthique et conformité	37	Non
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	Pratiques responsables - Éthique et conformité	37	Non
2-28	Adhésions à des associations	Pratiques responsables - Lobbying et influence politique	39	Non
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	Dialogue avec les parties prenantes Dialogue avec les parties prenantes : annexe	24 - 26 106 - 112	Non
2-30	Négociations collectives	Capital Humain - Dialogue social	97	Non

¹ Vérification Externe

INDEX GRI — ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION

Sujets pertinents (GRI 3: Material Topics 2021)

Norme GRI	Titre	Information/chapitre(s) du rapport 2025	Page(s)	VE ¹
3-1	Processus de détermination des thèmes pertinents	Dialogue avec les parties prenantes : annexe	106 - 112	Non
3-2	Liste des thèmes pertinents	Contexte - Impacts directs et indirects Dialogue avec les parties prenantes	21, 22 25	Non

Éléments d'information spécifiques

Pratiques responsables

Norme GRI	Titre	Information/chapitre(s) du rapport 2025	Page(s)	VE ¹
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Contexte : impacts directs et indirects Pratiques responsables	21, 22 34	Non
	² Nombre de nouveaux embauchés ayant suivi le e-learning éthique	Pratiques responsables - Éthique et conformité	38	Non
	² Incidents éthiques	Pratiques responsables - Éthique et conformité	38	Non
	² Nombre de salariés formés à la cyber-sécurité	Pratiques responsables - Sécurité informatique et protection des données	43	Non
GRI 205 : Anti-corruption 2016	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	Pratiques responsables - Éthique et conformité	30	Non
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	414-2a Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Pratiques responsables - Achats	41, 42	Non
	² Contrats fournisseurs avec clauses RSE	100%		Non
	² Contrôles d'intégrité	Pratiques responsables - Achats	42	Non
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	308-2a Impacts environnementaux négatifs chaîne d'approvisionnement	Contexte : impacts directs et indirects Pratiques responsables - Achats	21, 22 41, 42	Non

¹ Vérification Externe ² Élément d'information non-GRI supplémentaire

INDEX GRI — ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION

Environnement

Norme GRI		Titre	Information/chapitre(s) du rapport 2025	Page(s)	VE ¹
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des thèmes pertinents	Contexte : impacts directs et indirects Environnement : les enjeux environnementaux	21, 22 45, 46	Non
GRI 302 : Énergie 2016	302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Environnement - Changement climatique - Empreinte carbone	52	Oui
	302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	Environnement - Changement climatique - Empreinte carbone	54	Oui
	302-5	Réduction des besoins énergétiques produits/services	Clients - Solutions énergétiques	73 - 82	Non
	²	Investissements dans les énergies renouvelables	Environnement - Changement climatique - Énergies renouvelables	47	Non
	²	Parc éolien	Environnement - Changement climatique - Énergies renouvelables	48	Non
GRI 303 : Eau et effluents 2016	303-1	Interactions avec l'eau	Environnement - Ressource en eau	59-60	Non
	303-4	Rejet d'eau	Environnement - Ressource en eau	60	Non
	303-5	Consommation d'eau	Environnement - Ressource en eau	60	Non
	²	Intensité de l'usage de l'eau sur les sites thermiques	Environnement - Ressource en eau	60	Non
GRI 101 : Biodiversité	101-1	Politiques visant à stopper et à inverser la perte de biodiversité	Environnement - Biodiversité	61	Non
	101-2	Gestion des incidences sur la biodiversité	Environnement - Biodiversité	61 - 63	Non
	101-4	Identification des impacts sur la biodiversité	Environnement - Biodiversité	46, 62	Non
	101-5	Sites ayant un impact sur la biodiversité	Environnement - Biodiversité	63	Non
	101-6	Facteurs directs de perte de biodiversité	Environnement - Biodiversité	46	Non
	²	Nombres d'étude de suivi d'efficacité en cours	Environnement - Biodiversité	63	Non
GRI 305 : Émissions 2016	305-1	Émissions directes de GES (Scope 1)	Environnement - Changement climatique - Empreinte carbone	52	Oui
	305-2	Émissions indirectes de GES (Scope 2)	Environnement - Changement climatique - Empreinte carbone	53	Oui
	305-3	Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	Environnement - Changement climatique - Empreinte carbone	54	Oui
	305-5	Réduction des émissions de GES	Environnement - Changement climatique - Mix énergétique & Empreinte carbone	50	Non
	305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	Environnement - Pollutions	57	Non
	²	Émissions directes du parc automobile de Luminus	Environnement - Changement climatique - Mix énergétique & Empreinte carbone	50	Oui
GRI 306 : Déchets 2020	306-1	Génération de déchets et impacts	Environnement - Économie circulaire	65	Oui
	306-3	Déchets générés	Environnement - Économie circulaire	65	Oui

INDEX GRI — ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION

Clients

Norme GRI		Titre	Information/chapitre(s) du rapport 2025	Page(s)	VE ¹
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des thèmes pertinents	Contexte : impacts directs et indirects Clients	21, 22 68 - 85	Non
	203-1	Impacts économiques indirects significatifs : plans de paiement accordés sur base volontaire	Clients - Protection des consommateurs	72	Non
GRI 203 : Impacts économiques indirects	²	Net Promoter Score "contact"	Clients - Protection des consommateurs	69	Non
	²	Net Promoter Score "self service"	Clients - Protection des consommateurs	69	Non
	²	Net Promoter Score "facturation"	Clients - Protection des consommateurs	69	Non
	²	Puissance cumulée des panneaux photovoltaïques posés chez les clients	Clients - Solutions énergétiques	75	Non
	²	Contrats sous label "garantie d'origine"	Clients - Solutions énergétiques	76	Non
	²	Rachat d'électricité auprès des autoproducteurs	Clients - Solutions énergétiques	76	Non
	²	Nombre de démarrages des cycles ouverts	Clients - Sécurité de l'approvisionnement	85	Non
	²	Test Black Start planifiés réussis (aucun)	Clients - Sécurité de l'approvisionnement	85	Non

Capital humain

Norme GRI		Titre	Information/chapitre(s) du rapport 2025	Page(s)	VE ¹
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des thèmes pertinents	Contexte : impacts directs et indirects Capital humain	21, 22 87	Non
	401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Capital Humain - Effectifs	88	Oui
GRI 401 : Emploi 2016	401-3	Congé de naissance	Capital humain - Diversité, Équité et Inclusion	95	Non
	403-1	Système gestion santé sécurité	Capital humain - Santé, sécurité et bien-être	89	Non
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-2	Identification des dangers et risques	Capital humain - Santé, sécurité et bien-être	89,90	Non
	403-4	Participation et consultation des travailleurs	Capital humain - Santé, sécurité et bien-être	97	Non
	403-5	Formation santé sécurité	Capital humain - Santé, sécurité et bien-être	90	Non
	403-8	Travailleurs couverts système SST	Capital humain - Santé, sécurité et bien-être	89	Oui
	403-9	Accidents du travail	Capital humain - Santé, sécurité et bien-être	90	Oui
	²	Taux d'implication du personnel	Capital humain - Santé, sécurité et bien-être	93	Non
	²	Recours informels aux personnes de confiance	Capital humain - Santé, sécurité et bien-être	93	Non

INDEX GRI — ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION

Capital humain (suite)

Norme GRI		Titre	Information/chapitre(s) du rapport 2024	Page(s)	VE ¹
GRI 404 : Formation et éducation 2016	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Capital humain - Compétences et carrières	99	Oui
	404-3	Employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Capital humain - Compétences et carrières	98	Non
	²	Postes publiés pourvus par voie interne	Capital humain - Compétences et carrières	99	Non
	²	Nombre de personnes ayant pu évoluer après avoir postulé sur un poste ouvert	Capital humain - Compétences et carrières	99	Non
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1	Diversité organes de gouvernance et employés	Capital humain - Diversité, Équité et Inclusion	8	Oui
	²	Répartition du personnel en fonction du genre	Capital humain - Diversité, Équité et Inclusion	95	Oui
	²	Pyramide des âges par genre	Capital humain - Diversité, Équité et Inclusion	96	Non
	²	Pourcentage de personnes en situation de handicap nécessitant un aménagement du lieu de travail	Capital humain - Diversité, Équité et Inclusion	96	Non
	²	Nombre de nationalités	Capital humain - Diversité, Équité et Inclusion	96	Non
	²	Pourcentage de salariés belges	Capital humain - Diversité, Équité et Inclusion	96	Non
	²	Pourcentage du personnel couvert par des conventions collectives de travail	Capital Humain - Dialogue social	97	Oui

Performance économique

Norme GRI		Titre	Information/chapitre(s) du rapport 2024	Page(s)	VE ¹
GRI 201 : Performance économique 2016	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Performance économique : indicateurs	102-104	Oui
	201-4	Aide financière publique - Economies d'impôts au titre des investissements dans les énergies renouvelables	Performance économique	104	Non
GRI 203 : Impacts économiques indirects	203-1	Investissements	Performance économique	103	Non
GRI 207 : Fiscalité 2019	207-1	Approche de la politique fiscale	Éléments d'information accessibles dans les documents du Groupe EDF : https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/investisseurs		
	207-2	Gouvernance fiscale			
	207-3	Parties prenantes et fiscalité			
	207-4	Reporting pays par pays			

¹ Vérification Externe ² Élément d'information non-GRI supplémentaire

Le rapport RSE de Luminus comporte plusieurs indicateurs qui répondent strictement aux exigences de la nouvelle directive européenne CSRD. Ces indicateurs sont listés ci-dessous, en regard de la norme ESRS concernée. Ils concernent exclusivement les données chiffrées (graphes ou tableaux du rapport). Les données « narratives » ne sont pas mentionnées ici, ni dans le corps du texte. Les données ajoutées dans le rapport 2024 sont surlignées en vert.

ESRS	Disclosure Requirements	Paragraph		Page	VE¹
ESRS 2	BP-1	5a	Scope of consolidation of sustainability statement	2	Non
ESRS 2	BP-1	5c	Information regarding value chain	2	Non
ESRS 2	GOV-3	29b	Specific sustainability-related impacts taken into account in incentive schemes	89	Non
ESRS 2	GOV-4	31	Statement on due-diligence	40	Non
ESRS 2	SBM 1	42c	Description of upstream and downstream value-chain	20	Non
ESRS 2	SBM 2	45a	Description of key stakeholders and engagement processes	20	Non
ESRS 2	SBM 2	45b	Understanding of the interests and views of key stakeholders	24	Non
E1	E1-5	39	Renewable energy production	48	Non
E1	E1-5	39	Non-renewable energy production	49	Non
E1	E1-6	48 a	Gross Scope 1 greenhouse gas emissions	52	Oui
E1	E1-6	52 a	Scope 2 location-based	53	Oui
E1	E1-6	52 b	Scope 2 market-based	53	Oui
E1	E1-6	51	Gross Scope 3 greenhouse gas emissions	54	Oui
E2	E2-4	28 a	Emissions to air by pollutant	57	Non
E3	E3-4	28 a	Total water consumption	60	Non
E3	E3-4	29	Water intensity ratio	60	Non
E5	E5-5	37 a	Total Waste generated	65	Oui
E5	E5-5	39	Total amount of hazardous waste	65	Oui
E5	E5-5	37 d	Percentage of non-recycled waste	65	Non
S1	S1-14	88 a	Percentage of own workforce who are covered by health and safety management system based on legal requirements and (or) recognised standards or guidelines	89	Non
S1	S1-14	88 b	Number of fatalities in own workforce as result of work-related injuries and work-related ill health	90	Oui
S1	S1-14	88 b	Number of fatalities of other workers on sites as result of work-related injuries and work-related ill health of others workers working on undertaking's sites	90	Non
S1	S1-14	88 c	Number of recordable work-related accidents for own workforce	90	Oui
S1	S1-14	88 c	Rate of recordable work-related accidents for own workforce	90	Oui
S1	S1-17	103 b	Number of complaints filed through channels for people in own workforce to raise concerns	93	Non
S1	S1-13	83 a	Percentage of employees that participated in regular performance and career development reviews	99	Non
S1	S1-13	83 b	Average number of training hours per person for employees	99	Oui
S1	S1-8	60 a	Percentage of employees covered by collective bargaining agreements	97	Oui
S1	S1-8	63 a	Percentage of employees in country (EEA) covered by workers' representatives	97	Non
S1	S1-6	50 a	Characteristics of undertaking's employees - number of employees by gender	95	Non



ESRS	Disclosure Requirements	Paragraph		Page	VE ¹
S1	S1-15	93 b	Percentage of entitled employees that took family-related leave	95	Non
S1	S1-12	79	Percentage of persons with disabilities among employees subject to legal restrictions on collection of data	96	Non
S1	S1-6	50 a	Number of employees (headcount)	95	Oui
S1	S1-6	50 c	Number of employee turnover	88	Oui
G1	G1-4	25 a	Number of confirmed incidents of corruption or bribery	38	Non
G1	G1-5	29 b	Financial contributions and main recipients/beneficiary	39	Non
G1	G1-5	29 c	Main topics covered by lobbying activities and main positions promoted	39	Non
G1	G1-5	29 d	Registration EU Transparency Register	39	Oui
G1	G1-6	33 a	Average number of days to pay invoices	42	Non
G1	G1-6	33 d	Disclosure of contextual information regarding payment practices	41	Non

Remerciements

Parmi les collègues qui contribuent au rapport RSE, sous une forme ou sous une autre (fourniture de données chiffrées ou de photos, élaboration des commentaires, identification des faits marquants, vérification des traductions, etc.), nous souhaitons souligner cette année l'aide spécifique de :

Ben Aelbrecht, Louis-Hermès Amalric, Laurent Belallam, Halida Benaiche, Patricia Bijmens, Brice Bourget, Maxime Bours, Henri Buenen, Annemie Buggenhout, Anton Buttiens, Simon Buyse, Kris Callebaut, Cedric Cassiers, Kevin Castillo, Stijn Ceulen, Marian Chioncu, Cindy Claes, Stephan Cludts, Christian Collin, Stephane Cornet, Valentine Cottin, Sabine D'haen, Erwin Daelman, Chantal Dalimier, Michael Dasnois, Geoffroy Dauby, Nico De Bie, Edouard De Bruyne, Gunter De Caluwé, Lies De Cock, Baptiste Delahais, Aurélie Delespierre, Samuel Delforno, Isar del Rio Prinsmel, Rebecca De Meulder, Jo Demol, Thomas Desnijder, Bruno Deremince, Robin De Ridder, Igor De Streel, Arnout De Vadder, Aude de Villenfagne, Yannick De Vlieger, Benoit Deliege, Philippe Deschamps, Gianni Di Puma, Johan Dierick, Fiona Di Vito, Julien Doyard, Adeline Dujardin, Juliette Duquesne, Laurent Duvivier, Marlies Eyckmans, Hanno Falkenberg, Anneleen Gallant, Xavier Gérard, Inge Gielis, Kris Hackars, Stephane Hacquin, Heidi Heleven, Sara Hermans, Wouter Holbrecht, Thomas Holderbeke, Andres Huysegoms, Julien Koch, Pierre-Anne Jacqmain, Benjamin Jamaigne, Wouter Janssen, Quentin Janssens, Xu Kai, Maxime Kelder, Benjamin Key, Cynthia Langenaken, Xavier Leblanc, Geert Lepens, Xavier Leroy, Evie Lodewijckx, Lorenz Leyssens, Sophie Lurquin, Adrien Marchitelli, Gregory Michiels, Greet Moerman, Arnaud Moulin, Martine Moreau, Kris Neiss, Tarek Nems, André Neugroschl, Thai-Son Nguyen, Thomas Panarotto, Filip Peperstraete, Nathalie Petit, Yorick Philippette, Alain Pirard, Wito Poncellet, Viktoryia Pratsko, Kris Remels, Giovanna Collura Rollo, Nicoletta Rizzi, Christian Robin, Julie Roefflaer, Stéphane Rombeaux, Boris Rueckert, Didier Salmon, Frank Schoonacker, Filip Schouteet, Ineke Scrayen, Jill Sniekers, Brecht Snoeks, Yannick Soares Almeida, Christopher Stahle, Nicole Stassen, Marie Sullivan, Bart Swings, Philippe Teuwen, Pierre Theunissen, Steven Van Caneghem, Kurt Van Cleemput, Astrid Van Der Donckt, Sam Van Engeland, Henny Van Gerwen, Toon Van Os, Els Van der Veken, Alexander Van Hoof, An Van Waes, Bertrand Vanden Abeele, Peter Vandelook, Sven Vandevenne, Veerle Vandevorst, Vincent Vanhauw, Katrijn Vanherrewegen, Kristof Vanhoorne, Raf Vanluyd, Stan Van Nooten, Véronique Vansteelandt, Bram Vekemans, Patrick Verhasselt, Koen Verhoeven, Christophe Van Vlierden, Valerie Wampach, Malou Wezemaël.



EnergyControl Monitor élu « Produit de l'Année 2025 »

Reconnu pour son utilité et sa facilité d'usage, EnergyControl Monitor a été élu « Produit de l'Année 2025 » sur la base d'une enquête auprès des consommateurs. Cette distinction reflète l'importance accordée à la satisfaction des utilisateurs dans les solutions proposées par Luminus.

En donnant accès à des données claires et directement exploitables, le service EnergyControl Monitor permet aux utilisateurs de mieux comprendre leur consommation et d'adapter leurs usages au quotidien.

Un outil au service d'une consommation plus maîtrisée

EnergyControl Monitor dispose de plusieurs fonctions :

- Suivi en temps réel de la consommation et de l'injection d'énergie sur le réseau
- Alertes en cas de dépassement des pics de consommation pré-définis
- Visualisation des données en kWh et en euros
- Rapports mensuels avec analyse des usages et conseils personnalisés
- Comparaison avec des ménages similaires
- Notifications pour optimiser l'autoconsommation solaire – une innovation 2025.

Le suivi de la consommation permet de faire des économies de l'ordre de 5 à 15%. Pour les clients résidentiels équipés de panneaux photovoltaïques, l'autoconsommation, en moyenne de 30%, peut monter à 50%.

Une enquête indépendante, menée par Poy Belgium, a montré que 70% des utilisateurs seraient prêts à recommander le service à leur entourage, confirmant la pertinence de l'outil au regard des usages et des attentes exprimées.

Réduire vos coûts énergétiques ?

Découvrez l'app

